VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1806
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ENCOURAGER TOUTES LES VOCATIONS, ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGRICOLES.
#ENSEMBLEONYARRIVERA
10/2024 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Prédation : la réalité, sans vernis



Le coup d'éclat d'un éleveur ovin nivernais, venu déposer plusieurs cadavres devant la préfecture, à Nevers cherche clairement à faire réagir : du côté des pouvoirs publics et de l'administration, mais aussi du côté de la société dans son ensemble. La prédation, pour laquelle des spécimens de loups sont clairement ciblés, pose sans équivoque la question de la survie de nombreux élevages. En Côte-d'Or, un bilan chiffré des attaques vient également d'être établi.

PAGES 04, 05 ET 06



ACTUALITÉS P.03

Action syndicale // Le ridicule ne paye pas



ACTUALITÉS P.07

Vétérinaires ruraux // Les besoins urgents de l'Yonne et de la Nièvre



Terres Inovia

PRODUCTIONS P.16

Cultures // Lutte insecticide contre les larves d'altise

fendt.fr
FENDT
Nouveau FENDT 600 Vario : Innovant par nature

Rencontrez une toute nouvelle gamme - le Fendt 600 Vario de 164 à 224 cv. Avec sa taille compacte et ses performances impressionnantes, il ouvre de nouvelles possibilités dans les cultures, les prairies, le transport et la manutention. Découvrez la force d'innovation et la passion qui ont été intégrées dans chaque composant de ce tracteur.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

PHOTOVOLTAïQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage

BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MOBILISATION SYNDICALE : LE PRIX DU SANG

.05 ATTAQUES DE TROUPEAUX : LES ÉLEVEURS TÉMOIGNENT

.06 PRÉDATION : LES CHIFFRES DU LOUP EN CÔTE D'OR

.07 VÉTÉRINAIRES RURAUX : LES BESOINS URGENTS DE L'YONNE ET DE LA NIÈVRE

.08 GRIPPE AVIAIRE : LA FRANCE PASSE EN NIVEAU DE RISQUE « MODÉRÉ »

.09 TOUSSAINT : LES TRADITIONNELLES CHRYSANTHÈMES, MAIS PAS SEULEMENT

.10 DIVERSIFICATION : SERVICES ET BONS PRODUITS À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

ACTUALITÉ // RÉGION

.12 EN PRÉVISION DES FÊTES, PENSEZ « ESCARGOTS FRANÇAIS »!

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 FCO : DE LA CASSE DANS LES ÉLEVAGES

.15 FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT : PAS DE REGRETS ? ADJUGÉ !

PRODUCTIONS // CULTURES

.16 LUTTE INSECTICIDE CONTRE LES LARVES D'ALTISE : OPTIMISER L'EFFICACITÉ DU MINECTO GOLD

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 CEPS SICAVAC : 10 ANS D'ENGAGEMENTS

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIÉTÉ // ÉCONOMIE

.18 EDPM 58 : LA SOUCHE DU FUTUR

.19 AGRICULTRICES : « OSEZ MESDAMES LES AGRICULTRICES »

.20 ÉCONOMIE : ÊTRE AGRICULTEUR, C'EST ÊTRE ENTREPRENEUR

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 THÉÂTRE ET AGRICULTURE : PASSER DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR DE LA SCÈNE

.31 FÊTE DE LA CITROUILLE : LA FIBRE FESTIVE

.32 CHÂTEAU DE MAULNES : OSEREZ-VOUS AFFRONTER MÉLUSINE?



// LE DESSIN

// EN BREF

Aléas climatiques Bruxelles autorise des aides jusqu'à 42 000 €

La Commission européenne a présenté, le 21 octobre, une proposition d'amendement de la Pac qui permettra aux États membres de débloquer, dans le cadre des programmes de développement rural, une aide d'urgence pouvant atteindre 42 000 € pour les agriculteurs, sylviculteurs et PME agroalimentaires touchés par des catastrophes naturelles survenues à partir du 1er janvier 2024. Une proposition qui s'inscrit dans un vaste plan de soutien aux pays d'Europe centrale touchés récemment par des inondations. Cette aide forfaitaire pourra être cofinancée jusqu'à 100 % par le fonds de développement rural. De plus, le texte introduit un certain nombre de flexibilités pour simplifier l'octroi de ces aides visant à rétablir le potentiel de production des exploitations agricoles. Le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski a appelé les ministres de l'Agriculture, réunis le jour même à Luxembourg, à adopter rapidement cette proposition *« afin que les bénéficiaires concernés obtiennent une aide d'urgence dès que possible »*. Il a également indiqué que la Commission européenne était en train d'évaluer les sommes qui pourraient aussi être accordées, dans le cadre de la réserve agricole, à la Pologne, la Hongrie et la Roumanie pour aider les exploitations affectées par les récentes inondations.

Bovins *« Rebond conjoncturel »* des abattages en septembre

Sous l'effet notamment des *« nombreuses réformes laitières de l'automne »*, les abattages de bovins ont connu un *« rebond conjoncturel »* au mois de septembre, constate l'Idele dans son bulletin Tendances publié le 21 octobre. Sur les semaines 36 à 41 (du 2 septembre au 13 octobre), les abattages de gros bovins ont augmenté de 5 % par rapport à la même période en 2023. Première explication : un « report des réformes [de vaches laitières] de l'été sur l'automne », dû à la forte production herbagère et à un prix du lait « incitatif ». Second facteur de hausse, des sorties de jeunes bovins (JB) *« dynamiques »* (+11 % en type viande, +4 % en type lait) pour répondre notamment au marché européen « en demande de viande de JB », selon l'Idele. Un phénomène qui s'ajoute à la « relocalisation de l'engraissement [des JB] en France », en cours depuis plusieurs mois. En revanche, les abattages de vaches allaitantes sont *« quasiment stables »* (+1 % sur la période). Par ailleurs, depuis le début de l'année, les exportations totales de viande bovine (réfrigérée, congelée, transformée) progressent de 7 % par rapport à 2023, *« année d'exports faibles »*. Les importations, elles, sont en léger recul (-1 % sur un an). Au sein des fournisseurs de l'Hexagone, la Pologne a fait une percée cet été *« notamment pour servir la RHD durant cette période touristique »* (+51 % sur un an en août).

Haies La baisse de 72 % du budget serait un *« signal désastreux »*

Réagissant à la baisse envisagée par le gouvernement des budgets alloués au plan haies sur 2025, l'association Afac Agroforesterie estime, dans un communiqué paru le 18 octobre, qu'il s'agirait d'un *« signal désastreux »* si elle était confirmée lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) au Parlement. Le ministère des Finances a fait paraître le 10 octobre le détail de son projet de loi de finances (PLF) pour 2025, dévoilant ligne par ligne ce que pourrait recouvrir la baisse budgétaire annoncée pour la Planification écologique dans les missions du ministère de l'Agriculture. Parmi les programmes qui font l'objet de baisses qui n'étaient pas prévues initialement, le plan haies voit son budget passer de 110 M€ sur 2024 à 30 M€ sur 2025, alors que le gouvernement envisageait initialement de pérenniser l'enveloppe. Au cabinet de la ministre de l'Agriculture, on précisait toutefois que ces documents avaient été proposés par Bercy et pourraient encore évoluer avant les débats budgétaires en séance publique - qui débutent cette semaine. Cette coupe *« mettrait en péril toute une dynamique enclenchée depuis plus d'un an, par des centaines de structures en local »*, estime l'Afac, selon qui *« l'ensemble des crédits prévus pour 2024 a été consommé »*.

// À NOTER

Élections des délégués MSA 2025 La MSA invite ses adhérents à vérifier leur inscription sur la liste électorale

Du 5 au 16 mai 2025, les adhérents de la MSA seront appelés à voter pour choisir leurs délégués MSA, qui les accompagneront et les représenteront pendant 5 ans. La MSA invite ses adhérents à s'assurer de leur inscription sur la liste électorale avant la date limite du 27 décembre 2024.



Dès aujourd'hui et jusqu'au 27 décembre 2024, les adhérents peuvent se rendre sur le site internet bourgogne.msa.fr ou à l'accueil des 4 sites (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) de la MSA Bourgogne, pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur la liste électorale et dans le bon collège de rattachement :
– 1er collège : exploitants agricoles,
– 2e collège : salariés agricoles,
– 3e collège : employeurs de main-d'œuvre.
En cas d'erreur, ils ont jusqu'au 27 décembre 2024 pour écrire un courrier au Président du Conseil d'administration de leur MSA.
Les délégués MSA, eux-mêmes salariés, exploitants ou employeurs agricoles, jouent un rôle clé. Ils sont à l'écoute des adhérents, les soutiennent dans leurs démarches, relayent leurs besoins auprès de la MSA et renforcent le lien social dans les territoires ruraux.
Chaque année, ils mènent plus de 3 000 actions de solidarité sur tout le territoire : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions…
Plus d'informations sur les élections des délégués MSA, rendez-vous sur elections2025.msa.fr

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ACTION SYNDICALE

21 Le ridicule ne paye pas

Pas besoin de GPS, ils connaissaient parfaitement le chemin : de nombreux agriculteurs FRSEA-JA se sont rendus une énième fois devant les locaux du Conseil régional à Dijon, encore et toujours dans le cadre des dossiers Feader non réglés. La Région, perdue dans ses classeurs et dossiers, a plaidé « coupable » dans les retards de paiements. Quel fiasco administratif !



Les manifestants, réunis devant le Conseil régional le 18 octobre.

Incroyable mais vrai : le Conseil régional traîne encore dans le traitement des dossiers Feader ! Une nouvelle manifestation FRSEA-JA était donc prévisible pour remettre un coup de pression. Celle-ci s'est tenue vendredi dernier en présence de 300 agriculteurs venus de toute la Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif, sur place, était clair : intervenir lors de la session plénière et exiger des explications de la part de la présidente Marie-Guite Dufay.

Entrée compliquée

Oui mais voilà, l'accès à la réunion leur était interdit, la porte d'entrée était bloquée par de nombreux CRS. Qu'importe, des agriculteurs ont réussi à passer... par-dessus !

Des vidéos sur cette escalade ont beaucoup circulé sur internet, y compris sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. Une délégation agricole, arrivée *« à destination »*, a pu s'exprimer lors de la session : le ras-le-bol paysan a une nouvelle fois été relayé, le fiasco administratif de la Région a été encore déploré. De cette intervention, on retiendra malheureusement une nouvelle vidéo *« choc »* : celle d'un élu de Saône-et-Loire (Bertrand Veau, maire de Tournus et conseiller régional), en train de jouer *« à un jeu »* sur son smartphone pendant le discours de détresse des exploitants. Ces images ont elles aussi beaucoup tourné sur les réseaux sociaux, notamment sur la page Facebook de la FDSEA de Côte-d'Or.

Des aveux

Jérôme Durain (et non Marie-Guite Dufay) est allé à la rencontre des manifestants qui attendaient dehors. Des aveux ont été prononcés par ce sénateur de Saône-et-Loire : *« Nous sommes responsables des retards. Il faut reconnaître que les DDT avaient l'habitude de traiter les dossiers de manière plus fluide, nous ne savons pas encore le faire à la Région. Ce n'est pas faute d'avoir recruté beaucoup de gens pour le faire. Parmi les engagements que nous prenons, il nous faut un choc de simplification : il est clair que les dossiers que vous avez à monter relèvent du parcours du combattant. C'est vrai, c'est trop long, il y a trop de pièces justificatives. Nous allons essayer d'alléger les modes d'instruction »*. Jérôme Durain a énuméré plusieurs engagements censés améliorer et accélérer le dispositif de paiements. Faute avouée à moitié pardonnée ? Pas si sûr : un jet d'oeufs sur l'intervenant s'en est suivi.

AG

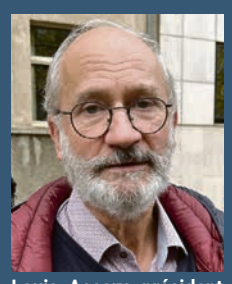
Quelle issue ?

Une sortie de crise est peut-être envisagée, suite à cette action syndicale, avec une réouverture des prêts avec prise en charge des intérêts par la Région pour tous les dossiers en attente de paiement, mais aussi et surtout une reprise par les services de l'État de l'intégralité des dossiers de l'ancienne programmation (déposés jusqu'à fin 2022), le déploiement des services de la Région sur les appels à projets 2023 et 2024, un plan d'apurement des dossiers par le Conseil régional sous l'égide de l'État, avec points d'étape obligatoires.



Les propos du sénateur Jérôme Durain, ici au micro, n'ont visiblement pas convaincu et ont été suivis d'un jet d'œufs :*« Nous sommes conscients de vos difficultés, ce n'est pas un sujet politique mais administratif. Il n'y a ni mépris, ni indifférence, ni volonté de faire mal à l'agriculture, c'est tout l'inverse. Sur vos dossiers, on mouille le maillot »*.

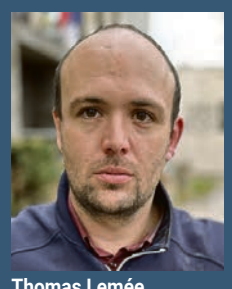
« Tout est fait à l'envers »
Filière avicole



Louis Accary, président du Corel avicole de Bourgogne Franche-Comté.

Louis Accary, président du Corel avicole de Bourgogne Franche-Comté, a redit une énième fois la problématique des éleveurs de volailles, incapables de prétendre aux nouvelles aides bâtiments : *« Cela fait deux ans que nous le déplorons, mais rien ne se passe. Il nous est impossible d'accéder au nouveau plan bâtiments mis en route depuis deux ans, justement. Leur grille de points est beaucoup trop restrictive, elle est tout simplement inaccessible ! Les éleveurs avicoles ne peuvent pas bénéficier des fonds européens… Des jeunes et moins jeunes voudraient pourtant investir dans des bâtiments neufs ou sur de la rénovation pour mettre aux normes leurs outils de travail »*. L'ancien éleveur à Versaugues, près de Paray-le-Monial (71) fustige également l'« administratif » : *« leurs exigences ne tiennent pas debout, il est demandé de fournir des documents qui ne servent à rien, même les techniciens ne comprennent pas ce qui est demandé ! Autre chose ne convient pas : le nouveau plafond de subventions a été abaissé par rapport à l'ancien plan, alors que le prix des bâtiments a pris 30 % Cette situation est complètement folle, alors que nous sommes déficitaires en fournitures de volailles, en Bourgogne-Franche-Comté »*. Louis Accary cite un autre exemple « incompréhensible » : *« la présidente de Région et son vice-président veulent, je cite, de l'excellence en matière d'aviculture. Ils demandent donc du label, de l'AOP et du bio, sauf que depuis deux ans, nous avons une chute de vente de 20 % dans ce domaine-là. Leur souhait ne correspond pas du tout à la demande du consommateur ! En revanche, en standard, nous avons une augmentation de la consommation, ces poulets sont plus accessibles niveau prix et là, nous nous retrouvons avec 50 % de volailles étrangères sur le marché, avec des modes de production totalement différents de chez nous, c'est fou, tout est fait à l'envers »*.

« Cette situation ne peut plus durer »
Réaction



Thomas Lemée, président de JA BFC.

Thomas Lemée, président de JA BFC, à la fin de la manifestation : *« Les agriculteurs qui ont fait le déplacement étaient très déterminés, à tel point qu'une poignée d'entre eux a réussi à entrer dans les locaux du Conseil régional pour se faire entendre. Cette situation ne peut plus durer ! Nous attendons de l'argent depuis deux ans. Qui, dans ce pays, vivrait deux ans sans salaire et continuerait d'aller travailler dans ces conditions ? L'argent en question nous est dû, il doit être versé dans les plus brefs délais. Ce qui arrive ici est impensable, tout le monde se retrouve noyé dans l'administratif. Un grand besoin de simplification se fait ressentir, nous l'avons redit aujourd'hui. Imaginez-vous : pour un appel à projet, nous devons déposer une centaine de pièces, c'est du grand n'importe quoi. Nous ne lâcherons rien, cette situation doit très vite se décanter, enfin ! »*.

abeille ASSURANCES

Agence de Chablis

Assurance Grêle sans déclaration des récoltes

Assurez votre avenir avec ceux dont c'est le métier.



VOTRE AGENT GÉNÉRAL

Myriam MADELIN

N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis

06 03 59 69 45

chablis@abeille-assurances.com

// MOBILISATION SYNDICALE

58 Le prix du sang

Suite aux nombreuses attaques sur des troupeaux ces derniers mois, et après une dernière ayant eu lieu le 14 octobre, l'éleveur concerné par celle-ci, soutenu par la FDSEA 58 et les JA 58, a décidé de rassembler les carcasses le même jour devant la préfecture à Nevers.

« En deux mois, ce sont 250 animaux qui ont disparu dans notre territoire à cause de la prédation, soit une exploitation ovine complète… Il faut que cela s'arrête ! » insiste Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, lors de la mobilisation du 14 octobre devant la préfecture de la Nièvre à Nevers, suivi également par les JA 58. Pour mémoire, cet appel à manifester faisait suite à une attaque sur troupeau, ayant eu lieu le même jour, au Domaine Ragon (Saint-Parize-le-Châtel). Sur cette dernière, Mathieu Moreau, chef de l'exploitation associé avec Charlène Moreau, détaille : *« Nous comptabilisons 11 animaux morts et 9 blessés, dont la survie de certaines n'est pas assurée »*. Seconde attaque sur son cheptel, le Domaine Ragon avait déjà subi une prédation (LNE) en août où 22 brebis ont succombé. Charlène Moreau martèle : *« Cela commence à faire beaucoup. Et nous ne voulons plus être invisibles. Il fallait donc montrer à tous ce que c'est d'avoir le loup chez nous »*.



La « Belle Nièvre » a revêtu un nouveau visage le 14 octobre : celui des conséquences de la prédation…

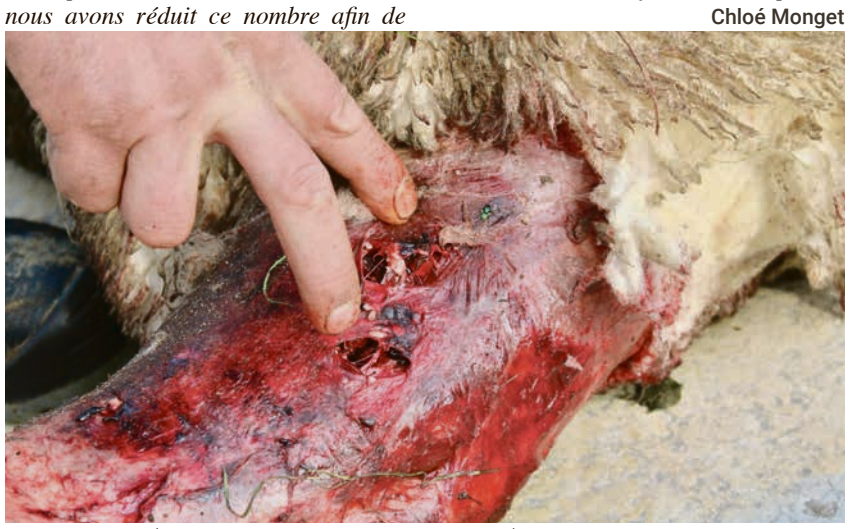
Une aberration à expliquer

Il fut difficile pour les passants de ne pas apercevoir les carcasses disposées devant le parvis de la Préfecture, en plein centre-ville. Interpellés par cette scène peu commune dans le paysage neversois, les badauds se sont arrêtés pour poser des questions : *« qui a fait ça ? »*, *« où cela s'est déroulé ? »*, *« Y a-t-il d'autres éleveurs touchés ? »* Une fois ces interrogations posées, les éleveurs et représentants syndicaux engagèrent la conversation afin d'expliquer la situation. Mathieu Moreau insiste : *« il faut que le grand public comprenne que notre gagne-pain est en jeu et que le loup n'attaque pas que pour manger. J'ai entendu nombre d'inepties comme « les brebis se font tuer par les chiens de troupeaux qui ne sont pas nourris » ou encore « elles sont attaquées par des prédateurs à deux pattes ». Nous ne pouvons plus entendre ça. Il faut communiquer car le loup est une aberration »*. Il développe : *« La présence du loup coûte une fortune au contribuable afin, soi-disant, de rétablir une certaine biodiversité, alors que cet argent pourrait vraiment servir à la nature… La prédation nous force à mettre nos animaux en bâtiment ce qui va à l'encontre de nos conduites herbagères où ils sont censés être dehors une majorité du temps. De plus, en les rentrant, nous utilisons de la paille pour les litières et des compléments alimentaires pour pallier l'absence de pâturage… En parallèle, nous ne pouvons plus mettre nos animaux dans toutes les parcelles dédiées, ce qui engendre un surpâturage de celles où nous les installons (proches des bâtiments) et donc une pression parasitaire plus importante qui nécessite des traitements médicamenteux. C'est anti-écologique et anti-économique ! En plus de tout cela, depuis la première attaque en août, je rentre mes brebis tous les soirs, ce qui me rajoute du boulot dans le boulot, avec une astreinte obligatoire en soirée afin de les installer en bergerie avant la nuit. Par ce temps libre en moins, la vie familiale est, elle aussi, attaquée »*.

Conséquences et solutions

Malgré son amour pour l'agriculture et pour l'élevage ovin, la situation devient intenable pour Mathieu et Charlène, les forçant à envisager l'avenir différemment : *« En août, 22 brebis sont mortes, et là 19. Nous nous posons sérieusement la question d'arrêter cet élevage. Au départ, nous avions 400 ovins, et nous avons réduit ce nombre afin de baisser le chargement des parcelles pour faire face aux problématiques engendrées par les sécheresses. Et là, nous envisageons de le réduire encore, voire de l'arrêter complètement si la prédation continue ainsi. Aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour activer les clés légales à notre disposition. Il faut que tous les éleveurs demandent un tir de défense simple sur les parcelles, et rassemblent les numéros de personnes ayant un permis de chasse valide. Nous devons montrer que nous faisons toutes les démarches possibles pour sortir de cette situation afin que l'administration et l'État prennent les mesures à leur disposition pour régler le problème. Certes, le fait que les tirs de défense simple soient assujettis à une parcelle est une absurdité administrative complètement inefficace pour traquer le loup, mais nous devons faire avec, nous n'avons pas le choix. C'est pour cette raison qu'il faut un maximum de demandes pour un maximum de parcelles. Si nous souhaitons continuer à avoir de l'élevage dans nos zones bocagères, il faut des solutions drastiques. Car pour le moment la prédation se fait sur les ovins, mais quand il n'y en aura plus, elle se portera sur les bovins et les équidés… Il faut des solutions rapides avant qu'il n'y ait plus d'ovins, voire plus d'élevage du tout »*. Ils concluent : *« dans tous les cas, soit les gens veulent de l'élevage et donc des habitants dans les communes rurales, soit ils veulent du loup… Dans notre territoire, on ne peut pas avoir les deux. Il va falloir choisir et cela aura forcément un prix »*.

Chloé Monget



Mathieu Moreau (Domaine Ragon, à Saint-Parize-le-Châtel) montre les deux entrées de crocs sur l'une de ses brebis attaquée le 14 octobre.



Pour les associés du Domaine Ragon, Mathieu (ici à droite) et Charlène Moreau, les échanges avec le grand public étaient aussi importants pour présenter ce que la prédation engendre chez les éleveurs.

Soutien et rencontre



De pied ferme, Charlène Moreau (à droite avec la casquette) attendait l'ouverture des grilles de la préfecture pour participer à la réunion, avec une des victimes des attaques du 14 octobre au Domaine Ragon.

Durant l'appel à mobilisation, d'autres éleveurs ovins étaient présents pour montrer leurs soutiens, à l'image de Camille Rouchon, éleveuse à Bitry, ayant subi une attaque il y a deux ans. *« Je sais ce que cela fait, donc il était important pour moi d'être là »*. Pour elle, la situation doit évoluer : *« quand on voit l'hécatombe dans le secteur de Mathieu, il faut que cela bouge. Les moyens de protection ne font rien, donc il faut passer à la vitesse supérieure et tuer le spécimen responsable des attaques. Et, c'est à l'État de prendre la décision rapidement »*. Afin d'échanger sur le sujet, une délégation d'une vingtaine d'éleveurs et représentants syndicaux a été reçue à la préfecture durant 2 heures. Charlène Moreau, sortie avant la fin de la réunion, insiste, excédée : *« nous voulions ramener une brebis dans la préfecture pour qu'ils se rendent compte de ce que c'est. On nous a empêchés de rentrer avec ; c'est dommage. Pour les discussions, à mon sens c'est du blabla. On nous parle de réglementation, quand nous parlons d'animaux morts ; force est de constater que nous ne parlons pas le même langage. Et, en plus, on nous dit que ramener des animaux dans cet état dans le centre de Nevers ce n'est sanitairement pas top… Mais, nous, qui nous épargne ? »*. Pour les autres, les conclusions furent aussi mitigées, comme Mathieu Moreau qui lance : *« c'est encore aux éleveurs de faire les démarches »*. Olivier Laporte, vice-président du dossier prédation pour la FDSEA 58, réagit : *« nous avons été reçus c'est bien. Maintenant, il faut que tous ceux concernés fassent des demandes de tirs simples. Toutes les demandes seront une justification supplémentaire à l'intervention des brigades de louveterie spécialisées dans la traque du loup »*.

// ATTAQUES DE TROUPEAUX

58 Les éleveurs témoignent

Depuis le début de l'été, entre Magny-Cours, Coulanges-lès-Nevers, Saint-Parize-le-Châtel, Mars-sur-Allier et Saint-Pierre-le-Moûtier… les attaques sur des troupeaux, pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée (LNE), s'accumulent… Témoignage de trois élevages.

Propos recueillis par Chloé Monget

// FRÉDÉRIC LAJOINIE (SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL)

2 attaques LNE : 19 tuées, 19 blessées, 3 euthanasiées, 1 disparue

« La première attaque LNE a eu lieu le 20 septembre, avec 17 brebis tuées, une disparue et huit blessées. La seconde attaque LNE s'est déroulée le 9 octobre, avec deux tuées, trois euthanasiées et 11 blessées. Je n'aurai jamais cru que je verrais de la prédation dans notre secteur aussi tôt. Et franchement, ça fait mal. Normalement, elles sont tout le temps dehors, mais là je dois les rentrer, ce que mes brebis n'apprécient pas forcément, d'autant que les bâtiments ne sont pas adaptés puisque mon système n'a pas été pensé pour cette pratique. Les conséquences sur la reproduction se feront voir dans quelque temps – et je ne parle pas de perte génétique qui n'est pas quantifiable. En attendant, il y a la perte sèche des animaux morts, les frais vétérinaires et le temps passé à les rentrer et les sortir… et à s'inquiéter. Je suis la loi, si je dois enlever des haies pour installer des clôtures électriques, pourquoi pas, mais je ne vois pas bien où est la protection de l'écologie dans tout cela. Deux mondes se confrontent, celui du terrain et celui des textes… En plus, nous n'avons pas d'informations sur le nombre de loups, leur manière de fonctionner ici, on ne sait rien. Par-dessus tout cela, nous avons toutes les pressions sanitaires (MHE, FCO, etc.). Pour les jeunes qui veulent s'installer, cette situation n'est pas viable et, personnellement proche de la retraite, je ne me vois pas transmettre sachant pertinemment que le repreneur ne pourra pas continuer ce genre d'élevage, car quid des terres enherbées ? Pour rappel, nous ne sommes pas en Eure-et-Loir donc pour avoir une rentabilité en cultures ici on oublie. D'habitude je suis optimiste, mais je perds espoir, car hier c'était mon voisin qui était touché, aujourd'hui c'est moi, demain ça sera un autre voisin… Je ne vois pas de fin »



F. Lajoinie

Deux brebis de Frédéric Lajoinie, ayant dû être euthanasiées.

// GAEC D'AUTRY, (SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER)

1 attaque LNE : 1 morte

Serge et Laurence Loisy, associés du Gaec, racontent : *« Le 3 août, nous avons retrouvé un agneau mort, avec une trace de morsure, comme nous avons des chiens errants dans notre secteur nous ne l'avons pas déclaré à l'OFB. 10 jours plus tard, au même endroit au Champ Brûlé, nous avons découvert une brebis morte, l'épaule arrachée (restée introuvable), et ayant été traînée sur environ 5 m. Elle a été déclarée LNE. Son agneau a été retrouvé dans un fourré quelques dizaines de mètres plus loin, le lendemain, dans le même état. Le soir même nous installions des caméras aux alentours. Et, le 16 août nous avons un grand canidé en photo, avec de grosses suspicions quant au fait qu'il s'agisse d'un loup ».* Ils ajoutent : *« Serge est très contrarié car il avait un lien particulier avec cette brebis de près de 80 kg. D'ailleurs, depuis l'attaque, il n'est pas rassuré quand il va dans les bois et nos filles ont interdiction de camper vers l'étang ou dans la forêt. En parallèle, notre seule solution est de rentrer les animaux tous les soirs, et donc de leur donner du foin et de les ressortir le matin. Outre l'astreinte que cela impose, elles ont perdu environ 4 à 5 kg, et nous avons peur des conséquences sur la reproduction et pour la suite… On nous parle de bien-être animal, mais où est-il quand on voit les dégâts du loup ? À qui sa présence profite ? Car il faut prendre conscience qu'ici c'est soit le loup soit l'élevage. Mais, quand il n'y aura plus de moutons, de bovins ou d'équidés, il s'attaquera à quoi, à qui ? Il faut les bons animaux aux bons endroits. Que le loup soit dans les parcs naturels très bien, mais en forêts privées, c'est non. Il est temps que nous nous regroupions tous afin de trouver une solution. Nous voulons aussi avoir des renseignements sur le comportement et les habitudes du loup, car on entend tout et son contraire. Mais, soyons clairs, ce n'est pas à nous de nous barricader ».*



Gaec d'Autry

La brebis déclarée LNE au Champ Brûlé retrouvée le 13 août, sans épaule, avec une traînée dans son sillage – cliché pris avant l'intervention de l'OFB.

// GAEC DU LIMONET (MARS-SUR-ALLIER)

1 attaque LNE : 1 morte, 7 blessées, 1 morte des suites de ses blessures



Gaec du Limonet

La brebis du Gaec du Limonet retrouvée le 27 août la trachée en lambeaux. Ici, après les constatations de l'OFB, ce qui explique la peau retirée.

Amélie Boissinot et Mickaël Vadrot, installés en 2021, stipulent : *« Dans notre malheur nous avons eu de la chance, car nous avons finalement peu de dégâts suite à l'attaque du 27 août. Pour information, la brebis morte était la plus belle du lot, une meneuse… Après le choc de la découverte, qui nous hante toujours un peu, nous avons modifié nos pratiques en rentrant tous les animaux le soir et en les ressortant le matin, ce qui rajoute deux heures de travail en plus minimum par jour. Si on ne peut pas tuer le ou les spécimens responsables des attaques, il faut le capturer et le mettre ailleurs, car il n'a pas sa place chez nous : l'élevage dans notre zone bocagère n'est pas compatible avec la prédation car c'est ingérable. Pour le moment, ce qui nous reste de tout cela c'est du stress pour l'avenir, car nous ne pourrons pas rentrer tout le monde au printemps, nous voulions faire construire un nouveau bâtiment, mais nous sommes en zone inondable, donc c'est à oublier. Nos parcelles sont en grande partie grillagées, mais si nous devons tout refaire en électrique cela demande encore du travail et de l'argent supplémentaire. Nous n'avions pas choisi ce genre de système pour voir nos animaux enfermés. Nous voulions voir notre cheptel libre dans les prés et nous voulons le protéger car, c'est notre revenu. Sans lui, il n'y a plus rien. En parallèle, ce qui nous inquiète, c'est le rapprochement du prédateur vers les lieux de résidence. On dirait qu'il n'a pas peur de la présence humaine. Là encore, on se pose des questions sur ce genre de comportement… En somme, nous avons de nombreuses interrogations mais personne ne semble vouloir nous donner les réponses ».*

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

// PRÉDATION

21

Les chiffres du loup

Une délégation FDSEA, JA et Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est rendue en préfecture dans le cadre de la prédation. Voici plusieurs extraits de l'exposé présenté.

Le dossier loup est toujours *« en haut de la pile »* dans le monde agricole. Le 3 octobre, plusieurs élus FDSEA, JA et Chambre ont assisté à une présentation relative à la prédation en Côte-d'Or. Trente-sept attaques ont été enregistrées de janvier à fin septembre 2024, pour un total de 122 victimes (91 animaux morts et 31 blessés). Pour reprendre les termes de la DDT, *« la piste du loup n'est pas écartée »* pour 99 de ces 122 victimes (la cause de la mortalité est qualifiée *« indéterminée »* pour 15 autres animaux, la prédation et les grands prédateurs sont exclus pour les 8 victimes restantes). Pour comparaison, l'année 2023 s'était terminée sur un total de 40 constats et la qualification *« loup non écarté »* avait été utilisée pour 55 victimes. Les ovins sont très majoritaires dans toutes ces attaques, mais cinq bovins apparaissent toutefois dans le bilan des victimes de 2023, quatre le sont dans le tableau intermédiaire de l'année en cours.



Fin septembre, le bilan intermédiaire 2024 faisait état de 91 animaux morts et 31 blessés.

Deux zones en particulier

Bien d'autres chiffres ont été présentés lors de cette rencontre. Un focus a notamment été proposé pour deux secteurs bien distincts du département. Le premier concerne le territoire de Sombernon/Pouilly-en-Auxois, dans lequel 16 attaques *« loup non écarté »* ont été enregistrées sur la période allant du dernier trimestre 2023 à fin mars 2024. Ce même secteur se caractérise par les données suivantes : 60 victimes, six tirs de défense simple accordés, 133 interventions de lieutenants de louveterie, 6 interventions d'un binôme composé d'un lieutenant de louveterie et d'un agent de l'OFB, 15 interventions de l'OFB, dix observations d'un loup, deux tirs en direction d'un loup (à Échannay, là où la majorité des observations ont été réalisées). La zone dite *« Morvan sud »* a elle aussi fait l'objet d'une présentation détaillée et pour cause : pour le seul mois de mai 2024, cinq attaques *« loup non écarté »* ont été enregistrées, pour un total de 61 victimes, 4 tirs de défense simple accordés, 34 interventions de lieutenants de louveterie, trois interventions de l'OFB, quatre observations d'un loup et un tir en direction d'un loup (sur la commune à Voudenay).

AG

Réaction

Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, participait à cette rencontre : *« Le loup, pas chez nous : nous sommes bien évidemment encore et toujours dans cette optique, mais la politique actuelle ne va malheureusement pas dans notre sens. Nous tâchons néanmoins de maintenir la pression, et cela durera le temps qu'il faudra… Concernant la présentation qui nous a été faite le 3 octobre en préfecture, il y a eu effectivement trois tirs cette année dans le département, mais aucun prélèvement. Nos discussions ont porté sur plusieurs points : le premier s'intéressait à la réactivité des services de l'État dès lors qu'il y a un constat. Nous voulons qu'un tir de défense soit autorisé le jour même, pour agir dans la foulée et maximiser les chances de réussite. Cette réactivité était constatée en début d'année, mais des remontées terrain nous démontrent quelques lacunes ces dernières semaines, il faut corriger cela. Nous avons également parlé des indemnisations, notamment celles des bovins. Nous invitons les services de l'État à utiliser le barème appliqué avec la tuberculose bovine afin d'avoir des prix plus justes ».*

// INTEMPÉRIES

21

Le coup du parapluie

Octobre 2023-octobre 2024 : le ciel nous joue des tours depuis maintenant un an. Vincent Cartault, directeur de la ferme de Tart-le-Bas, liste les conséquences sur les productions.

Nous l'avons rencontré dans le cadre de notre hors-série Saveurs de Côte-d'Or, qui met en avant la vente directe de produits fermiers dans le département. Vincent Cartault, directeur de la ferme de Tart-le-Bas, a accepté une seconde interview dans la foulée, en lien avec les pluies et leurs conséquences depuis un an : *« Je ne suis certainement pas le mieux placé pour en parler mais oui, je peux vous en toucher deux mots ! Comme chez tout le monde, ces précipitations nous impactent fortement »*.



Vincent Cartault, parapluie en main, le 17 octobre.

Sur la plaine dijonnaise, on *« préfère »* généralement les années sèches : *« nos sols argileux retiennent beaucoup l'eau, ces derniers n'ont donc pas séché de l'année… Il y a eu beaucoup de tassement et il a fallu passer le décompacteur un peu partout »*. L'actualité de la ferme est à mettre à l'actif des semis et de la récolte de tournesol : *« rien de tout cela n'est fait aujourd'hui et cela devient inquiétant. Le tournesol n'était pas encore mûr il y a quelques jours, lorsque nous avons eu une petite fenêtre de beau temps. La situation se complique : il continue de pleuvoir et les journées raccourcissent. D'ordinaire, nos semis de moutarde sont réalisés à cette date »*. Par chance, la majorité des semis d'automne de 2023 avaient été réalisés juste à temps : *« nous avions pris la décision de semer tôt, heureusement, mais pour notre blé bio, c'était trop tard, les pluies étaient arrivées. Du maïs grain bio a été l'alternative : j'espère que nous pourrons le récolter dans de bonnes conditions »*. Les moissons d'été avaient été impactées, elle aussi : *« une baisse de rendement de 25 à 30 % a été enregistrée en blé avec, en plus, près des deux tiers de la production déclassés. Les inondations nous ont fait perdre une bonne partie des orges de printemps »*.

Maraîchage en berne

La ferme de Tart-le-Bas, c'est aussi du maraîchage depuis un peu plus de deux ans. *« Les pluies ont là aussi perturbé nos productions. Dans un premier temps, elles nous ont empêchés de préparer les sols comme l'exigent certaines cultures. Au final, nous n'avons pas pu faire de carottes ni de betteraves. Pour d'autres légumes, des retards de plantations se sont cumulés à l'image des tomates, du céleri, des courges… »*. Vincent Cartault déplore de grosses attaques de limaces n'ayant souvent rien laissé dans les courges, blettes, salades et épinards sous serre comme à l'extérieur. *« Les pièges à bière que nous avons essayés n'ont pas donné satisfaction. Le phosphate ferrique a livré de meilleurs résultats mais nous étions limités par la réglementation »*, retrace le directeur. Les maladies se sont multipliées, à l'image du mildiou dans les pommes de terre : *« en plus, nous n'avons pas réussi à les butter ! À cause du temps mais aussi faute à notre matériel, qui n'est pas encore parfaitement adapté. Au final, pas grand-chose n'a poussé correctement cette année, à l'exception des mauvaises herbes ! »*.

AG

// DÉGRÈVEMENT TFNB

89

Les taux enfin connus

La FDSEA et les JA de l'Yonne ont demandé le dégrèvement de la TFNB sur tout le département à 100 % et pour toutes les productions.

La FDSEA et les JA de l'Yonne ont adressé un courrier à l'État, le 8 août dernier, pour demander le dégrèvement de la TFNB sur tout le département à 100 % et pour toutes les productions.
Cela se justifie compte tenu de l'année catastrophique pour toutes les récoltes : arboriculture, céréales, prairies et viticulture.
Comme chaque fois, nous sommes les seuls syndicats (JA/FDSEA) du département à faire la demande et à défendre le dossier au côté de la Chambre d'agriculture pour apporter des éléments chiffrés aux services de l'État.
Le contexte économique de la France étant compliqué, avec les caisses de l'État quasi vides, la négociation fut longue et difficile.
Voici la décision prise par le Préfet pour constater les taux de pertes agricoles sur notre département à partir desquels la DDFIP va mettre en œuvre un dégrèvement d'office de TFNB : sur terres arables : 30 % en agriculture conventionnelle et biologique ; pour la viticulture : 50 % en agriculture conventionnelle et 80 % en agriculture biologique ; sur les prairies : 30 % à l'exception de certaines communes (voir par ailleurs) ; sur les vergers : 50 %.
Pour le dégrèvement d'office, aucune démarche particulière n'est à effectuer.
Vigilance pour les fermiers au moment du paiement du fermage : pensez bien à demander à votre propriétaire le montant du dégrèvement et que celui-ci le déduise.
Un cas particulier cependant : les viticulteurs en bio recevront, de la DDFIP, un formulaire à renseigner pour fournir des détails sur leur parcellaire et bénéficier du taux différencié.
Et comme toujours ; les exploitants qui seront en mesure de justifier de taux de pertes supérieurs au taux moyen de dégrèvement d'office pourront demander individuellement à bénéficier d'un complément. Pour cela, il est nécessaire de se rapprocher de la DDFIP.

FDSEA de l'Yonne

Pour plus d'information, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Les communes non concernées par le dégrèvement sur les prairies

Bassou, Béon, Les Bordes, Branches, Censy, Champigny, La Chapelle-sur-Oreuse, Charentenay, Chaumont, Chéroy, Chichery, Courson-les-Carrières, Courtoin, Cuy, Dyé, Évry, Festigny, Fontaine-la-Gaillarde, Fontenay-près-Chablis, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouchères, Fresnes, Gland, Gron, Jussy, Lailly, Lichères-sur-Yonne, Looze, Maillot, Michery, Migé, Molosmes, Paron, Paroy-sur-Tholon, Pimelles, Sainpuits, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Maurice-Thizouaille, Les Sièges, Tissey, Val-de-Mercy, Villeroy, Perceneige, Villiers-Louis, Voisines.

// VÉTÉRINAIRES RURAUX

58 89 Les besoins urgents de l'Yonne et de la Nièvre

Entre le 14 et le 18 octobre, 10 étudiants vétérinaires des écoles nationales vétérinaires d'Alfort et de Lyon ont navigué entre l'Yonne et la Nièvre pour rencontrer des éleveurs et des vétérinaires. L'objectif était d'échanger sur le métier de vétérinaire dans ces deux départements, où il y a de réels besoins.



Une soirée-débat en présence des étudiants vétérinaires a eu lieu le mercredi 16 octobre, à Auxerre.



Des jeux sur le département de l'Yonne ont été proposés aux étudiants.

Pour la deuxième année consécutive, des étudiants vétérinaires sont venus dans l'Yonne et dans la Nièvre pour aller à la rencontre d'éleveurs et de vétérinaires dans l'optique d'échanger avec eux pour que ces derniers leur présentent le métier de vétérinaire rural dans ces deux départements, où il manque cruellement de vétérinaires.

« *En 2022, on avait répondu à un appel à manifestation d'intérêt concernant le territoire du nord de la Nièvre et du sud de l'Yonne où le diagnostic avait été fait d'une désertification de vétérinaires ruraux. À la suite de cela, un certain nombre d'actions ont émané. L'une d'entre elles était de faire venir de jeunes étudiants vétérinaires sur nos territoires pour qu'ils aient des échanges avec les éleveurs, avec les cabinets vétérinaires et avec le département, l'objectif étant aussi de montrer l'attractivité du département* », rappelle Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Si l'année dernière, neuf étudiants de l'école de Lyon étaient présents, cette année, ce sont dix jeunes, cinq de l'école vétérinaire de Lyon, cinq de l'école vétérinaire d'Alfort, qui ont passé cinq jours en Bourgogne. Avec un programme chargé, beaucoup d'échanges et de rencontres. « *Le but est de leur montrer les territoires, de leur donner envie de venir s'y installer* », poursuit le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Tous les sujets abordés, sans tabou

Et comme l'année dernière, ce sont des étudiants vétérinaires en fin de cursus qui étaient ciblés. « *Pourquoi ? Car on a besoin de vétérinaires dès maintenant, il y a une vraie pénurie sur nos territoires. Et ces jeunes, ces étudiants, deviendront vétérinaires d'ici quelques mois. Dans les années à venir, peut-être que l'on fera un choix différent en ciblant des étudiants en début de cursus pour préparer l'avenir* », continue Arnaud Delestre. Car s'il est urgent de trouver des vétérinaires dès aujourd'hui, il sera aussi important de pérenniser la profession dans les départements.

Tout au long de la semaine, de nombreux sujets ont été abordés. « *On parle du métier de vétérinaire, du métier d'éleveur, des charges et de la complexité administrative, on parle aussi de comment réussir à concilier vie professionnelle et vie privée… Le but est de faire du pratico-pratique, de parler de tous les sujets possibles, sans tabou et sans ne rien cacher. On parle aussi de mal-être car il faut savoir que le métier de vétérinaire est une profession où il y a un taux de suicide élevé. Je pense que c'est important d'en parler avec ces jeunes dès maintenant pour que lorsqu'ils s'installeront, ils n'aient pas de surprise, qu'ils ne soient pas perdus* », développe le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Outre les éleveurs et les vétérinaires, les étudiants ont eu l'occasion de rencontrer les représentants du monde agricole local, les représentants des Conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, ceux des divers organismes de la profession de vétérinaire, du GDS BFC… entre autres. Ils ont aussi pu échanger avec Yonne Tourisme, présent lors d'une soirée-débat le mercredi 16 octobre, qui ont présenté divers atouts de l'Yonne à travers quelques jeux.

Tout était une nouvelle fois réuni pour vanter les deux départements. Et avec le projet d'implantation d'une nouvelle clinique vétérinaire sur le site de La Brosse, à quelques kilomètres d'Auxerre, le secteur disposera bientôt d'un argument en sa faveur pour attirer de jeunes professionnels.

Christopher Levé

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21 Une belle répétition

Trente-quatre jeunes de MFR ont participé à un concours de jugement de bétail au Gaec des Granges de Vesvres, près de Vitteaux.



Le meilleur apprenti côte-d'orien : Jules Chevaux, de la MFR de Pouilly-en-Auxois, termine à la seconde place.

Les finales départementales de jugement de bétail arrivent à grands pas : elles se tiendront dans le cadre de la Ferme Côte-d'Or le 7 novembre, en parallèle du concours charolais de Semur-en-Auxois le 14 novembre puis courant décembre sur l'exploitation agricole du lycée La Barotte. Comme tous les ans, plusieurs classes de MFR s'étaient donné rendez-vous en amont de ces finales dans l'idée de s'entraîner.

La MFR Auxois sud Morvan et son homologue de Villevallier, dans l'Yonne, se sont rendues le 16 octobre au Gaec des Granges de Vesvres, chez Luc, Colette et Clément Dupaquier. Ces trois éleveurs ont mis une nouvelle fois à disposition leur structure et leurs animaux pour cette rencontre pédagogique, au plus grand plaisir des jeunes et de leurs encadrants. « *Notre MFR était représentée par une classe de Terminale CGEA, Villevallier avait fait le déplacement avec sa seconde production et ses Premières CGEA* », présente Clotilde Bizouard, formatrice à Pouilly-en-Auxois avec son collègue David Cramoisy. Les 34 jeunes en lice ont pointé deux vaches charolaises, sous les précieux conseils et les références des éleveurs Laurent Choubley (La-Motte-Ternant) et Éric Godot (Créancey). Le meilleur jeune côte-d'orien termine à la seconde place et se nomme Jules Chevaux, originaire de Saint-Loup-Géanges (71) et apprenti au Gaec Bouteilley à Merceuil. Comme tous les ans, les jeunes ont été « *couverts* » de cadeaux, généreusement offerts par Dijon Céréales, Gamm vert, Sanders, Groupama, Sicarev, Crédit Agicole, Weldom, la Fédération régionale des MFR, Symbiopole ainsi que la boulangerie Lerouge de Pouilly-en-Auxois.

AG



DÉPARTEMENTS

// GRIPPE AVIAIRE

La France passe en niveau de risque « modéré »

Afin de renforcer la protection des élevages avicoles, la France a décidé de placer son territoire en niveau de risque « modéré ». Des restrictions sont ainsi mises en place pour certains élevages dont les communes sont en ZRP (zone à risque particulier).

Alors que le pays vient d'entrer, le 16 octobre, en niveau de risque « modéré » concernant la grippe aviaire (il était jusqu'alors en niveau de risque « négligeable »), dans le but de renforcer la protection des élevages avicoles, les services de l'État dans l'Yonne appellent « *les détenteurs de volailles, professionnels et particuliers, à la plus grande vigilance pour surveiller quotidiennement l'ensemble de leur(s) élevage(s) et les signes d'alerte, suite à la décision du ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt* », peut-on lire dans un communiqué de la préfecture de l'Yonne.

Cette dernière rappelle que « *toute augmentation anormale de mortalité doit conduire à appeler sans délai un vétérinaire sanitaire ou la DDETSPP (Direction départementale en charge de la protection des populations) au 03 86 72 69 00* ».
À noter que toute mortalité constatée chez les oiseaux sauvages doit également être signalée à l'OFB, la fédération départementale des chasseurs ou la DDETSPP, et que les cadavres de ces oiseaux ne doivent pas être manipulés.
Alors, pourquoi passer au niveau de risque « modéré » ? Car les migrations en cours d'oiseaux sauvages et la dynamique des infections au virus IAHP enregistrée récemment dans des élevages français conduisent à placer l'ensemble du territoire en ce niveau de risque.

Ce qui entraîne la mise en place de mesures de prévention et de biosécurité renforcées pour les professionnels et les particuliers, dans tout le département icaunais, comme : la mise à l'abri, dans un bâtiment fermé, pour toutes les volailles dans les zones à risque particulier (ZRP) avec, pour les professionnels uniquement, la possibilité de dérogation pour des motifs de bien-être animal, sous certaines conditions ; le bâchage des véhicules transportant des palmipèdes ; des restrictions concernant le transport et l'utilisation d'oiseaux appelants (chasse) ; ou encore des restrictions concernant les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

Plus d'informations sont à retrouver sur le site agriculture.gouv.fr.
Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille, ne présente aucun risque pour l'homme.

C. L. d'après communiqué

Les communes icaunaises en ZRP

Accolay, Appoigny, Armeau, Augy, Auxerre, Bassou, Bazarnes, Beaumont, Béon, Bonnard, Brienon-sur-Armançon, Cézy, Champigny, Champlay, Champs-sur-Yonne, Chamvres, Charmoy, Châtel-Censoir, Chaumont, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Chéu, Chichery, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courlon-sur-Yonne, Courtois-sur-Yonne, Crain, Cravant, Cuy, Épineau-les-Voves, Escolives-Sainte-Camille, Esnon, Étigny, Évry, Germigny, Gisy-les-Nobles, Gron, Gurgy, Irancy, Joigny, Laroche-Sainte-Cydroine, Lichères-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne, Maillot, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Marsangy, Merry-sur-Yonne, Michery, Migennes, Monéteau, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Paron, Paroy-sur-Tholon, Passy, Pont-sur-Yonne, Prégilbert, Rousson, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Clément, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-du-Tertre, Sainte-Pallaye, Sens, Serbonnes, Sery, Trucy-sur-Yonne, Vergigny, Véron, Villeblevin, Villecien, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Villeperrot, Villevallier, Vincelles, Vincelottes, Vinneuf.

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

FDSEA-JA 21

Production d'énergie renouvelable : une opportunité pour la ferme Côte d'Or



Face aux enjeux climatiques, les réseaux FDSEA et JA ont toujours considéré l'agriculture comme une solution. L'agriculture a toujours produit des biens alimentaires et de l'énergie.
FDSEA et JA sont favorables au développement des énergies renouvelables sur les exploitations agricoles, que ce soit le photovoltaïque sur les toitures ou au sol, ainsi que la méthanisation.

En produisant de l'énergie, nombre d'exploitations bénéficient d'une nouvelle source de revenu, plus régulière, ce qui permet de renforcer leur résilience face aux aléas climatiques et économiques de leurs productions agricoles.
Bien sûr la production d'électricité photovoltaïque sur les toits de nos bâtiments doit être privilégiée. Au-delà, nous pensions que sur les parcelles à potentiel limité, l'agrivoltaïsme peut également être une solution s'il se développe dans un cadre cohérent avec la production de denrées alimentaires. C'est pourquoi, nous avions rapidement mis en place une doctrine départementale pour encadrer les projets. Un nouveau cadre législatif national sur l'agrivoltaïsme vient enfin définir les conditions d'implantation. Notre objectif est d'assurer que d'avantages d'exploitations puissent bénéficier de cette opportunité, tout en maintenant une production agricole significative. Nous ne voulons pas de projet alibi, mais plutôt des projets de production d'énergie qui apportent un relais de croissance, confortent les installations et renforcent la rentabilité de nos exploitations.
FDSEA et JA sont également favorables à la méthanisation. Un méthaniseur apporte des avantages agronomiques évidents pour certaines exploitations. En permettant de diversifier les cultures et les rotations, il concourt à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Avec le digestat, l'exploitation bénéficie d'un amendement intéressant pour la fertilisation des cultures et le maintien du taux de matière organique dans le sol. Par ailleurs, un méthaniseur apporte de la valeur ajoutée à une exploitation et s'accompagne souvent du renforcement de la main-d'œuvre présente sur une exploitation, à l'opposé de la simplification des systèmes agricoles.
Sur ces deux sujets les agriculteurs doivent être au cœur des réflexions, décisions et bénéficier de l'ensemble des retours agronomiques et économiques.
Comme pour l'alimentation, l'agriculture est la solution.

FDSEA-JA

ÉDITO



Antoine Carré, Secrétaire général adjoint FDSEA

La production d'énergie sur une ferme est une source de revenu supplémentaire qui peut conforter l'installation d'un jeune ou une exploitation en place quelle que soit sa taille. En autoconsommation, c'est aussi une économie de charge. Elle nous apporte de la visibilité à moyen terme sur une partie de nos revenus. Mais, il n'est pas toujours simple de conduire ces projets avec les différents interlocuteurs et les délais de mise en œuvre. C'est pourquoi FDSEA et JA échange de manière régulière avec les différents acteurs et les pouvoirs publics pour faciliter la mise en œuvre concrète de ces projets.

// TOUSSAINT

21 Les traditionnelles chrysanthèmes, mais pas seulement

À la Toussaint, beaucoup se rendent chez leur fleuriste, leur jardinerie ou leur horticulteur pour acheter des fleurs afin de garnir les tombes de leurs êtres chers, en leur mémoire. Et s'il y a bien une fleur prisée de tous, c'est le chrysanthème. Toutefois, d'autres fleurs ont aussi leur petit succès à la Toussaint.

On le sait tous, le chrysanthème est la fleur prisée de tous pour la Toussaint. Pour plusieurs raisons : c'est d'abord une fleur aux multiples couleurs, qui ravit tout le monde, et une fleur résistante à l'automne et à l'hiver, qui a donc vocation à rester plusieurs semaines sur les tombes. « *Le chrysanthème est l'une des plantes qui fleurit à l'approche de l'automne. C'est une plante photopériodique, c'est-à-dire que c'est la variation de longueur de jour ou de nuit qui déclenche la floraison. Quand les nuits s'allongent, cela signifie que l'automne arrive, alors le chrysanthème se met à fleurir* », explique Johann Rigout, gérant des Serres des Champs Galottes, à Saint-Bris-le-Vineux.

Du côté des horticulteurs, le chrysanthème est aussi très apprécié. « *C'est une culture longue mais qui demande peu d'entretien finalement. Le chrysanthème est planté tôt, fin mai/début juin, sous serre. Après le bouturage, qui a lieu en juillet, la plante est mise en extérieur (l'horticulteur dispose d'un arrosage automatique pour veiller au bon développement de la plante). Elle se développe ensuite toute seule jusqu'à la période de vente, à la Toussaint* ».
Johann Rigout fait 1 200 pots de chrysanthèmes par an. Le gros avantage pour lui, comme pour ses confrères, « *c'est que le chrysanthème permet d'avoir une période de vente à l'automne. Il faut savoir qu'en ce qui me concerne, je vais faire entre 75 et 80 % du chiffre d'affaires de l'année entre le 15 avril et le 30 mai. La Toussaint représente 10 à 15 % supplémentaires. Les quelques pourcents restant se font le reste de l'année. La période de vente est donc très concentrée* ».

Des pensées, des bruyères, des compositions…

Toutefois, contrairement aux idées reçues, le chrysanthème n'est pas la seule fleur vendue à la Toussaint. Il y a sa « cousine », le chrysanthème à grosses têtes, mais aussi et surtout la bruyère. « *Son avantage est que la couleur ne bouge pas jusqu'au mois de janvier. La plante, elle, résiste longtemps dans le temps* », indique Johann Rigout. « *Je vends aussi un peu de pensées. C'est une fleur qui ne coûte pas cher, qui fleurit de septembre/octobre jusqu'au mois de juin, ce qui plaît beaucoup aux clients. Puis, je vends un peu de compositions avec de la bruyère, de la pensée, de la véronique… plein de plantes que je mélange pour faire des compositions variées, qui durent jusqu'au mois de mai* ».

Et pour satisfaire tous ses clients, Johann Rigout propose aussi de petites compositions, dans des bacs de 20 cm. « *Ce sont notamment pour les clients qui ont des défunts en columbarium et qui n'ont pas la place de pouvoir déposer de gros pots de fleurs* ».

Alors, vous optez pour quoi cette année ?

Christopher Levé

Les Serres des Champs Galottes sont situées route nationale de Champs sur Yonne, à Saint-Bris-le-Vineux et sont ouvertes le lundi et mardi, et du jeudi au samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.



Comme chaque année, les chrysanthèmes sont prisés de tous à la Toussaint.

// MARCHÉ DES TERRES DE FRANCE

89 Une édition réussie sous le soleil parisien

Le dimanche 13 octobre a eu lieu la 31e édition du marché des Terres de France, où une vingtaine de producteurs icaunais étaient présents, rue de la Chine, à Paris.



FDSEA de l'Yonne

Une vingtaine de producteurs icaunais étaient présents, comme Camille Guyard et ses framboises et produits à base de framboise.



FDSEA de l'Yonne

La 31e édition du marché des Terres de France a eu lieu le dimanche 13 octobre, rue de la Chine, à Paris.

Dimanche 13 octobre, la rue de la Chine dans le XXe arrondissement de Paris a été le théâtre d'un événement attendu : la 31e édition du marché des Terres de France. Sous un ciel radieux, plusieurs centaines de visiteurs se sont pressées pour découvrir les produits locaux et artisanaux proposés par une vingtaine d'exposants icaunais.

La journée a débuté avec l'inauguration du marché par le Maire Éric Pliez, qui a salué l'initiative et l'importance de promouvoir les producteurs locaux. La convivialité était au rendez-vous, les étals regorgeant de produits frais, de fromages, de vins, de miels et bien d'autres produits de notre terroir.

Parmi les moments forts de la journée, la tombola de la FDSEA de l'Yonne a su capter l'attention des visiteurs tout au long de l'événement. Des produits offerts par les exposants eux-mêmes ont été mis en jeu, permettant aux plus chanceux de repartir avec des paniers gourmands. La FDSEA a chaleureusement remercié les producteurs pour leur générosité, qui a contribué à l'atmosphère festive du marché.

Les familles n'étaient pas en reste, grâce à un stand dédié aux enfants, où les plus jeunes ont pu profiter d'activités ludiques (création de badges, puzzle), tandis que les adultes s'intéressaient au stand de l'office de tourisme du Jovinien, source de nombreuses questions sur les destinations rurales et les trésors cachés de nos campagnes.

Avec une telle affluence et un accueil enthousiaste du public, cette 31e édition du marché des Terres de France a été un franc succès. La FDSEA de l'Yonne, ravie de ce retour réussi, a d'ores et déjà donné rendez-vous aux habitués et aux curieux pour l'année prochaine, pour une nouvelle édition qui promet d'être gourmande.

La FDSEA 89 tient à remercier ses partenaires pour leur soutien, ainsi que la mairie du 20e arrondissement de Paris pour son accueil et son engagement sans faille, qui ont largement contribué à la réussite de cet événement.

FDSEA de l'Yonne

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// DIVERSIFICATION

21

Services et bons produits à l'échelle d'un territoire

Lancés il y a un an, la boucherie et l'atelier de découpe Le Carnésien, à Is-sur-Tille, ont été officiellement inaugurés le 12 octobre. Cette structure traduit un choix de développement d'une exploitation et représente aussi un outil de prestations pour tout un écosystème agricole local.



L'inauguration offrait la possibilité de découvrir l'atelier de découpe attenant à la boutique.

Le Carnésien, boucherie ouverte en septembre 2023 à Is-sur-Tille de la volonté de deux agriculteurs locaux, Maxime et Sébastien Asdrubal, est plus qu'un nouveau commerce. Ses initiateurs l'ont conçu comme un développement de leur exploitation, mais aussi comme un outil structurant, à l'échelon d'un territoire rural, alors même que les industries liées à l'abattage ou à la transformation de produits carnés se questionnent sur leur avenir. Certes, Le Carnésien n'est pas un abattoir mais, en plus de sa boutique, il propose des prestations de services de découpe et de travail de carcasses. Cet aspect était particulièrement mis en lumière à l'occasion de l'inauguration officielle qui s'est tenue le 12 octobre. Les visiteurs, nombreux à se succéder tout au long de la journée, ont pu découvrir la vitrine mais aussi les « coulisses » d'un outil industriel ambitieux qui emploie quinze personnes. Laboratoire, chambres froides, circuit suivi par les carcasses depuis leur arrivée sur les lieux, jusqu'à leur conditionnement final et leur présentation sur l'étal de la boutique : tout était expliqué.

Des viandes bien orientées

Sébastien Asdrubal détaillait le cycle de travail, avec des livraisons de carcasses chaque lundi, les bêtes étant principalement abattues à Venarey-les-Laumes. *« Toutes les carcasses sont mises à maturer pendant trois semaines, à l'exception de la viande destinée à faire du steak haché, pour laquelle cette durée de maturation est interdite »*, précisait-il.

En début de semaine, les bouchers employés sur place ont une vision claire du travail à effectuer, entre viande à préparer pour la boutique, celle destinée aux collectivités, les prestations de découpe… Tout cela s'accomplit selon des circuits précis qui empêchent tout croisement ou retour en arrière, en application d'une réglementation sanitaire très stricte. Les locaux sont désinfectés tous les jours et des prélèvements ont lieu de manière hebdomadaire afin d'assurer une surveillance étroite des locaux : on ne plaisante pas avec les questions sanitaires. Entre cinq et six prélèvements sont envoyés au laboratoire départemental, à Dijon, chaque semaine. L'entreprise s'est aussi dotée d'une responsable qualité afin de veiller à ce que les protocoles de travail et les consignes soient respectés de manière constante.

Comme le rappelait Maxime Asdrubal, Le Carnésien est la dernière étape d'une succession de développements qui ont conduit l'exploitation familiale à compléter la polyculture-élevage par de l'engraissement, du commerce de bestiaux, de la méthanisation et du photovoltaïque. *« Toutes ces activités,* précisait-il, *ont permis l'embauche de cinq salariés agricoles et de donner corps au projet de boutique et d'atelier de découpe. Maîtriser la filière de A à Z, c'est pour nous le moyen de pérenniser l'exploitation, de la rendre résiliente. Face à des prix trop souvent tirés vers le bas par de nombreux acteurs de l'agroalimentaire, il faut que les choses changent »*.

Un outil pour les éleveurs

Sébastien et Maxime Asdrubal ont fait du steak haché la colonne vertébrale de leur projet, prenant acte du fait que plus de 50 % de la viande bovine se consomme sous cette forme. *« Cela nous permet de travailler avec des carcasses entières, de préserver l'équilibre matière et de nous appuyer sur un schéma économique viable »* poursuivait Maxime Asdrubal. Sébastien Asdrubal voyait lui, dans la concrétisation de ce projet, une traduction de l'adaptabilité propre au monde agricole autant qu'une volonté de donner corps au principe d'une consommation locale. *« Le fait de disposer d'un atelier,* ajoutait-il, *nous permet de répondre à des marchés publics et fournir des collectivités (collèges de Venarey-Les Laumes, Nuits-Saint-Georges, le Clos de Pouilly à Dijon, Selongey, Is-sur-Tille). Mais cet atelier est aussi un outil pour les éleveurs qui souhaitent proposer leurs animaux en vente directe. Une manière pour eux d'avoir une plus-value sur la commercialisation de leur production. »* Plusieurs éleveurs leur ont déjà fait confiance sur ce plan.

Berty Robert

// FERME CÔTE-D'OR

21

Quand le président s'y colle

Benoît Pech, président du syndicat Prim'Holstein, emmènera deux de ses vaches à la prochaine Ferme Côte-d'Or.

Le contexte sanitaire et climatique n'est pas favorable pour sortir ses animaux, mais quand il faut y aller, il faut y aller ! *« C'est certain, avec cette FCO qui traîne partout, sans oublier ce temps pourri qui nous empêche de semer, les conditions ne sont pas très propices »*, indique Benoît Pech, éleveur à Saint-Seine-sur Vingeanne.

Celui qui préside le syndicat Prim'Holstein représentera tout de même sa race à la Ferme Côte-d'Or, du 7 au 10 novembre : *« le contexte n'est pas favorable du tout, mais il est important de mettre en avant notre Prim'Holstein. Aussi et surtout, il est intéressant de répondre présent à cette manifestation du Conseil départemental, qui nous soutient chaque saison »*.

Benoît Pech *« part dans l'idée »* d'exposer deux vaches à Dijon : *« au moment où je vous parle, je ne sais pas précisément quelles Prim'Holstein feront le déplacement, ce sera fonction du sanitaire au moment de décoller ! Il faudra que ces femelles soient en lactation car elles serviront de support au concours départemental de jugement de bétail, auquel participation des jeunes scolaires »*. Le Côte-d'orien se pliera à un protocole sanitaire qu'il imagine *« très renforcé »*. Concernant ses semis d'orges d'hiver et de blé, l'agriculteur espère réaliser ses travaux avant son petit séjour dijonnais : *« ce n'est vraiment pas gagné avec toute cette humidité… S'il fait beau pendant la Ferme Côte-d'Or et qu'il est possible de semer, bien sûr, il faudra s'arranger et jongler entre différentes activités ! »*.

Une production en berne ?

La FCO peut faire d'importants dégâts dans une exploitation laitière, comme le rappelle Benoît Pech : *« je n'étais pas encore installé lors du premier épisode de cette maladie, à l'époque, mais je sais que mes grands-parents avaient beaucoup moins produit. En ce moment, je connais des collègues qui enregistrent des pertes de 3 kg de lait par vache et par jour : sur un cheptel de 70 vaches, le manque à gagner est énorme, d'autant qu'il est impossible de savoir à quel moment tout reviendra dans l'ordre »*.

Le Côte-d'orien liste d'autres problèmes pouvant survenir : *« l'état des animaux est bien souvent impacté et les interventions vétérinaires peuvent se multiplier. La reproduction peut aussi et surtout être affectée, sur bien des points, mais cet aspect est beaucoup plus difficile à quantifier que les pertes de lait. D'ailleurs, sur cette diminution de production, il est déjà quasi-certain que les quantités livrées sur la campagne 2025 seront beaucoup moindres, car tout le pays est concerné »*.

AG



L'éleveur de Saint-Seine-sur Vingeanne, avec Alexis et Emmy, ses deux enfants.

La Ferme #Côte-d'Or

7 > 10 novembre

10h-17h • Foire de Dijon



Spectacles, animations & ateliers gratuits

© Direction Communication CD21/ JPL • 09/24

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

J'veux du local! LE GOÛT DE MA CÔTE-D'OR

SAVOIR-FAIRE 100% CÔTE-D'OR LE DÉPARTEMENT

cotedor.fr

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

// ESCARGOTS

En prévision des fêtes, pensez « escargots français » !

La période actuelle marque un pic de production dans les élevages d'escargots avec, en ligne de mire, les fêtes de fin d'année au cours desquelles ce mets est particulièrement consommé. La Fédération nationale des héliciculteurs de France rappelle, à cette occasion, la nécessité de favoriser les productions nationales.

C'est la haute saison pour les héliciculteurs français, avec la récolte des escargots, qui seront ensuite préparés artisanalement pour être dégustés lors les fêtes de fin d'année. L'escargot est un mets emblématique de la gastronomie française et c'est aussi une grosse partie du chiffre d'affaires qui est réalisé pour les héliciculteurs en cette fin d'année (50 à 80 % du CA). Au printemps, les naissains (escargots nouvellement nés) ont été introduits dans les parcs semés de végétation variée qu'ils apprécient : trèfle, plantain, phacélie, pissenlit, ortie, moutarde, caméline, bardane, tournesol, radis fourrager.

Afin d'assurer une belle croissance, une alimentation à base de céréale leur est fournie. À la fin de l'été, vient le moment de la récolte : la saison de ramassage est ouverte ! Après le ramassage, qui devrait finir sous peu, vient la période de transformation, un travail manuel qui demande beaucoup de temps, de savoir-faire, d'application des bonnes pratiques d'hygiène et un zeste de créativité. Ces dernières années, les recettes d'escargot se sont diversifiées : au-delà des traditionnelles coquilles beurrées à la bourguignonne et des conserves, l'escargot s'invite dans des tapas, des tartinades, des pics apéros… On trouve même du boudin blanc aux escargots, des saucisses et saucissons, des mijotés à base de crème, et bien d'autres déclinaisons selon l'imagination culinaire de l'éleveur.

« Né, élevé et cuisiné en France »

Depuis mars 2022, les héliciculteurs se sont unis au sein de la Fédération nationale des héliciculteurs de France (FNHF), pour promouvoir l'escargot « né, élevé et cuisiné en France » et pour mettre en avant leur métier, leurs produits et encourager l'installation d'héliciculteurs (trois centres de formation existent en France). Aujourd'hui, dans notre région la structuration de la filière se poursuit, portée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Les travaux sont nombreux pour faire basculer la tendance actuelle : 95 % des escargots consommés en France sont importés (un mélange d'escargots ramassés à l'état sauvage et d'autres issus d'élevages à l'étranger). Le traditionnel « escargot de Bourgogne » n'a plus grand-chose de bourguignon : il est principalement importé d'Europe centrale et de l'Est (Ukraine, Pologne, Balkans…). L'escargot fermier français est quant à lui de l'espèce Helix aspersa, appelé « gros gris » et « petit-gris ». Il est certes plus onéreux mais incomparable à celui de l'import : sa proportion poids/prix, sa qualité gustative et sa tendreté supérieure, la qualité des matières premières de transformation font la différence. C'est un produit respectueux de la sécurité alimentaire en conformité avec les normes sanitaires françaises, le bien-être animal est priorisé, c'est un élevage écoresponsable, et la commercialisation se fait essentiellement en circuit court ce qui amoindrit l'empreinte carbone de nos exploitations… Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas, et beaucoup de travail attend les héliciculteurs, afin de faire perdurer cette année encore, la tradition des escargots sur nos tables festives, par ce mets d'excellence français.

Fédération nationale des héliciculteurs de France



En août dernier, plusieurs héliciculteurs de la région avaient ouvert les portes de leur élevage afin de sensibiliser à la nécessité de soutenir les escargots produits en France.

// FILIÈRE AVICOLE

Relancer la production régionale

Louis Accary, ancien éleveur en Saône-et-Loire et président du Comité d'orientation régional de l'élevage (Corel), section avicole, de Bourgogne Franche-Comté, interpelle la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, dans une lettre ouverte.

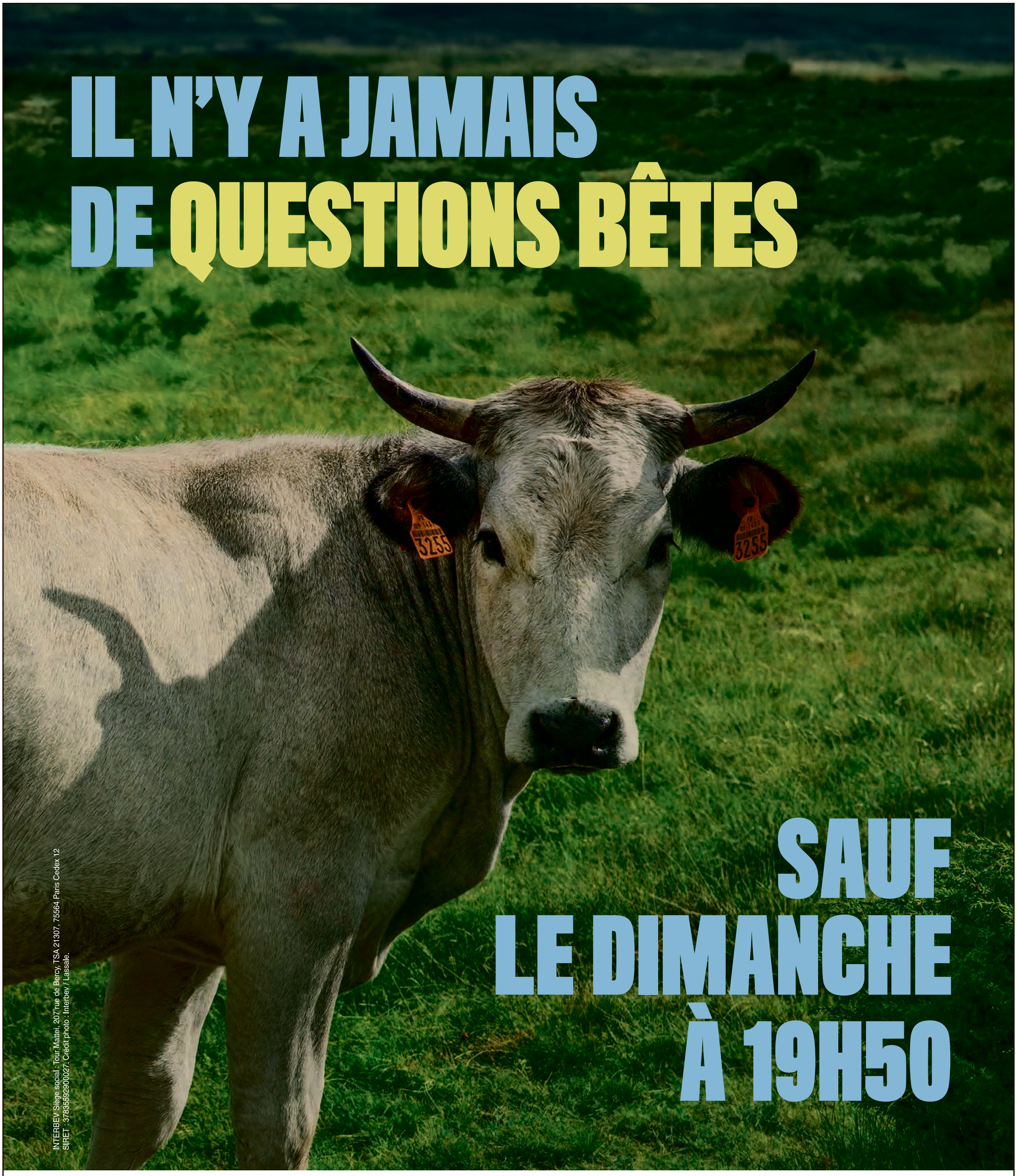
« Madame, pourquoi nous parler de protection de la planète, d'écologie, de favoriser l'alimentation locale si, en même temps, vous favorisez les importations de volailles venant de différents points de notre planète ? Pourquoi nous avoir demandé de réfléchir à ce que sera l'agriculture en 2040, si en même temps vous massacrez notre filière avicole régionale qui, aujourd'hui, emploie 3 000 salariés ? Depuis bientôt deux ans que le nouveau plan Bâtiment a été mis en place, le bilan est catastrophique : zéro dossier avicole déposé, soit deux années blanches, malgré nos interventions pour vous demander de rendre ce plan accessible. Lorsque l'on regarde l'âge de nos producteurs, il est urgent de favoriser l'installation de nos jeunes qui sont volontaires pour produire l'alimentation demandée par nos consommateurs. Vous nous dites que vous voulez favoriser les produits d'excellence, très bien ! Mais regardez le marché : on observe une baisse de 20 % des ventes de nos labels, AOP, productions bios : ces productions ne correspondent plus au pouvoir d'achat de la plupart des ménages et très certainement pas à la totalité de la viande de volaille servis dans les cantines de nos lycées, hôpitaux ou encore Ehpad. En revanche, on remarque une augmentation forte du marché des volailles dites conventionnelles qui répondent aux normes de biosécurité animale et alimentaire, autant qu'au bien-être Animal (ECC, BCC, Nature d'éleveur…) le seul « reproche » que l'on peut leur faire c'est ne pas avoir un parcours plein air qui est, avec l'épidémie de grippe aviaire, régulièrement diminué en surface, voire interdit. En conséquence : que pensez-vous de l'élevage de souches qui doivent avoir accès à un parcours, élever en claustration : où est le bien-être animal ? La Bourgogne Franche-Comté est déficitaire en production avicole alors que nous avons sur place les céréales, les abattoirs et les éleveurs qui ne demandent qu'un petit coup de pouce pour s'engager dans la production. Avec des augmentations de 30 % des coûts des matériaux de construction, des prêts bancaires, des coûts de la main-d'œuvre, nous avons besoin de l'accès aux fonds européens afin de nous aider à construire du neuf pour remplacer les bâtiments qui vont s'arrêter, ou rénover ce qui existe pour les mettre aux normes des nouvelles demandes sociétales (bien-être animal, économie d'énergie, sécurité sanitaire). Si vous regardez le monde qui nous entoure et avec tous ces conflits, il est urgent de protéger notre indépendance alimentaire, afin de protéger nos populations du risque de crise alimentaire. De plus, notre filière participe à l'économie régionale par ses productions de qualité et avec toute la traçabilité sanitaire demandée par nos consommateurs. La filière volaille de chair française, autrefois leader en Europe, est aujourd'hui confrontée à une forte concurrence, notamment en raison de coûts de production plus élevés et d'une difficulté à répondre aux besoins du marché. La croissance de la consommation intérieure est principalement tirée par la restauration hors domicile, un segment où les importations, souvent moins chères, sont privilégiées. Les importations de volaille de chair en France entraînent des conséquences multiples et complexes sur le marché intérieur. Elles offrent aux consommateurs des prix plus bas mais réduisent la compétitivité des producteurs français, mettent en péril l'emploi dans les zones rurales et rendent plus difficile la mise en œuvre de politiques de qualité. Les stratégies de montée en gamme, axées sur les produits de qualité, peinent à compenser cette situation. Malgré des aides publiques, la filière reste fragile face aux enjeux sanitaires (influenza aviaire) et aux évolutions réglementaires. La Cour des comptes préconise une clarification des objectifs et une meilleure coordination des acteurs pour définir une stratégie de développement durable et compétitive. En juillet, vous nous aviez promis de revoir cette grille de sélection, ainsi que les plafonds et aussi de la simplification afin d'être plus efficace, nous attendons toujours cette rencontre, si l'on veut être cohérent pour le 1er appel à projet 2025 il ne faut pas attendre, il est urgent de se mettre au travail afin que les agriculteurs puissent se positionner sur ce nouvel appel à projet. Nous avons dans notre région, une richesse extraordinaire de variété de produits, ne la massacrez pas, aidez-nous à la protéger et à la transmettre à nos jeunes ».

Louis Accary

> *« on observe une baisse de 20 % des ventes de nos labels, AOP, productions bios : ces productions ne correspondent plus au pouvoir d'achat de la plupart des ménages et très certainement pas à la totalité de la viande de volaille servis dans les cantines de nos lycées, hôpitaux ou encore Ehpad ».*



Louis Accary estime que la Région BFC a largement le potentiel de production avicole pour satisfaire les besoins les plus larges… À conditions que les éleveurs concernés aient accès aux fonds européens.



Les éleveurs de ruminants répondent aux interrogations des Français dans QUESTIONS BÊTES, le nouveau rendez-vous de TF1.

Retrouvez-les TOUS LES DIMANCHES,
du 20/10/2024 au 13/04/2025 vers 19h50.

Un programme parrainé par la CNE, en partenariat avec INTERBEV, CNIEL et ANICAP.

TF1 | TF1+

// FCO

21 De la casse dans les élevages

Il est encore bien trop tôt pour connaître les conséquences de la FCO en Côte-d'Or, mais certains échos ne sont pas très rassurants.



À la date du 11 octobre, la Côte-d'Or comptait 98 foyers de FCO : 88 en sérotype 3 et dix en sérotype 8 (quatre d'entre eux cumulaient les deux). *« La 3 vient du nord et la majorité des foyers se trouvent en haut de Dijon. C'est l'inverse pour la 8, à quelques exceptions près »*, présente Gilles Rabu, technicien en GDS21. Celui-ci relaye plusieurs informations transmises par des éleveurs : *« il semble y avoir de la casse sur le terrain, voire beaucoup de casse chez certains. Il faudra tout de même attendre encore un peu avant d'avoir un bilan chiffré et plus réaliste de la situation »*.

Vaccinés, et pourtant…

Comme déjà évoqué dans nos précédentes éditions, les éleveurs ovins se sont montrés très réactifs pour vacciner. Flavio Py, éleveur à Ménétreux-le-Pitois près de Venarey-Les Laumes, a fait partie des tout premiers à commander des doses et les injecter à ses ovins : *« Le 24 août, tout le monde y était passé mais malgré cela, 25 de mes animaux ont perdu la vie, y compris plusieurs brebis »*. Questionné sur cette problématique, Gilles Rabu rappelle qu'aucun vaccin n'est malheureusement efficace à 100 % : *« il y a aussi un tas d'autres paramètres à prendre en compte, notamment le délai nécessaire pour que l'immunité se mette en place. L'ATU (autorisation temporaire d'utilisation) mentionne une protection à partir de trois semaines / un mois, pour une pleine efficacité à 39 jours. Le vaccin a peut-être été administré trop tard, même si l'éleveur ne pouvait pas faire autrement… La maladie était peut-être aussi déjà là, lors de la vaccination, c'est une autre éventualité »*.

Craintes pour la suite

Flavio Py s'interroge sur les dégâts aujourd'hui invisibles dans sa troupe, en lien avec la reproduction : *« j'en saurai davantage dans quelque temps avec le résultat des échographies, mais d'après mes observations, les femelles remplissent très mal et je crains de ne pas atteindre les 20 % de remplissage. Si tel est le cas, j'aurai un manque à gagner d'environ 20 000 euros sur mes agnelages de décembre-janvier : c'est juste énorme pour un jeune en deuxième année d'installation ! Et même si les brebis sont pleines, rien ne dit qu'elles feront assez de lait… Et dans quel état naîtront les agneaux ? Il y a beaucoup d'interrogations à ce jour »*. Yannick Thibert, éleveur à Villerberny, a perdu six brebis, deux béliers et quatre agneaux à cause de la FCO-3 : *« Les adultes en question étaient pourtant vaccinés, mais seulement depuis deux à trois semaines. Le vaccin n'était peut-être pas encore pleinement efficace ? Le virus avait-il déjà été contracté par ces animaux et l'effet du vaccin les a-t-il achevés ? La mortalité s'est visiblement calmée, le pic est intervenu chez moi à la mi-septembre »*.

Le temps pluvieux des derniers jours serait-il en mesure de freiner la propagation de la maladie ? *« Rien n'est moins sûr »*, commente Gilles Rabu, rappelant que seule une température inférieure à 8 °C pendant une longue période serait en mesure de limiter la prolifération des insectes vecteurs de la FCO.

Mauvais souvenirs

Troisième éleveur Côte-d'orien interrogé dans cet article, Germain Cadouot, de Bussy-la-Pesle près de Sombernon, n'a volontairement pas vacciné ses ovins : *« Les mauvais souvenirs étaient bien trop nombreux, suite aux derniers épisodes de FCO à l'issue desquels j'avais perdu de nombreuses bêtes. Dès le lendemain des injections, je ramassais entre 8 et 10 brebis mortes chaque jour, pendant une semaine… Je m'en souviens très bien, même trop bien : je n'osais même plus entrer dans la bergerie le matin. Ces mauvais souvenirs m'ont dissuadé de vacciner cette fois-ci. Entre fin juin et début septembre, j'ai perdu une trentaine d'animaux. Quelque part, je me dis que c'est sans regret : j'aurais vacciné au mieux fin août mais la maladie était déjà là depuis un petit moment »*.

AG

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY

58 « Toujours un peu plus »

Les 2 et 3 novembre, se déroulera la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour. Cette année, de nouvelles modifications ont été apportées dont le retour de l'entrée gratuite !

« Habituellement, nous faisons l'entrée des animaux le vendredi mais, cette année, c'est un 1er novembre. Donc, comme nous ne voulions pas déranger les éleveurs un jour férié nous avons ajusté notre rendez-vous » explique Frédéric Renaud, président du comité des foires de Cercy-la-Tour, concernant la Fête de l'élevage qui se déroulera cette année les 2 et 3 novembre, avec une arrivée des animaux le samedi dans la journée.

Autre ajustement, le samedi soir, l'événement ouvrira ses portes au grand public à partir de 19 heures. Frédéric Renaud développe : *« L'entrée sera gratuite pour tous les visiteurs le 2 et le 3 novembre. Pour la soirée du samedi, nous avons choisi de faire un grand apéritif dînatoire avec différents ateliers culinaires de plats à partager (5 euros par atelier : bœuf à la plancha, charcuterie, fromage, desserts, etc.). Le but est que tout le monde se mélange et échange pour passer un agréable moment »*. Une animation musicale est prévue pour compléter l'ambiance, avant de revoir tous les professionnels le lendemain lors du concours. Pour le 3 novembre, les visiteurs pourront retrouver le marché du terroir, à partir de 9 heures, avec les producteurs habituels d'escargots, de champagne ou encore de viande (canards, porcs, bovins), et les nouveaux venus avec des vins d'Alsace ou encore un stand de bijoux (made in Cercy-la-Tour !). Des animations pour enfants seront aussi proposées (maquillage, quiz, etc.) et ils pourront découvrir les animaux sur la mini-ferme, comme à l'accoutumée.

Les distinctions ajustées

En ce qui concerne le concours Charolais, il débutera à 8 heures, le dimanche. Pour cette année, niveau distinctions, quelques modifications sont à noter : *« Nous aurons comme d'habitude, le Prix d'honneur (avec le Tiercé Charolais organisé cette année par le Crédit Mutuel), le trophée sans corne, le prix de championnat femelle, le prix de championnat taureau ou encore le prix de la ville de Cercy, et le Trophée viande. Ce dernier sera renommé « Trophée Claude Bouche qualité bouchère » car nous voulions rendre hommage à Claude disparu l'an dernier. Lui qui aimait les bêtes de qualité nous trouvions que ce trophée lui correspondait tout à fait. D'ailleurs, Élyse, sa fille, poursuit le partenariat instauré par son père avec le comité, en mettant à disposition le terrain et le bâtiment pour la tenue de la Fête de l'élevage, et nous l'en remercions chaleureusement. En tout cas, nous penserons tous fort à lui… »*. En plus, un trophée spécial dit « International » fera son apparition pour cette édition : *« Nous avons beaucoup de délégations étrangères le jour J. Et, il nous semblait opportun de leur donner la possibilité de nous expliquer ce qu'ils recherchent chez un animal en leur faisant choisir deux animaux pour ce trophée. Malgré la barrière de la langue, nous avons tous la même passion de l'élevage et il est intéressant de comprendre leur point de vue, car nous avons tout à gagner à apprendre les uns des autres… »*.



La Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour se déroulera les 2 et 3 novembre, avec entrée gratuite pour tous les visiteurs.

Le commerce de proximité…

Une fois le concours et la remise des prix effectués, la vente aux enchères en ligne débutera à partir du dimanche soir sur le site de Simon Genetic. Les premières mises à prix sont fixées à 2 700 euros. Frédéric Renaud réagit : *« tous les animaux sélectionnés sont les têtes de lot de chaque cheptel. Avec une mise à prix raisonnable, à peu près tout le monde peut prétendre accéder à cette génétique de haut niveau »*. Au total, le comité des Foires Cercycois attend 138 animaux pour cet événement… un chiffre exponentiel d'année en année. Si Frédéric Renaud ne cache pas sa joie de voir cette présentation prendre de l'ampleur, il nuance : *« La rançon du succès est d'avoir un peu peur de ne pas réussir à maintenir les taux de ventes qui sont très bons (plus de 90 % environ à chaque fois). Mais, d'un autre côté nous avons réussi notre pari lancé il y a quelques années de rendre dynamique le commerce dans les alentours de Cercy. Preuve supplémentaire de ce dernier point, nous avons de plus en plus d'éleveurs locaux qui s'inscrivent pour la vente aux enchères. Il se fait aussi du commerce le jour de la manifestation et pour épauler les éleveurs de ce côté, Groupama offrira trois bons d'achat par tirage au sort à ceux ayant acheté un animal lors de l'événement »*. Il conclut : *« À regarder tout ce programme de plus près, nous avons toujours un peu plus de nouveautés, toujours un peu plus d'animaux et toujours un peu plus l'envie de faire plaisir à tout le monde… et finalement, n'est ce pas là le plus important ? »*.

Chloé Monget

Renseignements pour la Fête de l'élevage : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud) ; pour la vente : 06 89 53 18 41 (Simon Genetic).

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT

58 Pas de regrets ? Adjugé !

Comme tous les ans, le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert orchestrait sa Foire-concours de fin d'année, avec une nouveauté notable : la vente aux enchères à main levée.

Le 19 octobre, le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organisait sa traditionnelle foire concours au Champ de Foires de la ville. Un événement très suivi cette année par nombre de professionnels et de particuliers.

La raison de cet engouement est, selon Gilles Trinquet, président du comité des foires de la ville : *« la vente aux enchères à main levée (sans frais d'adjudication), animée par Martial Tardivon, chef des ventes du marché au cadran (Sicafome) et membre du comité des foires »*.

Haut la main

Au programme de cette dernière, près de 13 animaux furent présentés, avec des mises à prix un peu particulières comme le détaille Gilles Trinquet : *« ce sont les éleveurs qui les ont fixés, avec des mises de départ rendant le tout assez accessible pour le plus grand nombre »*. Au total, 11 animaux furent vendus pour un prix moyen de 3 013 euros.

Le Top Price fut attribué à Viannay (Gaec Deboux) venduau Gaec De Bussy pour 3 750 euros. Martial Tardivon réagit : *« le format de la vente m'a plu et je suis très content du résultat. D'ailleurs, je suis d'autant plus content car tous les éleveurs locaux ont joué le jeu à la fois pour l'apport et l'achat »*. De son côté, Gilles Trinquet stipule : *« Cette première édition de la vente était un test, et je pense que cela a été apprécié, car c'est une animation supplémentaire, qui est assez spectaculaire pour les non-initiés. En tout cas, au niveau du comité nous sommes très satisfaits de cet ajout et de l'accueil du public et des éleveurs. Ils ont été au rendez-vous et il est important de les remercier car sans eux et leur engagement, rien n'est possible. Tout comme l'engagement des 30 bénévoles qui ont servi 250 repas »*.

Plus que du commerce

Pour Gilles Trinquet, cette vente à main levée se parait d'autres facettes. Il développe : *« c'est un retour aux traditions, avec une vente comme on en voyait autrefois. Et, ce retour aux traditions nous semblait important. En effet, aujourd'hui il faut nous attacher à l'essence de notre territoire : la convivialité, la qualité de l'élevage et la vie tout simplement. Ces moments entre tous sont à mon sens ce qui attire aussi les éleveurs ; preuve en est, la présence d'éleveurs récompensés au national, comme Rosanne Lemaitre qui a fait l'effort de venir participer à la foire-concours et à la vente. Cet attachement aux événements locaux montre qu'ils ont une appétence pour continuer à tisser des liens à ce niveau. Et, l'avenir de l'élevage dans nos territoires dépend aussi de cette continuité. À mon sens, nous sommes une région où les fermes sont de taille humaine. Une centaine de mères par U T H c'est ce qui fait la qualité des élevages de notre région sud Morvan auquel s'ajoute la qualité et la réputation du marché Sicafome »*.



La vente aux enchères à main levée était animée par Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome et membre du comité des foires et concours de Moulins-Engilbert.

Il poursuit : *« C'est d'ailleurs l'essence même du Trophée Jean-Claude Merlin : l'amour du terrain, du terroir et de ses élevages familiaux ; un trophée qui ressemble au grand monsieur qu'il était »*.

Pour rappel, c'est Rosanne Lemaitre qui a remporté le Trophée Jean-Claude Merlin. Pour compléter l'ambiance de cet événement, la traditionnelle foire concours fut également suivie par le public. Pour rappel, le concours a rassemblé environ 90 animaux, dont une trentaine de non-inscrits et le reste en inscrits. Gilles Trinquet pointe : *« la qualité est superbe selon les jurés »*.

En plus, il est à noter la présence de six taureaux de 18 mois, cinq Limousins et cinq Laitonnes. Entre l'innovation, la convivialité et le professionnalisme, la foire-concours de Moulins-Engilbert fut pour Gilles Trinquet : *« une réussite »* avec comme témoin de ces dires, les sourires des uns et des autres, toutes générations confondues.

Chloé Monget

Prix spéciaux

Prix d'honneur veaux d'automne : Gaec des Aubus. Prix d'honneur veaux non-inscrits : 1er Gaec Algret, 2. Gaec Pautet. Prix d'honneur veaux HBC : 1. Valentino – Rosanne Lemaitre, 2. Viannay – Gaec Deboux, 3. Veaud'or -Christophe Beauzon. Prix d'honneur femelle : Blo Morgan. Prix d'honneur taureau 18 mois : Trinquet Gilles. Trophée Viande : Nicolas Beauzon. Prix d'ensemble non-inscrits : 1. David Sotty, 2. Earl de Lucy. Prix d'ensemble HBC : 1. Rosanne Lemaitre, 2. Nicolas Beauzon, 3. M. Poupon. Prix de la ville : Rosanne Lemaitre. Trophée Jean-Claude Merlin : Rosanne Lemaitre.

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Il le « veau » bien

Un veau né en Côte-d'Or a remporté un joli prix dans un concours de reproducteurs organisé en Saône-et-Loire.



Guy et Nicolas Noireaut avec Viera, deuxième prix d'honneur à Saint-Pierre-de-Varennes.

Le concours de Saint-Pierre-de-Varennes, à 10 km du Creusot (71), se tenait samedi 12 octobre en présence de 115 veaux de l'année. Cinq charolais venaient de Côte-d'Or, et plus précisément du Gaec Noireaut de Meilly-sur-Rouvres. *« Nous participions pour la troisième fois consécutive »*, indique Nicolas Noireaut, *« avant, mon père et moi venions en tant que simples visiteurs, mais la bonne ambiance de ce rendez-vous et la quinzaine de ventes généralement constatées chaque année nous ont motivés à présenter des animaux »*.

Si cette édition, contrairement aux précédentes, n'a pas permis aux Côte-d'oriens de réaliser du commerce, une pleine réussite a été enregistrée durant le concours : le Gaec Noireaut repart en effet avec le deuxième prix d'honneur avec Viera, veau ayant séduit le jury par ses qualités de race, sa finesse de viande et ses bons aplombs. Cet animal, qui participera à la prochaine vente aux enchères de Cercy-la-Tour le 3 novembre, a également remporté le premier prix d'ensemble avec deux autres veaux du même cheptel et du même père. Côté commerce, l'éleveur de Meilly-sur-Rouvres se contentera de son bilan aux dernières journées commerciales de la Fédération charolaise, édition s'étant achevée sur sept visites et surtout trois ventes. Cerise sur le gâteau : les acheteurs étaient de Côte-d'Or et ont tous les trois bénéficié de l'aide du Conseil départemental pour l'accès à la génétique.

AG

Concours de l'Auxois sud, ce samedi

La Fédération charolaise de Côte-d'Or et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud ce samedi 26 octobre à Créancey. Pour la seconde année consécutive, un concours d'animaux de boucherie se tiendra en parallèle du concours de reproducteurs. Restauration sur place réalisée par « Auxois Traiteur », de Vandenesse-en-Auxois (réservation au 06 24 69 61 13).

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// LUTTE INSECTICIDE CONTRE LES LARVES D'ALTISE

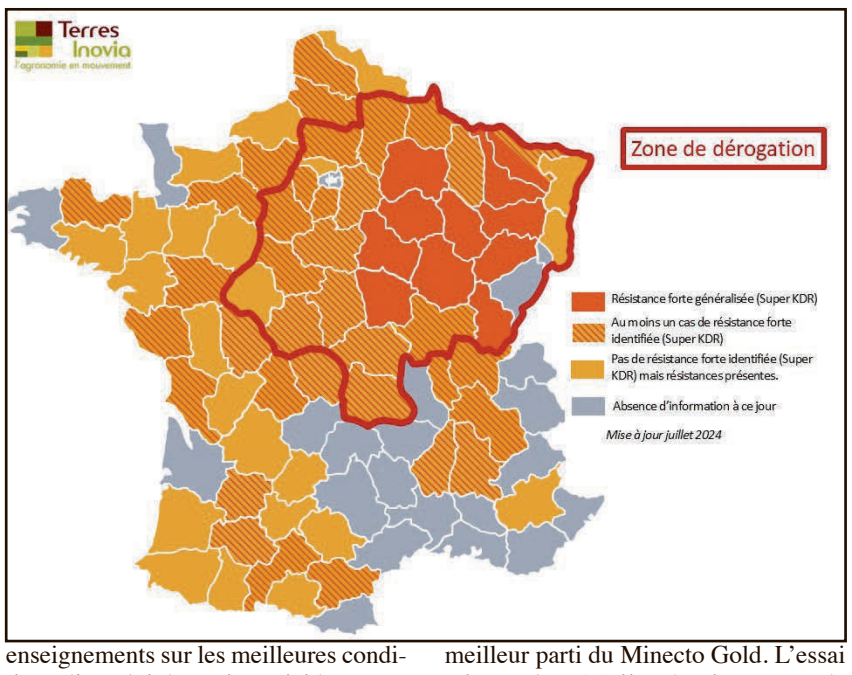
Optimiser l'efficacité du Minecto Gold

Dans les secteurs concernés par les phénomènes avérés de fortes résistances aux pyréthrinoïdes (mutation SKDR), le Minecto Gold est la seule spécialité, homologuée à titre dérogatoire, encore efficace contre les larves d'altises. Son efficacité est variable selon les périodes d'application. Afin d'optimiser l'emploi de cette unique solution insecticide, Terres Inovia a étudié les facteurs d'efficacité dans ses essais et a mis en évidence l'effet de la température.

Le Minecto Gold (s.a. cyantraniliprole) est la seule solution insecticide encore efficace lorsque la résistance forte SKDR est généralisée. Elle bénéficie sur colza d'une autorisation de mise sur le marché à titre de dérogation 120 jours (art53 – REG 1107/2009) du 25 septembre au 31 décembre 2024. Son utilisation est strictement encadrée : (1) départements de la zone de dérogation (voir carte) ; (2)1 application/an à la dose maximale d'emploi de 100 g/ha des stades BBCH16 à BBCH19 ; (3) test Berlèse au préalable et intervention raisonnée selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles.

Positionner au mieux l'unique application autorisée

Les performances de la solution sont inégales selon les contextes d'utilisation : de 16 à 66 % d'efficacité sur le nombre de larves par plante en sortie d'hiver dans les 4 essais « dates d'application » conduits par Terres Inovia en 2023 (dates d'application comprises entre le 18 octobre et le 12 décembre). Tout l'enjeu est donc d'optimiser l'efficacité de cette unique solution en positionnant au mieux l'application autorisée. Terres Inovia a lancé en 2023 une étude des facteurs qui expliquent l'efficacité de Minecto Gold afin de tirer des enseignements sur les meilleures conditions d'emploi de cet insecticide.



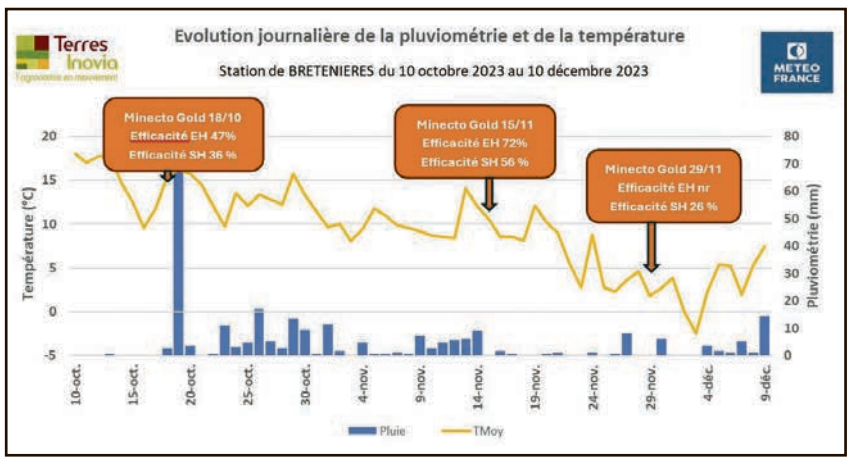
Une efficacité liée aux températures

33 essais conduits entre 2018 et 2023 ont été mobilisés pour étudier l'efficacité du Minecto Gold. Parmi les facteurs étudiés, les températures moyennes avant et après traitement semblent les plus explicatives. Elles sont corrélées positivement à l'efficacité de l'insecticide. La température moyenne sur les 3 jours avant le traitement explique 25 % de la variabilité de l'efficacité du Minecto Gold en sortie d'hiver dans notre étude. Elle est plus explicative encore que la température après traitement. Concrètement, cela signifie que pour optimiser l'efficacité de la solution, les interventions doivent cibler des périodes climatiques favorables de plusieurs jours. Si la fenêtre de tir est courte (2 ou 3 jours), l'optimum est d'intervenir plutôt en fin de période. En revanche si la fenêtre d'intervention est longue (6 jours ou plus), l'intervention sera positionnée plutôt en milieu de période.

2024 confirme l'importance du positionnement

Les essais insecticides conduits en 2024 par l'institut confirment l'importance du positionnement pour tirer le meilleur parti du Minecto Gold. L'essai mis en place à Dijon (station météo de Bretenière ; 21.4 larves / plante dans le témoin non traité le 12 février 2024) en est un bon exemple. L'application précoce du 18 octobre conduit à une efficacité de 36 % en sortie d'hiver (47 % en entrée d'hiver). Bien que les conditions de température soient très favorables, l'intervention est réalisée trop tôt au regard de la dynamique d'infestation par les altises. Le nombre de larves par plante progressera fortement entre cette 1re application et la 3e passant de 2 à 12 larves par plante. L'application du 15 novembre donne le meilleur résultat avec 56 % d'efficacité en sortie d'hiver (72 % en entrée d'hiver ; différence statistique significative avec les autres modalités). Les températures moyennes sont élevées avant et après traitement (11,5 °C 3 jours avant, 8,4 °C 3 jours après). L'application du 29 novembre est a contrario la moins performante avec seulement 26 % d'efficacité en sortie d'hiver (efficacité entrée d'hiver non mesurée au regard du délai après application). Cette 3e date d'intervention coïncide avec une séquence climatique peu favorable à l'activité des ravageurs (3,5 °C 3 jours avant, 2,2 °C 3 jours après) et donc moins propice à leur contamination par ingestion.

Aurore Baillet et Laurent Ruck,
Terres Inovia





Assurance Récolte

À vos côtés pour vous protéger en cas d'aléas climatiques.

Parce que le secteur agricole et viticole
est particulièrement exposé aux risques climatiques,
le Crédit Mutuel vous accompagne pour
vous indemniser rapidement en cas de sinistre.

Fort d'un savoir-faire de plus de 50 ans
en assurances, le Crédit Mutuel s'engage
dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte.

Pour en savoir plus, renseignez-vous
en Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° ORIAS : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr). Assurance Récolte est une offre de produits d'assurance distribués au travers des réseaux Crédit Mutuel par ACM Courtage, SAS au capital de 800 000 euros – RCS Strasbourg 353 933 492 – siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, ORIAS n° 07 002 552. Les produits Assurance Récolte sont couverts en coassurance par ACM IARD SA et ALLIANZ IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

VIGNE

// CEPS SICAVAC

58

10 ans d'engagements

Le 17 octobre, Ceps Sicavac fêtait ses 10 ans à Cosne-Cours-sur-Loire. L'occasion de revenir sur les années passées et d'entrevoir les projets d'avenir.

« C'est une sacrée aventure car nous sommes partis de rien » insiste Pierre Morin, vigneron et président du Ceps Sicavac, à l'occasion de ses 10 ans, fêtés le 17 octobre à Cosne-Cours-sur-Loire. *« Tout a commencé le 30 janvier 2014, avec l'envie de trouver des solutions viables et pérennes pour les vignobles avec en ligne de mire l'excellence. Notre terroir regorge de vieux ceps exceptionnels que nous nous devions de conserver »*. Jean-Baptiste Roblin, directeur technique du Ceps Sicavac, rebondit : *« nous n'avons rien révolutionné, nous nous sommes simplement regroupés pour réfléchir à l'avenir »*. Sur ces mots, et avec d'autres intervenants, ils reviennent sur l'histoire du Ceps Sicavac.

Maturation obligatoire

Bertrand Daulny, œnologue et ancien directeur de Sicavac, souligne : *« il faut remonter dans les années soixante, avec la mise en place d'une sélection clonale pour pallier la pression sanitaire de la virose de l'époque. Le problème étant que ces implantations portaient le risque d'appauvrir la diversité du vignoble et raison pour laquelle dans les années 2000 environ, quelques vignerons ont commencé à réfléchir sur les sélections massales. Le but était de produire un vin de qualité, tout en mettant à disposition cette sélection aux autres vignerons »*.

Après des repérages de parcelles de vignes plantées avant 1960, un choix drastique des Ceps est réalisé : la sélection Sicavac était née pour envisager les greffons. S'en suit ensuite une élaboration d'un cahier des charges en lien avec les pépiniéristes, comme l'explique Gilles Guillerault, vigneron et ancien président FUVC et artisan du projet Ceps Sicavac : *« nous avons rencontré nombre de professionnels de la filière, puis nous avons établi une première version de notre cahier des charges. Après cela, un appel a été lancé à toutes les pépinières de France pour participer. Sur environ 200, seule une dizaine a répondu, mais qu'importe, car il fallait obligatoirement que leur engagement soit basé sur l'envie de travailler différemment. Après des discussions avec eux, nous avons ajusté notre cahier des charges tout en gardant à l'esprit d'obtenir le meilleur matériel végétal possible »*. Olivier Luneau, vigneron et vice-président du Ceps Sicavac, rajoute : *« aujourd'hui, nous travaillons avec 6 pépiniéristes et nous les remercions chaleureusement de leur engagement et de leur sérieux dans le respect de nos prérogatives, le tout dans des échanges permanents ; un travail collectif indispensable pour évoluer »*.

Cahier des charges et avenir

Parmi les éléments de ce cahier des charges, Jean-Baptiste Roblin détaille : *« la densité de plants en pépinière est moindre pour un bon développement du système racinaire et tous les portegreffes sont palissés. Nous réalisons une analyse virale tous les 5 ans contre les 10 imposés par FranceAgriMer »*. Face à tout cela, François Crochet, président de Sicavac, rappelle tout de même : *« aujourd'hui, nous avons certains individus pauvres en sucre, ce qui permet d'éventuellement faire une sélection massale afin de compenser les conséquences des aléas climatiques, mais il faut garder les autres sélections »*. Sur ce point, Bertrand Daulny précise : *«quand on travaille sur du long terme, il faut certes faire une sélection, mais il ne faut pas supprimer ce qui ne correspond pas à l'instant T aux attentes, car cela peut s'avérer, finalement être une solution viable pour l'avenir »*. François Dal, conseiller viticole au Sicavac, rebondit : *« la préservation génétique la plus large possible permet de détacher deux sélections massales, la Typicité et l'Excellence tout en offrant des options pour sécuriser l'avenir »*. Loin de se reposer sur ses lauriers, Ceps Sicavac continue donc toujours dans cette recherche de solutions pour conserver la diversité d'un vignoble unique. Un travail d'ailleurs reconnu au-delà du territoire Centre-Loire puisqu'un nouveau partenariat a été établi avec le GEST (21) pour l'élaboration d'une sélection massale de pinot noir, sur le même principe que celle réalisée en sauvignon blanc. Thibault Liger-Belair, vigneron à Nuits-Saint-Georges (21) et président du GEST, stipule : *« la greffe est un pan indispensable de nos professions et par ces sélections, nous nous préparons aux enjeux qui s'imposent à nous. Nous commençons par le pinot noir et espérons pouvoir faire de même avec le chardonnay »*. Pour clôturer les interventions, Pierre Morin sourit : *« En somme, Ceps Sicavac c'est à la fois une aventure technique et humaine… Maintenant, parler c'est bien, goûter c'est mieux ! »*. Ainsi, c'est avec une dégustation commentée par Fabrice Doucet, directeur œnologue Sicavac, que s'est terminé l'anniversaire des 10 ans du Ceps Sicavac, avec sept vins issus des sélections Ceps Sicavac.

Chloé Monget



// EDPM 58

La souche du futur

Si les inscriptions sont encore ouvertes pour intégrer l'École de production du Morvan 58 (EDPM 58), déjà sept élèves en font partie.

« Ici, la transition est plus douce entre le monde de la théorie et le monde professionnel puisqu'ils travaillent au cœur même de l'école. En somme, comme le dit la devise des écoles de production: Ils font pour apprendre » détaille Vincent Calcagno, directeur de l'association École de production du Morvan (EDPM 58) située à Biches, concernant l'EDPM 58 qui a accueilli, il y a peu, la nouvelle promotion d'élèves en 1re année de CAP pour la première transformation du bois. Il poursuit : *« Tous nivernais, sauf un qui vient de Côte d'Or. Les jeunes sont très motivés et attendent énormément de cet enseignement, ce qui est de bon augure car ils ont manifestement envie d'être acteurs de la réussite de cette formation »*. Pour comprendre cet engouement, les premiers intéressés détaillent les raisons de leur enthousiasme.

Les élèves

Ainsi, Estéban, Enzo (tous les deux 15 ans), Ugo, Thomas, Sulyvan, Samuel (tous 16 ans) et Julien (18 ans) sont les élèves de cette année et sont unanimes: *« nous sommes là pour la pédagogie particulière du « Faire pour apprendre» car elle nous correspond. On écoute mieux car la théorie est plus pragmatique et comme nous sommes en petit comité, les professeurs sont très à l'écoute. Si nous n'avons pas compris quelque chose, ils reviennent dessus sans problème »*. Pour eux, l'amour du bois est aussi au centre de leur passion, pour certains cela passe par l'odeur, pour d'autres, le toucher, mais tous s'accordent à répéter que *« l'avenir, c'est le bois, car on peut faire énormément de choses avec et en plus des choses pérennes »*. S'ils sont donc persuadés de la pertinence et de la réussite de l'école, ils sourient : *« venez nous rejoindre dans cette filière… comme ça, nous aurons une deuxième machine à café ! »*.

Sur cette pointe d'humour, ils rebondissent en se réjouissant des futurs aménagements prévus. Là, le directeur reprend la main pour développer.

Tracer l'avenir

« Nous avons de nombreux projets à plus ou moins longues échéances. Parmi les éléments qui devraient arriver très prochainement, nous avons la réception d'ici décembre-janvier d'une 2e ligne de sciage. Avec cet arrivage, les apprenants disposeront d'une ligne plus moderne se rapprochant de ce qui se trouve dans les scieries industrielles. Avec cet ajout, nous produirons différemment notamment avec des longueurs de coupe plus longues. Cela complétera et optimisera notre production, ce qui sera forcément une plus-value pour les élèves avec l'acquisition de compétences plus diversifiées. Il devrait également y avoir la mise en service de la chaudière biomasse, qui nous permettra de réaliser du séchage de bois. En parallèle, nous sommes en train d'établir un partenariat avec le collège de Moulins-Engilbert afin de pouvoir utiliser la salle de physique chimie pour les travaux pratiques en plus du partenariat déjà existant pour la restauration du midi. Pour mémoire, nous avons déjà un partenariat avec le Lycée des métiers François Mitterrand pour l'internat de nos élèves. Enfin, pour la rentrée 2025, nous aurons un nouvel aménagement de l'espace administratif et pédagogique, faisant de ce site industriel une école-industrie particulièrement adaptée à l'enseignement du « faire pour apprendre » des métiers de la 1re transformation du bois ».

Bon à savoir

L'École de Production du Morvan 58 vient compléter les différentes formations de la filière forêt bois : *« Elle est un maillon indispensable pour l'enseignement des métiers de la scierie et ainsi former la main-d'œuvre qualifiée de demain. Il est donc important de la faire connaître pour son développement et ainsi offrir des opportunités à nos jeunes d'embauches dans leur bassin de vie autour de toutes nos scieries souvent en milieu rural. Par ailleurs, l'EDPM58 est reconnue d'intérêt général et peut donc à ce titre recevoir toutes formes de dons/mécénats qui sont défiscalisables et qui permettent d'aider l'école dans son développement et donc d'aider tous ces jeunes ! »*. Il conclut : *« L'année écoulée a permis de rendre toute l'équipe administrative et pédagogique encore plus opérationnelle pour celle qui se présente à nous. Nous nous enrichissons tous afin, tous les jours, de trouver l'équilibre parfait entre pratique et théorie afin d'avoir la pédagogie la plus efficace possible. L'EDPM 58 est désormais sur les rails et elle était l'élément manquant dans la chaîne de l'apprentissage pour les métiers de l'ensemble de la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté »*. L'EDPM 58 n'a donc pas terminé de se construire. En attendant, des journées portes ouvertes seront organisées en mars ainsi qu'en mai (dates à venir) et l'EDPM 58 accepte encore les inscriptions pour cette année (en fonction des dossiers).



L'EDPM 58 dispose d'un internat, en partenariat avec le Lycée des Métiers François Mitterrand à Château-Chinon.

Chloé Monget

Renseignements : www.edpm58.fr ou à contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

// INAUGURATION

Plus qu'une rénovation

Les nouvelles installations de la pisciculture de Vermenoux (Eplefpa du Morvan) ont été inaugurées le 7 octobre, l'occasion de faire le point sur d'autres investissements.

Les piscicultures de Vermenoux et de Corancy ont fait l'objet d'un plan de rénovation engagé en 2017 dont les derniers pans ont été inaugurés le 7 octobre à Vermenoux. À cette occasion, Christelle Renault, directrice de l'Eplefpa du Morvan, explique : *« Ces projets étaient ambitieux et complexes notamment sur le plan technique, mais nous découvrons aujourd'hui les fruits d'un travail de longue haleine, et demain nous en verrons les effets »*. Willy Bourgeois, vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en charge des lycées, de l'offre de formation, de l'apprentissage et de l'orientation, du sport et de la communication, salue également l'engagement et la patience de tous et ajoute : *« Désormais, ils sont dotés de solutions pertinentes et pérennes pour les enjeux de l'avenir »*.

En l'essence

Ainsi, le site de Corancy dispose désormais d'ombrières photovoltaïques pour réduire la mortalité des poissons en saisons chaudes, tout en permettant une économie d'énergie.

Pour celui de Vermenoux, c'est la toiture qui accueille 144 panneaux photovoltaïques (recouvrant 260 m²) pour l'autoconsommation du site. Sur ce dernier point, Florian Guillet, directeur d'exploitation, détaille : *« nous ferons environ 10 000 euros d'économie sur cette partie »* et insiste : *« pour les deux sites, l'implantation installations photovoltaïques a été étudiée par les services vétérinaires afin de garantir le bien-être animal. Nous avons suivi leurs recommandations, comme avec le décalage des onduleurs à 6 m des bassins à Vermenoux. Ces innovations ne peuvent pas se faire dans un autre cadre que celui du respect de la production »*. Pour mémoire, ces installations interviennent en complément d'autres travaux lancés en 2017 qui visaient à doubler la production, en passant de 30 à 60 tonnes. Au total, le coût de ces diverses opérations s'élève à 6 355 810 euros, pris en charge notamment par le Conseil Régional.



Les nouvelles installations des piscicultures de Vermenoux ont été inaugurées le 7 octobre, en présence de Willy Bourgeois, Sylvain Mathieu, Patrice Joly ou encore Christelle Renault, notamment.

Pour la suite

Si l'intégration des panneaux photovoltaïques est donc terminée, Vermenoux ou Corancy ne s'arrêtent pas là dans la recherche d'innovation : *« des tests sont en cours pour valoriser les boues piscicoles au travers de la lombriculture. D'ailleurs, nous prévoyons d'obtenir le premier andain au 1er janvier 2025 »* détaille Florian Guillet. Christelle Renault rebondit : *« Pour l'avenir et dans la recherche d'une certaine autonomie alimentaire, la pisciculture offre des pistes à développer sur la production de protéines animales de qualité. Nous espérons que ces nouvelles installations permettront de faire rayonner encore un peu plus le travail effectué ici, par les salariés, mais aussi par les citoyens de demain : nos élèves et apprenants »*. Willy Bourgeois conclut : *« investir dans les établissements de formation c'est investir dans l'avenir via les impacts que cela peut engendrer sur le tissu social et économique. Avec ces outils à la pointe de la technologie, la renommée des établissements sera indéniable et s'étendra à la fois avec la réussite des élèves, mais aussi celle du territoire dans son ensemble »*. Outre les piscicultures de Vermenoux et de Corancy, le Lycée des métiers François Mitterrand, à Château-Chinon, inaugurait, également le 7 octobre, le restaurant d'application, lui aussi soutenu financièrement par la Région, pour un coût total de 3 463 444 euros.



Le site de Vermenoux dispose désormais de 144 panneaux photovoltaïques.

Chloé Monget

SOCIÉTÉ

// AGRICULTRICES

« Osez Mesdames les agricultrices »

Bien que le statut des agricultrices ait évolué au cours des dernières décennies, il subsiste toujours des inégalités de genre, de parité et des freins à la prise de responsabilités dans les instances agricoles. Si les mentalités évoluent dans le bon sens, ces femmes agricultrices réclament un soutien et une considération à la hauteur de ce qu'elles apportent à la ferme France. Entretien avec Cathy Faivre-Pierret, présidente de la Commission des agricultrices de la FNSEA.

Fille d'agriculteurs, Catherine Faivre-Pierret n'était, au départ, pas emballée par l'idée de poursuivre dans la voie de ses parents. La vie en aura finalement décidé autrement. Titulaire d'un BEP tourisme en milieu rural, puis d'un baccalauréat professionnel en commerce, elle travaille sept ans en tant que vendeuse dans un magasin, puis quatre ans dans la restauration. Jeune mariée et jeune maman, Catherine est d'emblée confrontée aux journées qui comptent double, quotidien de nombreuses femmes. *« Je faisais les deux métiers à la fois : j'aidais mon mari dans l'exploitation le matin pour la traite et je travaillais dans la restauration le midi. Entre-temps, je m'occupais des enfants. Il a fallu faire un choix entre les deux métiers. »*

Une place à part entière

Le déclic a sans aucun doute été ce moment où elle s'est sentie à sa place en tant que femme à part entière et pas uniquement en qualité de femme de son mari, apte à partager les décisions avec lui d'égal à égal. À l'aube de ses 40 ans, elle entame donc une formation de technicienne agricole pour rejoindre la ferme dont le lait est valorisé dans une fruitière à comté AOP. *« Cet apprentissage m'a permis de faire une analyse de la situation de l'entreprise de mon mari. Lui, ça faisait une dizaine d'années qu'il était installé et qu'il n'avait pas pris le temps de prendre du recul sur son installation. Nous avons remis les chiffres à plat, retravaillé notre façon de voir les choses, la méthode de planification de notre travail. »* En 2009, elle s'installe sous le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). D'emblée, elle mesure combien ce statut est limitant. Le Gaec entre époux et la reconnaissance des mêmes droits pour les associés sera son premier combat. En rejoignant un groupe de développement d'agricultrices sur son secteur de Villers-le-Lac dans le Doubs, Catherine est portée par le collectif. Elle bataille pour faire reconnaître les droits des agricultrices, rencontre la députée du Doubs de l'époque, Annie Genevard. *« À l'époque, la parité venait d'être instaurée dans le monde politique. Nous avons bataillé auprès des parlementaires, mais aussi auprès de nos responsables professionnels masculins pour obtenir gain de cause »*, se souvient l'agricultrice. En 2011, la possibilité de constituer un Gaec entre mari et femme est actée par la loi. En 2014, la loi est complétée par la reconnaissance de tous les associés. *« Aujourd'hui, être en Gaec me permet d'avoir des aides de la politique agricole commune (Pac), de pouvoir voter dans les assemblées générales des coopératives et de cotiser. »*

« Vous avez le droit d'être sur la photo »

Du Doubs, Catherine a rapidement rejoint les instances nationales de la FNSEA. *« Il y avait une place qui se libérait à la Commission nationale des agricultrices, je me suis vite pris dans cette aventure collective car j'aime le contact »*. Un contact qu'elle imaginait assouvir en ouvrant ses chambres et table d'hôtes. La survenue d'un cancer en aura décidé autrement. *« J'ai eu besoin de prendre soin de moi, mais c'est encore dans un coin de ma tête »*. Présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA) depuis 2023, la productrice de lait profite de chaque réunion avec des agricultrices pour les inviter à oser et leur dire qu'elles sont légitimes. *« Quand vous rencontrez un ministre, un élu, un responsable, vous avez le droit d'être sur la photo, de discuter. Il s'agit à chacun, homme et femme, de trouver sa place »*, illustre-t-elle. Ce frein psychologique relevant selon elle d'une forme d'humilité ne constitue pas le plus dur à surmonter. *« Pour que les agricultrices s'engagent dans la prise de responsabilité, il faut déjà qu'elles puissent se faire remplacer, y compris dans la sphère familiale qui leur incombe encore très largement. Pour se faire remplacer il faut que nos fermes dégagent suffisamment de revenus »*, indique Catherine Faivre-Pierret. Alors qu'elle mesure le chemin parcouru, elle trace la voie des combats qui restent à mener : travailler sur le manque de personnel pour assurer les remplacements de congés maternité des agricultrices, obtenir la prise en compte des vingt-cinq meilleures années dans le calcul de la retraite, travailler sur les dix-sept ans minimum de cotisations dans le régime agricole pour bénéficier de la retraite agricole, *« qui de fait exclu celles et ceux qui ont eu une vie avant »*.



SC

Cathy Faivre-Pierret est installée avec son mari dans le Doubs, à Villers-le-Lac.

Résolument optimiste, Catherine Faivre-Pierret estime que les femmes en agriculture ont plus que jamais une soif d'apprendre et d'entreprendre. Elle entend bien les accompagner dans ce désir.

Sophie Chatenet

// SOCIOLOGIE

Le monde agricole est construit sur un modèle patriarcal

Sociologue dans les questions de genre en agriculture, Alexandre Guérillot étudie la place des femmes en agriculture : une construction sociale et sociétale des genres qui ponctue les activités agricoles en France. Interview.

Alexandre Guérillot est doctorant en sociologie à l'Université de Lille, sous la direction de Clotilde Lemarchant, enseignante-chercheuse spécialiste des questions de genre. En 2018, il publie une enquête sur la division genrée du travail en agriculture biologique, après un stage à la Fédération nationale de l'agriculture biologique. L'enquête est grandement appréciée et reprise médiatiquement, avant de devenir le sujet de thèse d'Alexandre Guérillot.

Selon vous, est-ce que nous nous dirigeons vers une féminisation de l'agriculture ?

Alexandre Guérillot : *« Selon les données du dernier recensement agricole (2020), nous observions que la part des femmes dans le salariat agricole avait augmenté. Mais la part des salariés dans le travail agricole augmente, elle aussi, contrairement à la part des exploitants. Pour autant, la part de femmes agricultrices-exploitantes a elle aussi grimpé en flèche entre 1970 et 2010 : en 2010, résultat du recensement agricole, 27 % de l'ensemble des agriculteurs-exploitants étaient des femmes. À l'époque, c'est une nouvelle qui a fait couler beaucoup d'encre. Aujourd'hui, cette part est descendue à 26 %. La tendance s'inverse, il y a eu un mouvement de féminisation qui a l'air de patiner un peu désormais. Lors de mon enquête avec la FNAB, parmi les agricultrices interrogées, l'immense majorité étaient cheffes d'exploitation ; j'ai observé un recul des statuts précaires (conjointe collaboratrice etc.), et très peu de femmes salariées de leur conjoint. La part des installations familiales reste importante, mais les agricultrices préfèrent désormais s'installer seules, sans salarié, sans collaborateur ».*

Existe-t-il une division genrée du travail entre agriculteurs et agricultrices ? Comment se traduit-elle ?

A.G. : *« En effet, il existe une division genrée du travail très marquée, et cette dernière ne date pas d'hier. Elle se traduit différemment selon les filières, puisque l'on n'effectue absolument pas les mêmes tâches lorsque l'on pratique l'élevage ou le maraîchage. En élevage, par exemple, nous remarquons une division entre les tâches relatives au soin des animaux et les travaux culturaux : dans les systèmes de polyculture-élevage, les hommes se trouvent massivement dans les champs tandis que les femmes sont davantage sur les travaux relatifs au soin des animaux, à leur contact direct : traite, soin, suivi, vêlages etc. Plus globalement, au-delà de la filière élevage, nous observons que les femmes sont toujours plus proches de la maison : traire ne demande pas de trop s'éloigner, par exemple. Les animaux sont à proximité de la sphère domestique, à laquelle les femmes sont encore aujourd'hui rattachées. Les milieux agricoles sont encore très conservateurs, gardent une éthique organisée autour des valeurs familiales, les agricultrices se trouvent souvent renvoyées à la lisière de la vie domestique et de leur activité professionnelle ».*



A. Guérillot

Alexandre Guérillot, sociologue dans les questions de genre en agriculture.

Dans quelle mesure les inégalités hommes/femmes continuent de se creuser à plus grande échelle ?

A.G. : *« Les freins à l'installation sont nombreux, pour les agriculteurs en général, mais sont très marqués pour les agricultrices. L'accès au foncier représente un lieu de fabrique des inégalités : d'après notamment l'ouvrage de Céline Bessière et Sibylle Gollac, « Le genre du capital », il existe deux moments clefs dans la transmission du capital (biens immobiliers, commerces, exploitations agricoles) : le divorce et l'héritage. Dans ces moments-là, le droit civil constitue l'égalité entre les époux et entre les enfants, filles et garçons. En pratique, c'est bien différent. Lors d'un héritage, le fonds de commerce sera plutôt transmis aux garçons, les filles vont recevoir des compensations monétaires. Pourtant, l'exploitation agricole ou le fonds de commerce continueront à produire de la valeur dans le temps, alors que la valeur récupérée en monétaire n'évoluera pas. Le capital continue à produire de la valeur, il est très majoritairement transmis aux garçons. Dans la transmission, pléthore de faits sociaux concourent à favoriser les garçons dans la transmission des exploitations. Le genre a son importance, l'ordre de naissance aussi : que l'on soit fille ou garçon, il vaut mieux être aîné que cadet. Un fils cadet passe le plus souvent devant une fille aînée. Ça a l'air de venir du Moyen Âge, mais c'est la réalité. Ces inégalités devant le capital, la PAC (politique agricole commune) y participe également : elle subventionne la création de capital, finance des investissements. Comme le capital est réparti de façon plus inégale que les revenus entre les femmes et les hommes, elle participe également à reproduire des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'agriculture ».*

Quel est le lien entre évolutions techniques, technologiques, et inégalités ?

A.G. : *« Il y a une réelle division autour des outils et des machines : ils contribuent fortement à la division genrée du travail. En maraîchage, ça marche un peu moins parce que les outils et les machines sont plus légers et il y en a beaucoup moins. Il existe ce que l'on appelle un « gap technologique », c'est un principe anthropologique : les objets les plus puissants donnent du pouvoir sur la nature, sur les autres, et sont accaparés par les hommes. L'archétype de cette anthropologie, ce sont les armes, elles permettent aux hommes de garder le pouvoir. Ce système est tout à fait transposable dans l'agriculture, notamment avec le tracteur, l'outil le plus polyvalent, avec un maniement ultra-masculin. Le système social des exploitations ne laisse aucun doute sur le fait que le milieu est encore extrêmement patriarcal ».*

Propos recueillis par Charlotte Bayon

// TÉMOIGNAGES

Être agriculteur, c'est être entrepreneur

La présence de l'agriculture sur l'évènement dijonnais « L'Audace d'entreprendre » n'avait rien d'incongru. Les témoignages des participants à la table ronde le prouvaient amplement.



L'agriculture comprise comme un véritable projet entrepreneurial : c'est ce que rappelait cette table ronde.

Ils s'appellent Marion Colson, Jean-Baptiste Goulier, Christophe Monot. Tous trois témoignaient de l'importance de développer son exploitation, d'être capable d'en imaginer le futur à cours, moyen et long terme, de penser à innover, bref : d'avoir une vision d'entrepreneur associée à celle de l'agriculteur. Leur intervention avait pour cadre l'évènement « L'Audace d'entreprendre » organisé début octobre au Zénith de Dijon et qui portait sur tous les secteurs économiques. De l'audace pour entreprendre, il en faut, en effet, en agriculture, un secteur soumis à de profondes remises en question mais qui sait aussi se renouveler. Les trois agriculteurs présents ont emprunté des chemins atypiques.

Garder la valeur ajoutée

Marion Colson était passionnée par la transformation et la vente à la ferme : elle a créé en 2017 un atelier dans lequel elle transforme 350 porcs et 150 agneaux par an. Son exploitation fournit aussi aujourd'hui des cantines et des restaurateurs. *« Ce choix se traduit par une vraie création de valeur ajoutée, qui reste chez nous,* précise-t-elle. *On va de l'élevage jusqu'au produit fini. La valeur ajoutée reste chez nous. Mais s'installer, développer, ne s'improvise pas, il faut se former, ne pas hésiter à aller voir ailleurs ».* De son côté Jean-Baptiste Goulier est installé sur une petite ferme de 30 ha en productions céréalières et en cours de conversion bio. Il transforme ses céréales pour faire de la farine et du pain qu'il vend lui-même. En parallèle il développe un verger. Il est installé avec sa femme, tous deux ont un salarié employé à 80 % et un apprenti. *« Paysan et boulanger sont deux métiers très durs,* rappelle-t-il. *On a choisi d'organiser le travail en fonction de nos contraintes familiales. Nous sommes parvenus à créer une vraie rentabilité économique sur un modèle qu'on a choisi. 99 % de ce qu'on produit est précommandé. On travaille avec une clientèle qu'on connaît bien. Avoir une clientèle régulière permet aussi de faire de la pédagogie sur notre métier. Le plus important c'est d'aller sur un entrepreneuriat qui va dans le sens qu'on a choisi ».*

Vivre en harmonie avec son territoire

Quant à Christophe Monot, il est exploitant associé sur une ferme céréalière, sur laquelle a été ajoutée une unité de méthanisation qui injecte du gaz sur la métropole dijonnaise. L'ensemble emploie dix salariés. *« La méthanisation traduit vraiment l'implication d'une exploitation dans un écosystème. Pour nous, il y a aussi la volonté de faire entrer de la « matière grise » dans notre exploitation. La crainte, lorsqu'on devient agriculteur, c'est de se renfermer sur soi-même. J'ai été enseignant, je me suis impliqué dans les organisations professionnelles agricoles, je suis aussi le maire de ma commune : pour moi, une exploitation doit vivre en harmonie avec son territoire… »* Un parfait résumé de la place de l'entreprise dans la société !

Berty Robert

// INNOVATION EN BFC

Un service d'accompagnement des nouveaux habitants

Début octobre, 25 collectivités de Bourgogne Franche-Comté ont lancé officiellement une démarche d'attractivité résidentielle. Ce nouveau dispositif est une première, en France, à l'échelle d'une région. Il vise à attirer de nouveaux habitants.

La Bourgogne Franche-Comté (BFC) compte près de 2,8 millions d'habitants. Depuis quelques années, cette population tend à diminuer en raison d'un solde naturel légèrement négatif. Pour enrayer cette baisse de la natalité, il faut attirer de nouveaux habitants. 47 500 se sont installées en 2021. C'est dans ce contexte que, début octobre, une démarche – inédite en France à l'échelle d'une région – a été lancée : elle a mobilisé 35 collectivités de BFC (22 communautés de communes, 9 communautés urbaines et agglomérations et 4 départements), l'Agence économique régionale, BFC Tourisme, la Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (Mascot) et la Chambre de commerce et d'industrie régionale. Prévue pour durer, dans un premier temps, jusqu'à fin 2026, la démarche repose, notamment, sur le recrutement d'une trentaine de chargés d'accueil dédiés aux suivis des candidats à la mobilité, ainsi que la création d'outils innovants pour les aider dans leurs missions d'accompagnement.

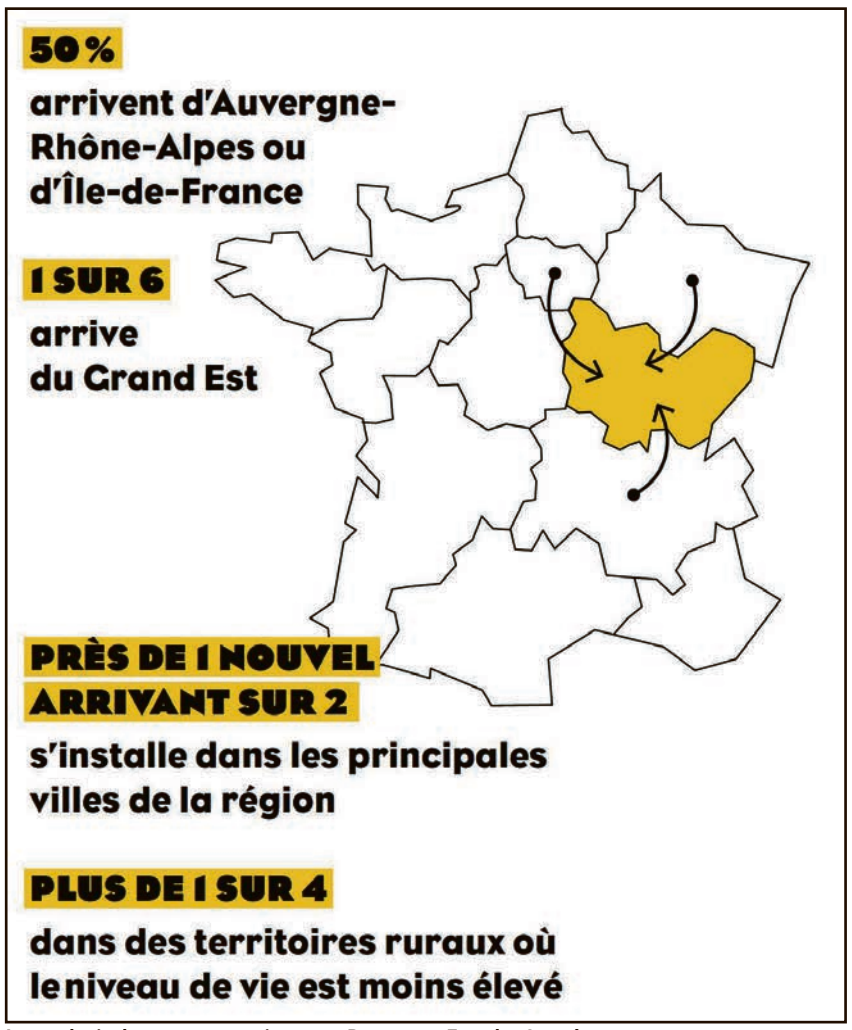
Le dispositif est construit pour aider chaque candidat à la mobilité à créer des liens avec tous ceux qui pourront l'aider sur place. Grâce à la mise en place d'un site internet dédié[1], chacun des candidats à la mobilité peut dès à présent préparer un projet cohérent et durable, en fonction des besoins et opportunités offertes sur chaque territoire. Tout cela va s'accompagner d'une campagne de communication forte, notamment sur les réseaux sociaux. Ce programme d'attractivité résidentielle a pour objectif de toucher environ 15 000 potentiels futurs habitants pour pouvoir in fine aider 2 000 familles à s'installer dans la région d'ici à 2026. Selon l'étude d'impact menée par l'agence Laou, spécialiste de l'attractivité résidentielle qui accompagne la Région BFC sur ce projet pilote, *« l'installation de 50 nouveaux foyers génère à elle seule 1,6 million d'euros par an de pouvoir d'achat dépensé sur le territoire et la création de 8 emplois supplémentaires ».* Le programme d'attractivité résidentielle de la Région BFC est soutenu par de nombreux ambassadeurs, qui apprécient de vivre et de faire aboutir leurs projets dans cette région. Trois d'entre eux, présents lors du lancement régional de la démarche, au Domaine de l'Abbaye de Maizières, en Saône-et-Loire, et issus de domaines d'activité variés - le cinéma, la musique et la culture pour Lambert Wilson, la gastronomie pour le Meilleur ouvrier de France et chef étoilé Romuald Fassenet et l'industrie de pointe pour Roland de la Brosse, président d'Adhex Technologies - ont ainsi pu exprimer leur attachement à leur territoire.

Berty Robert, avec communiqué

(1) www.venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr

Le rôle essentiel des chargés d'accueil

Les chargés d'accueil ont pour mission de guider les futurs habitants à chaque étape de leur projet de déménagement : recherche d'opportunités professionnelles et d'un logement, proposition d'activités et de loisirs pour tous les membres de la famille, etc. Ils travaillent en réseau, avec les acteurs locaux de l'emploi, de la création d'entreprise, de l'immobilier et avec les associations locales pour accompagner les salariés en mobilité, télétravailleurs, artisans, free-lances, commerçants… Les chargés d'accueil connaissent leur lieu de vie, les opportunités professionnelles, les contacts clés. Ils sont un interlocuteur précieux pour installer les futurs habitants dans l'endroit qui leur conviendra le mieux, en prenant en compte leur projet professionnel, celui de leur éventuel conjoint et les contraintes familiales qu'ils peuvent avoir.



La typologie des nouveaux arrivants en Bourgogne Franche-Comté.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Optimiser mes rations pour l'hiver

• 29 ou 31 octobre 2024 à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser mes couverts vegetaux du chatillonnais

• 4 novembre à Châtillon-sur-Seine et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Certiphyto initial densa et opérateur

• 12 et 14 novembre à Bretenière

Marine Roueche, CA21 - 06 74 33 21 31 – marine.roueche@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès, manager avec plaisir

•18 novembre et 16 décembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Assurer la croissance de ses génisses laitières

7 novembre

Afin d'assurez la croissance de vos futures vaches laitières, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation d'une journée sur le sujet avec les étapes clés de la naissance au 1er vêlage de ses génisses laitières. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Agnelages et mises-bas caprines

14 novembre

La prévention des maladies et des interventions rapides sont des gages de réussite économique pendant la période de mise-bas. Afin d'anticiper et d'intervenir rapidement pour assurer de bonnes conditions d'agnelage et de mise-bas, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation d'une journée sur le sujet. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Produire ses arbres et arbustes : c'est possible !

18 novembre

Afin de donner les clés de l'autonomie pour planter ou replanter des arbres et arbustes, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une demi-journée, en matinée, afin d'éclairer ce qu'il faut savoir et savoir-faire pour réussir ses plants. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Transmettre dans de bonnes conditions

19 et 26 novembre

Sur deux jours, à Nevers, toutes les étapes de la transmission seront précisées afin que les exploitants puissent transmettre leurs exploitations dans de bonnes conditions. Pour rappel, l'anticipation est une des clés à activer et cette formation peut être un moyen de prendre une première « pause » pour se poser les bonnes questions.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Commercialiser ses produits en circuits courts

• Mardi 29 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Réussir mon installation en société

• 5, 8 et 12 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Être un éleveur serein avec MesParcelles

• Mardi 5 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Stop aux chutes !

• Mercredi 6 novembre

Une journée d'information sur la sécurisation des travaux en hauteur se tient mercredi 6 novembre à Marcilly-Ogny (hameau de Thorizeau). La MSA et la FDSEA de Côte-d'Or proposeront de tester deux nacelles en situation réelle et d'échanger avec des professionnels de la sécurité au travail. Accueil de 10h à 12h et de 14h à16h.

Renseignements et inscriptions : sje@fdsea21.fr, 03 80 68 67 68.

NIÈVRE

// Concours de Nevers

• 26 octobre

Le Concours agricole de Nevers revient pour La 172 e édition du concours de Nevers se déroulera le 26 octobre à la ferme du Marault (Magny-Cours). Début de concours veaux et adultes à 8 h, suit à 12 h par la remise des Prix d'honneurs veaux mâles. Le tournoi de rugby touché commencera à partir de 15 h 30. Vers 18 h 30, la confrérie des « Fins Goûteurs de Charolais » intronisera de nouveaux membres. Toute la journée, exposition de Percherons. Entrées et parkings gratuits. Restauration et buvette sur place.

Renseignements : 06 14 48 42 55 (André Bourry).

// Élevage ovin et changement climatique

• 31 octobre

La Chambre d'agriculture organise une demi-journée de porte ouverte sur « L'adaptation des élevages ovins au changement climatique », le jeudi 31 octobre à 14 h chez Gaël Jacquey à Neuville les Decize. Les sujets abordés seront : les enjeux du changements climatique sur l'élevage, le système fourrager face aux aléas, les clés pour l'adaptation de votre atelier ovin, l'Agroforesterie, une solution à envisager et enfin un focus sur l'outil Oviclic.

Renseignements : Christophe Rainon, conseiller en production ovine, au 06 72 39 76 43.

Fête de l'élevage

• 2 et 3 novembre

Le Comité des foires Cercycois organise sa « Fête de l'élevage » à Cercy-la-Tour, le 2 et 3 novembre. Pour cette édition, des modifications ont été apportées, dont l'entrée désormais gratuite pour les visiteurs. L'arrivée des animaux se déroulera toute la journée du 2 novembre, avec en soirée un apéro-dinatoire ouvert à tous (5 euros par atelier culinaire). Le lendemain se tiendra le concours, avec l'ouverture de la vente de Simon Genetic le dimanche soir. Un marché au terroir et diverses animations se dérouleront tout au long de la journée.

Renseignements : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud).

Foire-concours de Prémery

• 10 novembre

Le comité des Foires et concours de Prémery orchestre sa Foire et concours aux veaux de la Saint Martin le 10 novembre, au Champ de foires de la ville. L'arrivée des animaux est prévue pour 7 h 30, avec un début du concours Charolais (inscrits et non-inscrits) pour 8 h 30. Toutes les races bovines et ovins sont acceptées en exposition.

Inscriptions (avant le 25 octobre) et renseignements : raphael.haghebaert@wanadoo.fr ou au 06 20 21 83 15 (Raphaël Haghebaert).

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Forum emploi insertion

• Jeudi 31 octobre

De 9 heures à 12 h 30, à la salle des fêtes de Sens (58 rue René Binet). Organisé par France Travail et le Conseil départemental, avec la présence de l'Anefa Yonne.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 478 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,36	4,42	4,37	- 0,16
		250-300	4,12	4,37	4,29	- 0,24
		350-400	4,05	4,26	4,19	+ 0,11
		300-350	3,94	4,31	4,08	
		400-450	3,96	4,19	4,12	+ 0,06
		450-500	4,02	4,09	4,06	
F	U	300-350	4,03	4,15	4,10	+ 0,01
		350-400	4,01	4,16	4,09	- 0,01

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 58 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,99	3,99	3,99	
F	U	300-350	4,03	4,03	4,03	
		400-450	3,94	3,94	3,94	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 245 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	2,43	2,52	2,48	
F	U	24 à 36 mois	3,00	3,45	3,21	+ 0,02
		- 5 ans	2,86	3,35	3,01	- 0,09
		5 à 10 ans	2,82	3,36	2,92	- 0,05
		+ 10 ans	2,65	2,83	2,71	- 0,03
	R	24 à 36 mois	2,81	2,95	2,91	+ 0,04
		- 5 ans	2,70	2,87	2,78	+ 0,03
		5 à 10 ans	2,54	2,84	2,73	- 0,05
		+ 10 ans	2,50	2,67	2,59	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 781 - Taux de vente : 96 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/10/2024

Effectif : 156

Broutards :	(305 - 355 kg)	1200 - 1370	3,85 - 3,95
Broutards :	(415 - 440 kg)	1550 - 1680	3,72 - 4,00
Laitonnes :	(295 - 370 kg)	1120 - 1430	3,59 - 3,84
Vaches légères :		910 - 1630	
Vaches entre deux :		1660 - 1980	
Vaches lourdes :		2030 - 2350	

En broutards le placement est plus rapide à des tarifs plus fermes malgré des animaux positifs ou non dépistés FCO.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 61 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	250-300	4,07	4,19	4,13	
		400-450	3,91	3,91	3,91	- 0,02
Limousins		400-450	4,28	4,28	4,28	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 46 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,97	3,13	3,08	
		+ 10 ans	2,69	2,96	2,89	+ 0,15
	R	5 à 10 ans	2,45	2,62	2,59	

OBSERVATIONS

Effectif global : 107 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Pas assez de volume pour établir une tendance.

Vaches / génisses : cours reconduits beaucoup plus difficiles dans les vaches maigres.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 638 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,46	4,76	4,57	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	4,37	4,91	4,61	+ 0,12
		de 44 à 50 kg	4,29	4,68	4,52	+ 0,29
		> 50 kg	3,79	4,21	4,11	+ 0,15
	R	de 32 à 38 kg	4,33	4,64	4,50	+ 0,38
		de 38 à 44 kg	4,10	4,40	4,28	+ 0,13
		de 44 à 50 kg	4,21	4,21	4,21	- 0,22

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	> 60 kg	1,69	2,03	1,82	+ 0,02

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS — *Effectif : 8 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

OBSERVATIONS

Effectif global : 725 - Taux de vente : 100 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

14/10/2024

Effectif : 86

Agneaux	145 - 231	(3,80 - 4,45)
Brebis	119 - 141	(1,73 - 1,88)

Le placement est rapide et global dans l ensemble des catégories à des tarifs fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 447 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,24	4,82	4,66	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	4,51	4,90	4,74	+ 0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,51	1,93	1,78	+ 0,05

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 75 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 115 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	29	85	62	

OBSERVATIONS

Effectif global : 662 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : cours reconduits.

Brebis : cours reconduits



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

21 Oct 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Toujours de la fermeté en jeunes bovins viande et un marché difficile en laitiers.

Bovins maigres : La demande reste dynamique et les cours sont orientés à la hausse.

POLITIQUES

Le Conseil des ministres de l'Agriculture se réunit à Bruxelles les 21 et 22 octobre. Sur le plan de la crise sanitaire, les ministres français et espagnols doivent notamment évoquer le besoin d'une plus forte stratégie vaccinale européenne face au développement des maladies, et de créer une banque d'antigènes au plan UE pour être plus réactifs.
La présidence hongroise du Conseil a également prévu un débat sur le commerce et échanges internationaux de l'UE, et la France devrait réitérer lors de cette discussion l'opposition à l'accord Mercosur.

SANITAIRE

La semaine passée, la zone régulée FCO-3 comptait 6074 foyers dont 700 nouveaux foyers avec 6 nouveaux départements infectés : Ardèche, Loire, Charente-Maritime, Corrèze, Haute-Savoie et Essonne. La ZR prend presque l'entièreté de la France. Concernant la MHE, 2306 foyers sont recensés avec 221 nouveaux foyers et la Mayenne est comptée comme département infecté. Les éleveurs sont vivement invités à vacciner leurs cheptels en zone tampon MHE. La FNB continue à veiller et à pousser pour les indemnisations sur les maladies et la commande de vaccins.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

A l'inverse de certaines déclarations lors du congrès de Culture Viande, la FNB tient à rappeler l'importance de la contractualisation avec utilisation du prix de revient interprofessionnel. C'est ainsi l'assurance pour l'éleveur de garder une viabilité économique face aux aléas extérieurs et de mieux contrer les éventuelles pressions à la baisse appliquées par les opérateurs. Il convient également de rappeler que la prise en compte de l'indicateur interprofessionnel dans un contrat amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement comme en 2022 ! Enfin, cela permet de donner de la visibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux financeurs pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent !

FAIT DE LA SEMAINE

L'accord avec le Mercosur ne doit pas être ratifié !! Alors que les négociations de la Commission européenne avec le Mercosur restent très actives et que certaines rumeurs annoncent une possible validation de l'accord lors du prochain G20 mi-novembre, la FNB, avec FNSEA, JA, FNPL, CFA, AGPM et CGB, réitèrent leur demande d'arrêt total de ces négociations, et appellent le Président français et le Premier Ministre à faire respecter la position française pour mettre définitivement fin à ces discussions.

FOCUS

La semaine passée, le Conseil de l'UE s'est positionné favorablement pour le moratoire de la mise en application du règlement sur la déforestation importée (EUDR). Ses dispositions doivent s'appliquer à partir du 30 décembre 2024. Si le Parlement européen marque son accord le 14 octobre, les obligations découlant de ce règlement seront contraignantes à compter du 30 décembre 2025 pour les grands opérateurs et les commerçants et 30 juin 2026 pour les micro et petites entreprises. La FNB souhaite l'application du règlement en l'état et dès fin 2024.

CHIFFRE A RETENIR

Moins de 1%

La consommation d'eau par les élevages bovins représentante moins de 1% des prélèvements nationaux d'eau.
C'est l'un des « chiffres-clé » que l'on retrouve dans la fiche qui vient d'être diffusée par la CNE « L'élevage de ruminants et la ressource en eau », dans le cadre de la collection de documents qui rassemble les références scientifiques en données et faits objectifs sur l'élevage ruminants.

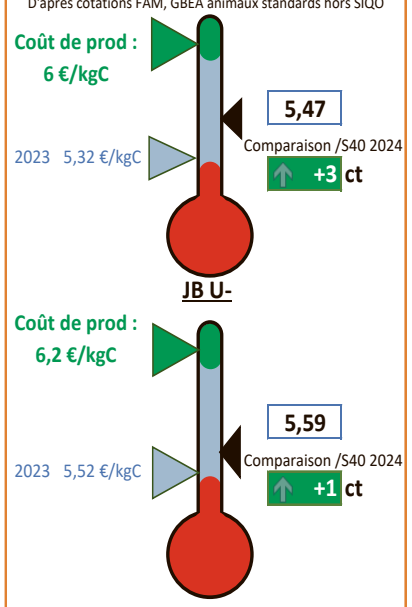
EN REGION

TF1 diffuse depuis ce 20 octobre, et chaque dimanche, vers 19H50 « Questions bêtes » : 26 épisodes d'une minute chacun qui donnent la parole aux éleveurs pour répondre aux interrogations des Français sur l'Elevage de ruminants. Ce programme est parrainé par la CNE et les interprofessions Interbev, Cniel, Anicap. Retrouvez les diffusions aussi sur TF1+ et sur la chaine YouTube (24h après leur diffusion TV) *https://youtube.com/@cneelevageruminants*

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

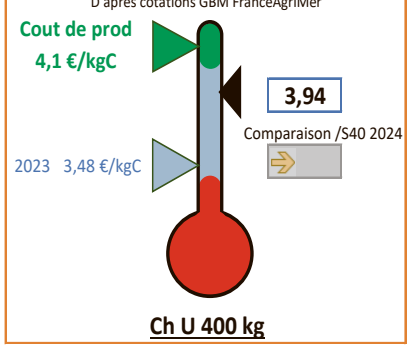
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

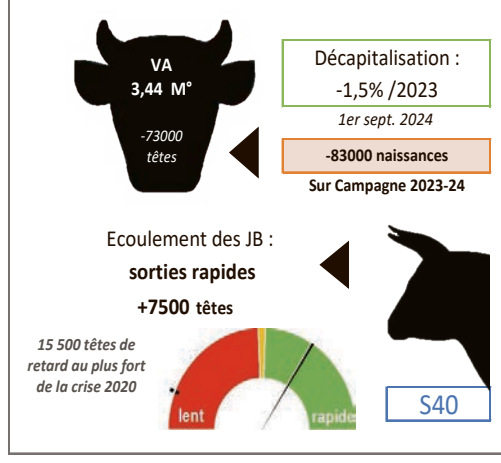
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



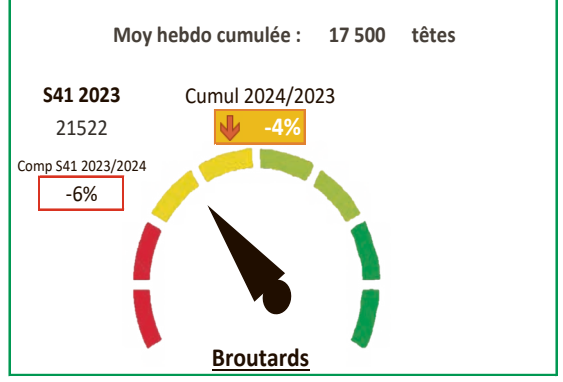
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



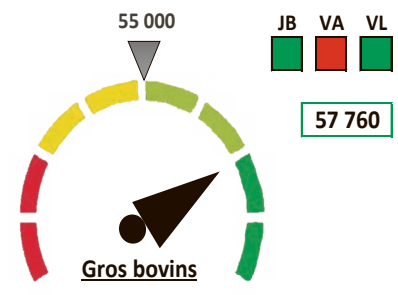
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 42
du 14 au 18 octobre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : le commerce est régulier et la demande toujours présente malgré les contraintes sanitaires. Les acheteurs sont à la recherche d'animaux vaccinés et testés. Les cours se stabilisent et sont globalement reconduits. En femelles, l'offre ne couvre pas la demande, entraînant une vente active et les prix gagnent à nouveau quelques centimes.

Gros bovins maigres : le commerce est toujours dynamique et favorable pour des bêtes jeunes et en état, les cours sont facilement reconduits et la demande est ferme. Pour les animaux plus maigres et sans gabarit, les prix sont discutés et le commerce est plus difficile.

Boucherie : l'ambiance commerciale est toujours compliquée pour les vaches de réforme laitières. On perd de nouveau quelques centimes cette semaine. Pour les races à viandes, les cours sont reconduits.

Veaux : dans l'ensemble, les cours sont reconduits. La demande est présente, le tri se fait dans les veaux laitiers, les veaux de qualité et négatif FCO sont recherchés.

Ovins : en agneaux, les effectifs sont plutôt faibles avec une vente fluide. En fonction de la qualité des lots les cours s'ajustent soit à la hausse soit à la baisse. Les cours restent toujours attractifs. En Agnelets, toujours pas d'effectifs pour coter. En brebis, le commerce est stable avec des cours globalement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause cession tract New Holland T6080 RA 6300H année 2008 charrue Knerneland VLS95 4corps vari large paire de roues étroites 340/85/46 20%
✆ 06 28 09 23 54

38 - Retraite vend tracteur Case Puma x140, 2019, boite éco+auto, rel av pneu 580/70x38 - 480/70x28, 4 double-effet, radio bluethooth prix 79000 euros HT + Case Maxxum 110, 2016, 2576 hres, rel av., boite vitesse rampante, pneu 520/70x38, 420/70x28 usé 10% clim auto parfait état : 59000 euros HT.
✆ 06 68 99 07 01

58 - Vends 2 nourrisseurs à veau de 2m50 en bon état
✆ 06.47.57.25.38

71 - Vends tracteur Claas Arion 610, 2021, 750 h, 135 ch, pont avant fixe, cause retraite, 82.000 euros.
✆ 06 17 52 03 10

Travail du sol

18 - Vends round baler Krone Vario Pack 1500 ; herse étrille 6 m ; cover crop 24 disques ; bineuse 4 rangs.
✆ 06 50 30 49 78

26 - Vends épandeur avec table d'épandage marque Roche pour arbre fruitier type RES2.
✆ 06 17 07 52 89

42 - Vends combiné vibro Vicon + semoir Premia 2013 + désileuse portée Jeantil 2012.
✆ 07 88 39 28 08 HR

58 - Vends charrue réversible Kverneland LD 120 4 corps, sécurité boulons. Bon état, 2500 €. (4104)
✆ 06 86 45 25 82

88 - Recherche charrue réversible Huard TRE 65 NSH.
✆ 06 03 28 42 19
03 29 32 60 55

89 - Vends cause cessation combiné herse alternative RED 40 + semoir Nodet 4 m, bon état, bas prix. (4201)
✆ 06 75 23 87 61

Récolte

01 - Vends piquets acacia 2 mètres appointés.
✆ 06 16 28 67 72

Arbo-viti

69 - Vends 2 cuves CMP plafond mobile en fibre de 60 hl pour vinification ou stockage de vin. Porte en Inox et 2 vannes de 40 de diamètre.
✆ 06 13 52 27 12

Forestiers

74 - Vends matériel forestier, capacité de travail importante, treuil et fendeuse.
✆ 07 57 50 77 58

Divers

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine. PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

21 - Vends cuisinière bois. Tonne à gasoil, 3000 l. Charrue Bugnot 4 fers à déclenchement. Scie à ruban. (4001)
✆ 03.80.61.15.79

21 - Vends cause retraite, déchaumeur Kuhn mixter 9 NSH, 4200 € à débattre. Distributeur engrais Sulky D25, 1700 € à débattre. (4101)
✆ 06 81 16 58 03

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4202)
✆ 06 74 23 69 42

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4301)
✆ 06 30 11 59 25

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

25 - Cherche barrières de stabulation d'occasion + ancien four à pain déplaçable + bineuse à patates et vend alambic déclaré.
✆ 06 30 88 23 26

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000 L + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90 CV RM Cabine Clim TBE.
✆ 06.25.01.40.62 ou 04.75.04.89.51 avant 18H.

38 - Vends rabot à lisier 2m30 Desvoys ; plusieurs scies circulaires 380 volts ; déchaumeuse 6 disques ; laveur haute pression 380 voltes. Prix à débattre pour tout.
✆ 06 59 07 41 86 HR et entre 20h30 et 21h

38 - Vends moteur Bernard w112 en état prix à débattre.
✆ 04 76 37 29 99

Regardez-nous sur YouTube

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

LE GROUPE ARVERN' ÉNERGIES
SOLUTIONS - DÉVELOPPEMENT - INSTALLATIONS

Centrale photovoltaïque agricole et industriel
Vos idées, vos projets, notre expertise !
NOS SOLUTIONS
REVENTE TOTALE
TIERS INVESTISSEUR
AUTO CONSOMMATION



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES



01 88 61 57 84

WWW.VULCAN-AGRI.EU

38 - Cse retraite vend herse plate 4m, Bourguignon, dts nves 500 euros, grp pompage moteur Saviem, pompe Caprari 50 m3 à 10 Bars 2000 euros, 100 tuyaux arrosage Crimia crochet 6m 10 euros/pièce, semoir maïs Monosem PNU + distributeur dap et insecticide du sol 500 euros, cuve gas oil 2500 l av pompe 1500 l, semoir phyto 1000 euros, semoir maïs 4,20m insecticide du sol et 2 distributeur dap 1000 euros, pompe irrigation sur prise de force Caprari D3/50 40m3 à 8 bars 500 euros, enrouleur Carraro 83x300 Tourelle 800 euros.

✆ 06 68 99 07 01

42 - Vends cause retraite tracteur T7 165 S 2500 H an 2019, tracteur T6 155- 6 cyl 3600 H an 2014, jeux de 4 roues étroites, charrue Amazone 4 corps an 2018, round baller an 2019-4160 VRB Massey Ferguson, vis à grains 12 m diametre 150, pulvérisateur Hardi rampe 15m, distributeur d'engrais Vicon 1200 l, faneuse Vicon 6 toupies, pinces bottes rondes, roues pour jumelage arrière dimensions 13-6-R38, Cornadis, silos de stockage 6 m3, cellule de stockage céréales ventilée.

✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends benne 14 T, 2 essieux Godiot flèche ressort, pneus 14/20, porte automatique, prix 8 500 euros. Abri à veaux type Buchet.

✆ 06 30 67 27 19

54 - Vends andaineur Kuhn GA6632, année 2022, mis en service en juin 2023, état proche du neuf 19 000 euros/HT.

✆ 06 76 76 33 17

71 - Vends cse cess. tracteur Same Dorado 66, avec fourche Same, exploreur 385 Same, exploreur 90 avec fourche, pailleuse Euromark, épandeur Miro 9 t, herse prairie Doucet 2016 galva.

✆ 07 77 39 53 31

Elevage

18 - Vends cornadis 6 m, 5 m et 4 m; auges de 6 m ; silo aliments, 17m3, Rousseau.

✆ 06 10 78 30 21

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.

✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

69 - Vends Citroen C3 pack clim HDI 1,4 - mec 29/06/2005 -1ere main - 250000 kms - controle ok - plaquettes freins av neuves - 4 pneus hiver + ete - prix 2600 €

✆ 06 82 93 44 22

Achat-Vente

Récolte

74 - Vends foin, luzerne, paille en petite botte de 30 kg mis en paquet de 14. Livraison possible.

✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

18 - Vends foin de prairie naturelle, bottes cubiques et luzerne 2e et 3e coupe. Possibilité de livraison.

✆ 06 10 78 30 21

71 - Vends foin récolte 2024, balles rectangulaires, 120x70, Saône-et-Loire.

✆ 06 16 50 72 21

71 - Producteur vend paille de qualité triée OH, blé, OP, livrés camion remorque, bottes carrées.

✆ 06 61 22 76 79

Propriété

71 - Vends exploitation agricole volaille démarrée-ovin, vente marchés et à la ferme à développer, 2 maisons, granges, atelier, 11 ha prairie, accompagnement à la reprise. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant :

✆ la référence 354

74 - Achète logement avec min. 1 HA de terrain attenant pour des chevaux, max. 1h de Genève. Etudie toute proposition.

✆ 06 15 87 85 82

Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR — NEW HOLLAND

RECHERCHE

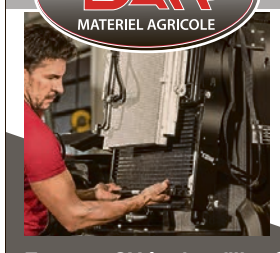


1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

Poste à pourvoir de suite

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE — RECRUTE



- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Ivoy-Le-Pré. Tâches : traite (brebis laitières) ; transformation (fromages, yaourts...) ; curage, manipulation et alimentation ; ventes (marchés...) ; livraison ; travaux de clôture et d'entretien. Durée : 25h/semaine réparties sur 6 jours. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 29/12/2024 au 28/06/2025. Débutant accepté mais connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

34 - Cause retraite, domaine vitivinicole 10 ha de vigne Baillargues Mudaison, important portefeuille clients export, recherche personne ayant expérience travaux vigne, de la taille à la vendange. Possibilité partenariat commercial, étudie toutes propositions.

✆ 06 08 51 15 13

BSA sarl

RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE

JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. Earl Trameson 18350 Charly.

✆ 06 10 91 41 94

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends cheptel Limousin cause cessation. (4102)

✆ 06 80 07 86 50

21 - Vends veaux reproducteurs IA et monte naturel HBC, IBRA, vêlage facile. (4302)

✆ 06.70.11.90.57

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.

✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. Earl Colmont (3706)

✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)

✆ 06 16 07 54 55

69 - Vends taureaux Charolais HBC 2 ans - Taureaux adultes HBC - Vaches HBC très bonnes origines - EARL Dauvillaire.

✆ 06 08 21 17 67

69 - Elevage inscrit vend jeunes taureaux reproducteurs Limousins HBL pères qualifiés.

✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux HBC prêts à saillir, viande et gabarit. Gaec Goulliard. (4303)

✆ 06.74.09.49.89

71 - Vends cause cessation vaches charolaises vides.

✆ 06 75 00 49 13

88 - Vends génisses pleines Blondes d'Aquitaine vêlage décembre et Limousines vêlage avril. Pure race.

✆ 06 07 61 82 64

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

69 - A réserver chiots Berger Allemand très bon berger, bon gardien portée de 3 non Lof nés le 04/09/2024. Mère 250268731053190 - Siret 39088088800016.

✆ 06 38 48 43 90

Equin

42 - Vends 2 pouliches de trait, une Comtoise Alezan et une croisée au sevrage, 1 500 euros pièce.

✆ 06 25 53 17 43

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nos publications sur Instagram

PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC

GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10

GAEC MARÉCHAL
"Bousserain"
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10

Vendredi 25, samedi 26
et dimanche 27 octobre 2024



Champion Paris 2024 né au gaec Cadoux

Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec CADOUX
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
25, 26 et 27 octobre 2024
Vente permanente de reproducteurs

e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - https://gaeccadoux.com

43e PORTES OUVERTES
Jeudi 31 octobre
• Vendredi 1er & Samedi 2 novembre

Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey
7 rue Vorriots - 21450 Jours-lès-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com

Toutes garanties sanitaires et livraison assurées



VFR vente de Cercy-la-Tour 2024.



1er prix d'ensemble national Magny-cours 2024.

CRAI Energies — 110 Bourgogne — Simon Genetic — Marc VINCENT Nutrition animale — CIC — EURL COQUILLON BENOIT

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KRISANNE
SCI au capital de 2 000 euros
Siège social
12 rue Richardot de Choisey
39100 DOLE
493 619 746 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 12 rue Richardot de Choisey, 39100 DOLE au 29 bis rue Pasteur 21200 BEAUNE à compter du01/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 493 619746 RCS LONS LE SAUNIER fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 15 février 2007, a pour objet social l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et un capital de 2 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis
La Gérance

AL24015809

NON DISSOLUTION

DOMAINE DU CHATEAU DE MANDELOT
SAS au capital de 1 000 €
Siège social
Rue du Château
Lieudit Mandelot
21190 MAVILLY MANDELOT
912 457 348 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1eroctobre 2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL24015858

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GHITTI SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000 euros
Siège social
Ferme de Changey
21121 DAIX
384 920 146 RCS DIJON 21000

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31.05.2021 a mis fin aux mandats de la société EXCO SOCODEC, CAC titulaire, et de Olivier PERROUD, CAC suppléant, arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de CAC
POUR AVIS
Le Président

AL24015859

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CBD
SARLU au capital de 15 000 €
Siège social
3 Rue de Tivoli
21000 DIJON
450 284 807 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 01/10/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 Rue de Tivoli, 21000 DIJON au 13 Impasse de Reggio,21000 DIJON à compter du 01/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015907

CHANGEMENT DE GÉRANT

LES HAVRES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social
9 rue Franche
21420 ALOXE-CORTON
843.670.829 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31/08/2024, l'associée unique a décidé de nommer Madame Clémence IGAU demeurant 7 Chemin du Vieux Château à MONTCENIS (71710), en qualité de Gérant à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Léopold SCHARWITZEL et de Monsieur Julien CROUAU-ROY, démissionnaires.
Mention au RCS de DIJON et au RNE.

AL24015916

TRANSFORMATION

RF PATRIMOINE EXPERTISE
Société par actions simplifiée
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
948 077 417 RCS DIJON

Par décision du 17 octobre 2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 3 000euros, divisé en 3 000 parts sociales de 1 euro chacune.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : M. Frédéric REMOND, demeurant 2rue de la Vallée, 68720 HOCHSTATT
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Frédéric REMOND, associé unique.
POUR AVIS

AL24015918

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOURGOGNE LABO'MBTP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80 000 euros
Siège social
10 G, rue de la Renouille
21600 LONGVIC
807 415 906 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01.05.2024 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BOURGOGNE LABO'MBTP a décidé de transférer le siège social du 10 G, rue de la Renouille, 21600 LONGVIC au 7 rue Georges Chabot 21600 LONGIVC, à compter du 01.05.2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015921

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

S.A.S. DOMAINE A.F GROS
SAS au capital de 137 500 €
Siège social
La Garelle
5, Grande Rue
21630 POMMARD
383 967 346 R.C.S. DIJON

La collectivité des associés réunie le 30 juillet2024 a nommé en qualité de Directeurs Généraux de la Société à compter de ce jour :
La Société CPA ET FILS INVEST, SAS au capital de 82 740 €, dont le siège social est situé 14 rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200),immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 931 570253, en remplacement de Mme Caroline PARENT,-démissionnaire
La société MP, SAS au capital de 82 740 €, dont le siège social est situé 3, Grande Rue à POMMARD (21630), immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 931 579 197, en remplacement de M. Mathias PARENT, démissionnaire.
Pour avis
La Présidente

AL24015925

NON DISSOLUTION

SARL ROMAIN MALEGUE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social
15 rue Focard
21140 LE VAL LARREY
904 981 743 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 30 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24015933

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 21/10/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Volnay : Libre – Vigne Coteaux Bourguignons blanc, agriculture biologique – Urbanisme : RNU
72 a 84 ca 'LES AMEROTS' : AI-0164 - 'GRANGE LE DUC' : AP-0022—0023
Auxonne : Maison d'habitation entièrement à rénover, dépendances constituées de deux hangars, d'une cave et d'un poulailler. Parcelles agricoles occupées.
Objectif : maintien de l'exploitant sur les parcelles de terres occupées
Urbanisme : Zones U et A du PLU
88 a 11 ca 'SUR LE CHEM DU CHAMP LA PI' : BH-0034—0037—0038 - 'CHE DU CHAMP LA PIERRE' : BH-0035—0102—0103 - '9003 CHE DU CHAMP LA PIERRE' : BH-0109
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **12/11/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015942

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2015, Monsieur Michel Paul Germain COUTURIER, en son vivant sans profession, demeurant à TART-LE-BAS (21110) 18 route de Varanges, né à PAGNY-LE-CHATEAU (21250),le 29 juillet 1945, célibataire, décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 27 mars 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS «LEGATIS DIJON GENLIS», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 9 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maitre Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, référence CRPCEN: 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015913

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 20 juillet 2023, Monsieur Maurice Louis Léon LUCOTTE, né à AUBIGNY LES SOMBERNON le 6 juin 1927, décédé à DIJON le 27 août 2024, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François PENY, Notaire à DIJON, suivant procès verbal en date du 11 octobre 2024, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de DIJON, le 16 octobre 2024. Les oppositions sont à former en l'étude de Me François PENY, Notaire à DIJON, chargé du règlement de la succession, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou acte extrajudiciaire, dans le mois du dépôt de la copie du testament au greffe du tribunal judiciaire.
Pour avis : Le Notaire

AL24015950

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

27 WINE
SARL en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation
7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
912 702 495 RCS DIJON

La DUA du 03/10/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Aurélien DAVID, demeurant 49 Rue Charles Suisse - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 03/10/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015938

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 15 octobre 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TERROIR COUVERTURE
Siège social : « Les champs Brenier » 1 chemin de la Mare, 21380 MARSANNAY-LE-BOIS
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 900 Euros.
Objet social : Couverture, zinguerie, isolation intérieure, charpentes, bardage, entretien toiture, tous travaux courants de bâtiments publics ou privés
Président : Monsieur ROMEUR NICOLAS demeurant 107 rue de Longvic, 21000 DIJON élu pour une durée indéterminée.
Directeur Général : Monsieur VIDONI Loris demeurant 9 rue Docteur chaussier, 21000 DIJON,
Directeur Général : Monsieur MATHIEU FIGUEIREDO Olivier, demeurant 107 rue de Longvic, 21000 Dijon
Clause d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24015891

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donnée de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SCI Terroir de Gevrey-Chambertin
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 10.000 euros
SIÈGE SOCIAL : 23 rue de l'Église, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
OBJET : – l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment de biens immobiliers sis à 21220 Gevrey-Chambertin,23 rue de l'Église ;- et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DURÉE : 99 années
GÉRANCE : Monsieur Sébastien Belmonte, demeurant 19 chemin des Colombettes, CH-1202 GENÈVE.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 10.000 euros
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, après agrément, dans les conditions prévues à l'article13.3 des statuts, soit par décision unanime de tous les associés.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.
Pour avis

AL24015882

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 14 octobre 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : Terroir de Gevrey-Chambertin SAS
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 10.000 euros
SIÈGE : 23 rue de l'Église, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
OBJET : - La création, l'acquisition, la gestion de tous fonds de commerce de restaurant, hôtel, débit de boissons, traiteur, résidence hôtelière, résidence de tourisme, la fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières annexes et de restauration ;- L'assistance à l'élaboration de circuits de visites, excursions, découverte de la culture, des traditions culinaires locales, l'organisation et animation d'activités,d'évènements et de tout type de manifestation (congrès, colloques, réunions …) en relation directe ou indirecte avec l'œnologie, le vin et l'agriculture, des activités sportives de tout genre ; et- plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières,mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet, ou à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;- ainsi que la participation de la Société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport,commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion,acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, association en participation ou groupement d'intérêt économique.
DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGRÉMENT :Les cessions d'actions au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé résultant d'une dévolution successorale ou au conjoint résultant de la liquidation d'une communauté de biens entre époux sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18.2.4, soit à la majorité renforcée des 75 % des voix des associés disposant du droit de vote.
PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien Belmonte, demeurant 19 chemin des Colombettes, CH-1202 GENÈVE.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24015883

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination : DOMAINE LENAIC BACHEY LEGROS
Siège : 6 rue de la Charrière, 21590 SANTENAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7.500 euros (apport en numéraire)
Objet : - dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural. Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques).Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur parméthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles.Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Agrément : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Gérance : Monsieur Lénaïc LEGROS, demeurant rue de Borgy, 71150 DEZIZE LES MARANGES en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le représentant légal

AL24015899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 10 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : RIGON.
Siège social : 13 Avenue du 8 septembre 1944 –21200 BEAUNE
Objet social : Boucherie, charcuterie, traiteur, plats cuisinés, rôtisserie, volailler, alimentation générale,négoce de tout produit alimentaire, et toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement ; L'organisation et l'animation de cours de cuisine
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Gérance : Monsieur Antoine RIGON demeurant 41B Rue Pasteur – 21200 BEAUNE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis,
La Gérance

AL24015900

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/10/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BRICE HENRY
Objet social : activités de serrurerie (pose, entretien, dépannage, ouverture) ; pose de fermetures de tous types de bâtiments ; gestion de projets industriels et méthodes industrielles : dessin, programmation, réglage, dépannage et conduite de machines-outils industrielles. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Siège social :
88 route des Grands Crus 21160 Marsannay-la-Côte.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. HENRY Brice, demeurant 88 route des Grands Crus 21160 Marsannay-la-Côte
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24015904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination : DOMAINE SAMUEL BACHEY LEGROS
Siège : 12 rue de la Charrière, 21590 SANTENAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7.500 euros (apport en numéraire)
Objet : Dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l 'article L. 311-1 du Code rural. Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur parméthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles.Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Agrément : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Gérance : Monsieur Samuel LEGROS, demeurant rue du Potet, 21590 SANTENAY en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le représentant légal

AL24015908

ASCONSEILS SELECTION VINS & TERROIRS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social
11, Chemin des Plateaux
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
RCS DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à NUITS-SAINT GEORGES(21) du 11 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ASCONSEILS SELECTION VINS& TERROIRS.
Siège : 11, Chemin des Plateaux – 21700 NUITS SAINT-GEORGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 000 euros
Objet : l'achat et la vente de vins tranquilles,pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; la réalisation de prestations de consulting en matière vini/viticole ; la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne et le vin ;commissionnement et intermédiaire ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location,la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation,l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associédispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Alain SERVEAU, demeurant11, Chemin des Plateaux – 21700 NUITS-SAINT GEORGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL24015934

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGENCOURT (21700) du 16 octobre 2024,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : NOIROT INVEST,
Siège : 6 Rue Marie – 21700 AGENCOURT,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : la location de tous biens immobiliers,propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle , location de locaux commerciaux ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,commercial ou industriel ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Éric NOIROT demeurant 6Rue Marie – 21700 AGENCOURT,Directeur Général : Madame Sylvie NOIROT demeurant 6 Rue Marie – 21700 AGENCOURT,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis

AL24015949

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

TRANSFORMATION

SABLAGE PEINTURE CARROSSERIE INDUSTRIELLE
SARL au capital de 21 420 €
Siège social
ZI du Pré Charpin
58300 CHAMPVERT
413 849 019 RCS NEVERS

Suivant décisions en date du 01/08/2024, l'AGE a décidé, à compter du même jour de :
Transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau eta adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société et de nommer Monsieur Jean-Pierre BARDIN, demeurant 15 rue La Tête aux Prêtres 58260 – TROIS VEVRES, en qualité de Président.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24015648

NOMINATION DE CO-GÉRANT

S. C. I. PAULINE
Au Capital de 20 000 €
Siège Social
16 rue de Predelle
58200 COSNE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS D 389 611 971

Par décision des associés, en A.G.E. du 05 octobre 2024, Monsieur Phily Franck, domicilié 12 av Pierre de Coubertin à Cosne-Cours-sur-Loire, est nommé cogérant pour une durée indéterminée , avec Mme Phily-Sow Pauline & M. Christian Bouthors qui poursuivent leurs mandats.

AL24015886

MODIFICATIONS DES STATUTS

Maison de Santé Pluridisciplinaire
Cosne sur Loire - Donzy - Pougny – Alligny – Pouilly sur Loire
SISA au capital variable de 1900 euros
3 Rue Louis Paris
58200 Cosne Cours sur Loire
819 469 370 RCS Nevers

Par décision de l'AGE du 19/09/24 et à compter du 20/09/24, il a été décidé de modifier les statuts :
Retrait :
- Madame Elena-Isabela BIBIRI
Ajouts :
- Madame Magali PATIN, infirmière, 6 imp de la Madeleine, 58200 Cosne Cours sur Loire
- Madame Mihaela STANCIU, Médecin généraliste, 1 rue de Loire, 58150 Pouilly sur Loire
- Madame Elisabeth BOURGEOIS, Infirmière, 14 rue du chemin de fer, 18300 St Satur
- Monsieur Maxime MOREAU-FRAGNY, kinésithérapeute, 5 rue du Val de Loire, 18240 Savigny en Sancerre
Le capital variable maximum est augmenté à 3000 euros.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL24015948

MODIFICATIONS DES STATUTS

Maison de Santé Pluridisciplinaire Des Vaux d'Yonne
SISA au capital variable de 850 euros
3 place des promenades
58500 CLAMECY
790 963 847 RCS NEVERS

Par décision de l'AGE du 19/09/24 et à compter du 20/09/24 il a été décidé de modifier les statuts :
Retrait de Madame Christine BLANCHARD
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL24015947

MODIFICATION DU CAPITAL

CEGELIS
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
Domaine de la bourdillerie
58330 Bona
804 751 204 RCS de Nevers

L'AGE du 15/10/2024 a décidé de changer le capital social en le portant de 1000 €, à 1980 €
Mention au RCS de Nevers

AL24015884

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CEGELIS

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
Domaine de la bourdillerie
58330 Bona
804 751 204 RCS de Nevers

L'AGE du 15/10/2024 a nommé co-gérant Mme PERTHUIS CHRISTINE, demeurant DOMAINE DE LA BOURDILLERIE 58330 Bona
Mention au RCS de Nevers

AL24015885

Comptafrance

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARMURE

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social
25 Rue Saint Etienne
58000 NEVERS
502219074 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 25 Rue Saint Etienne 58000 NEVERS au 16 Rue Roger Tiphaine 58640VARENNES VAUZELLES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24015909

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCO CONSEIL ET FORMATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social
29 B Rue de Talant
21000 DIJON
828 415 554 RCS DIJON

L'associée unique a décidé, en date du 01/08/2024, de transférer le siège social du 29 B Rue de Talant, 21000 DIJON au 4 Route de la Croix des Sérolles, 58230 DUN-LES-PLACES à compter du 01/08/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 828 415 554 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Présidence : Sonia COUTANCE, 4 Route de la Croix des Sérolles, 58230 DUN-LES-PLACES.
Pour avis
La Présidente

AL24015914

CESSION DE PARTS SOCIALES

Par acte SSP en date du 04/10/2024, enregistré au SIE de Nevers, le 10/10/2024, dossier no 202400018615, référence 5804P012024A00560.
Les associés de la SCI TECHNIGROUPE au capital social de 1000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune, entièrement libérées, dont le siège social est fixé au 8 Rue François Archer 58270 Saint Benin d'Azy et immatriculée au RCS de Nevers sous le no 848757738, ont décidé la cession de parts sociales entre Virgilio De Oliveira Silva et Christopher Silva, ainsi que le transfert de la gérance de Virgilio De Oliveira Silva à Christopher Silva. Les associés approuvent cette cession.
De fait, la nouvelle répartition des parts prend la forme suivante : Christopher Silva : 100 parts, soit un total de 100 parts.
L'avis de cession de parts sociales modifie les articles 8 des statuts de la société.

AL24015966

TRANSFORMATION

CARROSSERIE GAUTHE

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social
Rue Jacques Duclos
58640 VARENNES-VAUZELLES
453 844 359 RCS NEVERS

Le 18.10.2024, les associés ont décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Il a été mis fins aux fonctions de Gérant de Monsieur Hervé CREUZET,Monsieur Hervé CREUZET demeurant 8, rue Jean-Baptiste Gresset, 58000 NEVERS a été nommé Président pour une durée illimitée.
La société a pour nouvelle dénomination CARROSSERIE GAUTHE au lieu de CARROSSERIE GAUTHE SARL.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Pour avis

AL24015924

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHANGEMENT DE GÉRANT

PUBLI-DECOR

SARL au capital de 60.000 €
Siège social
3 Quai de la Jonction
58000 NEVERS
513 568 832 RCS Nevers

Le 2 Octobre 2024, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Joël MAZZETTA de ses fonctions de gérant, à compter du 2 Octobre 2024,et décidé de pourvoir à son remplacement en désignant à cette fonction, pour une durée illimitée, M. Philippe, François, Pierre TOURNAND né le 20 Juin 1966 à CLERMONT FERRAND (63) domicilié 6 Route de Decize - Champrobert -58300 SOUGY SUR LOIRE.

AL24015952

NON DISSOLUTION

SAS CHARRON
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 68 Ter, rue du 13ème de Ligne - 58000 NEVERS
952 611 291 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 07/10/2024, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24015953

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me E DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY, le 10 octobre 2024, enregistré à NEVERS le 14 octobre 2024 dossier 2024 0001881 référence 5804P01 2024 N 00535,La SARL LE MARSALA, dont le siège est à CORBIGNY 58800, 7 avenue Jules Renard, n° SIREN347541468 - RCS NEVERS. A vendu à :La SAS DES 3 CORBEILLES, dont le siège est à CORBIGNY (58800), 7 rue Jules Renard, n° SIREN933114878 RCS NEVERS.
Un fonds de commerce de restauration, pizzeria, grill, bar, vente de plats et pizzas à emporter,exploité à CORBIGNY (58800), 5 avenue Jules Renard.Moyennant un prix de 67 094,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 48 394,00€ et aux éléments corporels pour 18 700,00€.
Prise de jouissance au 10 octobre 2024.Oppositions reçues par acte extrajudiciaire en l'office notarial de CORBIGNY, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL24015889

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI VT CJ LOC

au capital : 20000 €
47 RUE DE TRANGY
58000 SAINT-ELOI
RCS:482468386 de NEVERS

Le 30/09/2024 , les associés décident de la dissolution anticipée le 30/09/2024. Liquidateur: VENAULT THIERRY, gérant de la société demeurant 47 RUE DE TRANGY 58000 Saint-Éloi. Siège de liquidation : 47 RUE DE TRANGY 58000 SAINT-ELOI; Modification au RCS de NEVERS.

AL24015692

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HEB

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social
9, rue du 8 Mai 1945
58210 VARZY
Siège de liquidation
9, rue du 8 Mai 1945
58210 VARZY
882 393 929 RCS NEVERS

ERRATUM ANNONCE DU 13/09/2024 (non publiée)
Aux termes d'une décision en date du 31/03/2024 à VARZY, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Florent NOEL, demeurant 9, rue du 8 Mai 1945 - 58210 VARZY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015810

DISSOLUTION

SCI PATNAD

Société civile immobilière
Capital social : 1.524,49 euros
Siège social
96-98 Route Nationale
58300 Saint-Léger-des-Vignes
R.C.S. NEVERS 411 074 370

Le 30.12.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Patrice OLIVEREAU, demeurant 21, rue du Carnat - 58300 Sougy-sur-Loire, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 21, rue du Carnat - 58300 Sougy-sur-Loire.
Pour avis

AL24015837

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JARGEAU LOIRE
SCI en liquidation au capital de 89 182.68 €
Siège Social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3 R - 58000 NEVERS
322 042 847 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp des 9 et 14 octobre 2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François LETEUR dt à NEVERS (58) – 7, rue Henri Barbusse et M. Yvon HOUBE dt à VERSAILLES (78) – 29 Q, rue de l'Ermitage de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24015860

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE GRAND CARROUSEL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
2, rue de Donzy
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
751 210 873 RCS NEVERS

Le 15.10.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Franck DEUTSCHLER demeurant 102, route de Demeurs - 58130 URZY, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.
Pour avis

AL24015894

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GRAILLOT

En liquidation
Siège social
Le Marais
58470 GIMOUILLE
RCS NEVERS 434 049 763

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2024, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE, le 19 septembre 2024 dossier 202400017154 référence 5804P01 2024 A 00526, la collectivité des associés après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, le partage de la société et le boni de liquidation, et adonné quitus au liquidateur.
La clôture des opérations de liquidation est fixée rétroactivement au 31 août 2023.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL24015906

DISSOLUTION

MAFRAN

SCI au capital de 2 164,18 €
Siège social : 1 rue de Beaudrillon
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
353 048 374 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 15/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15/10/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Patrick FRANCOIS demeurant 20 RUE DE L'USINE, 58600 FOURCHAMBAULT avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 20 rue de l'Usine 58600 FOURCHAMBAULT adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24015930

// CONSTITUTION

DistributionZERO

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/09/2024 constitution de SAS : distributionZERO.
Capital : 100 €.
Siège social : 2 Rue des Ouches, 58150 Saint-Andelain, France.
Objet : L'achat, la vente, l'intermédiation et la négociation dans le commerce de gros de matériaux et d'équipements. Elle inclut également toutes opérations de courtage, de conseil et de service liées à ces activités, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Directeur général : Emeline Dussaucy, 51 Rue de Paradis, 75010 Paris, France.
Président : Thomas Régent, 2 Rue des Ouches, 58150 Saint-Andelain, France.
Cession soumise à agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL24015627

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREPORCHE du 20 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DUVERNOY Gaël SAS
Siège : Les Morillats, 58360 PREPORCHE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 10 000 euros.
Objet : La production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques et la réalisation de travaux agricoles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. DUVERNOY Gaël, demeurant Les Morillats, 58360 PREPORCHE.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS, le Président

AL24015783

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

SOLEILVOLTAIQUE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
45 Rue des Tilleuls
58160 LA FERMETE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA FERMETE du 09.10.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SOLEILVOLTAIQUE
Siège social : 45 Rue des Tilleuls, 58160 LA FERMETE
Objet social : La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
La mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,
L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,
Plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas PETIT, demeurant 45 Rue des Tilleuls – 58160 LA FERMETE
Clauses relatives aux cessions de parts :
Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24015849

AUVERCO

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/10/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GUILLAUMIN
Objet social : Exploitation de toute centrale électrique avec ou sans revente sur le réseau produisant de l'électricité à partir de cellules photovoltaïques ou accessoirement à partir de toute énergie renouvelable ;
Siège social :1, Chez Barré 58390 Dornes.
Capital : 3 000 €
Durée : 99 ans
Président : M. GUILLAUMIN Jean-Christophe, demeurant 1, Chez Barré 58390 Dornes
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clause d'agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL24015853

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY 58800, 22, avenue du champ de foire, le 15 octobre 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SAS SOLAIRE DE MOUCHES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital social : 15 000€, divisé en 1500 actions de 10€ intégralement souscrites par les associés.
Siege social : 1 Route des Etangs – 58800 PAZY.
Objet : production et la commercialisation d'électricité solaire au moyen de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de bâtiments à usage agricole ; la location de bâtiments ou partie de bâtiments ; prestation de services de travaux agricoles et location de matériel de chantier ; prestation de services en agro-écologie.
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.
RCS : NEVERS.
Associés :
1-Christophe Pierre Etienne HETROY,
2-Odile Marie Josèphe DORLET, épouse HETROY,
Demeurant ensemble à PAZY (58800), 1 route des Etangs - Mouches,
3-Paul René Pierre HETROY, demeurant à PAZY (58800) 1 route des Etangs - Mouches,
Présidence : Christophe HETROY.
Clause d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Pour avis
Le Président

AL24015877

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIVRY du 15/10/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : H&A BOULANGERIE
Siège social :4 Rte du Veurdre 58240 LIVRY
Objet social : L'exploitation de tout fonds artisanal ou commercial de boulangerie, de pâtisserie, de snacking, de café et de salon de thé.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Madame Hélène LEFEVRE et Monsieur Adrien MADELINE demeurant ensemble 8 Route du Veurdre 58240LIVRY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24015892

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/10/2024 à PARIGNY LES VAUX(58320), il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 2L
Siège social : 347 route des Champs de Pierres -58320 PARIGNY LES VAUX
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 300 euros
Gérance : Monsieur Nicolas LACOUME et Madame Sandra LAVALETTE, demeurant ensemble 347 route des Champs de Pierres,58320 PARIGNY LES VAUX.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24015903

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 17/10/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
Dénomination sociale : MHE RAVAUX
Capital social : 4 000 euros
Siège social : La Métairie Houard 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; Toutes prestations de travaux, de conseils agricoles et forestiers et de terrassement ; L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, la mise à disposition, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Président : M. Sébastien RAVAUX demeurant La Métairie Houard 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL24015920

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/10/2024, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée : EARL DES GRAINS DE FOLIE
Objet social : toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; ainsi que toute activité réputée agricole au sens de de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Siège social : 137 rue du Poirier 58110 ALLUY
Capital : 100 000 euros
Gérance : M. Emmanuel PERRIN demeurant 137 rue du Poirier 58110 ALLUY
Agrément des cessions de parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément unanime des associés donné à la majorité des deux tiers du capital social
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL24015922

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/10/2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS DU POIRIER DE L'OIGNON
Siège : 137 rue du Poirier, 58110 ALLUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ;L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, la mise à disposition, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse,à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Emmanuel PERRIN, demeurant 137, rue du Poirier 58110 ALLUY
POUR AVIS
Le Président

AL24015931

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

PERTIN GRESSE

SARL au Capital social : 99 091 euros
Siège social
1 rue du Général Leclerc
89100 SAINT CLEMENT - Siret :
38163765100013
RCS Sens

Par décision de L'Assemblée Générale extraordinaire en date du 14 septembre 2024, il a été pris acte de la nomination de Monsieur BRUNO RENARD demeurant 10 rue Paul Doumer 89100 SAINT CLEMENT en qualité de nouveau Gérant, à compter du 15/09/2024 pour une durée d'un an en remplacement de Monsieur BRUNO PERTIN Gérant démissionnaire.
Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

AL24015845

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

TECHNO FIBRE

SASU au capital de 1000 €
Siège Social
20 Rue Jules Verne
89100 SENS
981886906 RCS de SENS

Par AGE du 01/10/2024, il a été décidé à compter du 01/10/2024 :
De prendre pour nouvelle dénomination sociale FABENSA
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS

AL24015850

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DU BOURG

SCEA au capital de 193 600 €
Siège social
14 rue Pierre Perdreaux
89140 SERBONNES
849 157 128 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin2024, a décidé :
De réduire le capital social de 39 000 €, le portant à 154 600 €.
D'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments.
Pour avis
La gérance

AL24015852

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA MAISON DU MOULIN DES ROCHES

Société à responsabilité
Limitée au capital de 40 000 euros
Siège social
Moulin des Roches
89800 CHABLIS
750 851 347 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 24SEPTEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer de l'objet social les mentions suivantes :« Exercice d'activités réputées agricoles et viticoles au sens de l'Article l 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime », « prise à bail de biens ruraux », « recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues aux présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires », « exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2, dernier alinéa du Code rural et de la Pêche Maritime », « vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles » et le mot « agricoles »,et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL24015856

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS DES STATUTS

OZELA

SAS au capital de 3 000 euros
3 Rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 834 442 964

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Octobre 2024, a décidé des modifications suivantes à compter du 16 Octobre 2024 :
La société prend la dénomination de COVER'UP
Le siège social est transféré du 3 Rue de l'Europe 89380 APPOIGNY au 59 Rue du Moulin du Président, local N° 2, 89000 AUXERRE
L'objet social devient : Activités spécialisées de design, décoration tous supports, sans travaux, en remplacement de l'ancien objet social qui disparaît à cette date
Monsieur Arnaud DENNEULIN, né le 16 janvier 1976 à Auxerre (89) et domicilié au 1 Rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY est nommé Directeur Général, pour une durée de 5 ans
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre

AL24015961

TRANSFORMATION

Le 10.10.2024 les associés de la SARL Mc Phos Conseils, capital de 40.000 €, siège social à BLENEAU (89220) rue de la Ferronnerie Z.A. des Vallées, 411 271 083 RCS AUXERRE, ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES :
Forme : SARL
Gérant : Ph SERRANO, 20, rue du Loing 89220 BLENEAU
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SAS
Président : Ph SERRANO, 20, rue du Loing 89220 BLENEAU.
Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :
Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer
Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix
Clauses restreignant la libre disposition des actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24015915

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

C.C.T.A.J.

Centre de Contrôle Technique
Automobiles Jovinien
Société à responsabilité limitée
En cours de transformation
En société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social
65 Bis Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
521443036 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 27 septembre 2024, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du 1er octobre2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège et sa durée demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Jérémy PILLAVOINE, 65 bis Avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE
Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé :- de supprimer de l'objet social, à compter du 1eroctobre 2024, les activités de « vérification et contrôle de tous véhicules automobiles en vue d'établir des diagnostics et de dresser un constat de leur état ».- de modifier la dénomination sociale, à compter du 1er octobre 2024 qui devient « SCI DU CLOS ».

AL24015917

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SAUCRI

Sci au capital social de 1520€
Siège social
1 rue Georges Clémenceau
89400 Migennes
RCS SENS n° 431 926 724

Par AGE en date du 26 juillet 2024 le siège social à été transféré au 33 rue du 4 septembre 89400 Migennes à compter du 26 juillet 2024
Les statuts ont été mis à jour en conséquences.

AL24015944

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du31/10/2023 à FOISSY SUR VANNE enregistré à la recette des Impôts de AUXERRE 1, le 1er février2024, dossier 2024 00003832, référence 8904P012024 A 00159.
La SARL LES FLORALIES VANNOISES dont le siège social est situé 89190 FOISSY SUR VANNE,inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 311 275 747 a cédé à la SAS SERRES VANNOISES, dont le siège social est situé 1 Grande Rue 89190 FOISSY SURVANNE, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 331 477 539.
Le fonds de commerce d'achat-revente au détail,en gros et demi-gros de légumes, de produits horticoles et de pépinières ainsi que de matériel et outillages de jardins, sis 89190 FOISSY SURVANNE, moyennant le prix de vingt-cinq mille euros (25 000 €), s'appliquant : Aux éléments incorporels pour vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt euros (24 780 €)
Aux éléments corporels pour deux cent vingt euros (220 €)
La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 30/09/2023 et le fonds a à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 89190 FOISSY SUR VANNE.

AL24015857

// DIVERS

SCEA DU BOUCHAT
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 117 385,74 euros
Siège social
27 rue de Poinchy
89800 CHABLIS
325 616 670 RCS AUXERRE

MODIFICATIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2024 a constaté :
La nomination au sein de la gérance de Mme Ilona BLONDEAU, demeurant CHABLIS (Yonne),24 rue du Foulon,
La démission de la gérance de M. Stéphane BLONDEAU, demeurant CHABLIS (Yonne), 24 rue du Foulon,
Le transfert du siège social à CHABLIS (Yonne),29 rue du Foulon.
Pour avis
La gérance

AL24015919

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE – verger - 24 a 63 ca - 'DESSUS LA VAUX DE BOUC' : B – 0598 – zonage : zone A du PLUi.
CHARBUY – futaie résineuse -11 ha 60 a 60 ca- 'LES HAUTS BOIS' : AO – 0215 – zonage : zone N du PLU.
FONTAINES – terre - 45 a 70 ca - 'PRE DE LA FONTAINE' : ZP - 0002 – zonage : zone A du PLU
JOUX LA VILLE - futaie résineuse et landes - 1 ha 73 a 92 ca - 'CHEMIN DE LUCY' : XA - 0019 J,K – zonage : RNU.
LA FERTE LOUPIERE – terre et bois-taillis - 1 ha 06 a 17 ca - 'LE COGNOT' : D - 0585 - 'VALLEE DES LEGERONS' : ZE - 0043 - 'LES BARTHELEMIERS' : ZW - 0085 – zonage : zones A et N du PLU
PERRIGNY – futaie résineuse - 8 ha 51 a 00 ca - 'LES BOIS CLAIRS' : AV – 0047 – 0048 – zonage : zone N du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/11/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24015962

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES D'AISY-SUR-ARMANÇON, CRY-SUR-ARMANÇON ET NUITS-SUR-ARMANÇON

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement et de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2024-183 du 4 septembre 2024,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale **pour l'exploitation d'un parc éolien« Les Hauts de l'Armançon »**, composé de dix-huit éoliennes et de neuf postes de livraison sur les communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon déposée par la SAS Énergie Armançon (WPD) **sera ouverte du lundi 21 octobre 2024 (9 h) au vendredi 22 novembre 2024 (17h) inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs en mairies d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon etNuits-sur-Armançon.**
Une commission d'enquête est désignée. Elle se compose d'un président, M. André PATIGNIER, de deux membres titulaires,MM Gérard FARRÉ-SÉGARRA et José JACQUEMAIN, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant, M. Pascal FOUGÈRE.
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, **seront déposés,** pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2024 au 22novembre 2024 inclus **en mairies d'Aisy-sur-Armançon,Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale **pourra également être consulté :**
- sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement)de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.
Les communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon, communes d'implantation, et d'Asnières-en-Montagne, Buffon, Fain-les-Moutiers, Montbard,Quincerot, Quincy-le-Vicomte, Rougemont,Saint-Germain-les-Senailly, Saint-Rémy pour le département de la Côte d'Or et d'Ancy-le-Franc, Argenteuil-sur-Armançon,Bierry-les-Belles-Fontaines, Chassignelles, Châtel-Gérard,Etivey, Fulvy, Pasilly, Perrigny-sur-Armançon, Ravières,Sarry et Villiers-les-Hauts pour le département de l'Yonne sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique : - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5553
ou - à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-5553@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)
o soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairiesd'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon etNuits-sur-Armançon,
ou
- courrier adressé au président de la commission d'enquête,à la mairie de Cry-sur-Armançon (89390) 2 ruelle Caverot,siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal :
. à la mairie de Cry-sur-Armançon, siège de l'enquête,les :
- lundi 21 octobre 2024 de 9 h à 12 h,
- vendredi 22 novembre 2024 de 14 h à 17 h,
. à la mairie d'Aisy-sur-Armançon, le :
- samedi 26 octobre 2024 de 9 h à 12 h,
- jeudi 7 novembre 2024 de 15 h à 18 h,
. à la mairie de Nuits-sur-Armançon, le
- mardi 29 octobre 2024 de 9 h à 12 h,
- jeudi 14 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête ainsi que du mémoire en réponse du demandeur à la Préfecture de l'Yonne(Bureau de l'Environnement) et en mairies d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon.Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme JAULAIN, Responsable du projet pour la SAS Energie Armançon (WPD) 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT mail : eolien.armancon@wpd.fr

AL24015303

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

Sur les communes d'Argenteuil-sur-Armançon

Le public est averti qu'en exécution : du code de l'environnement du code de l'urbanisme
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0193 du 24 septembre 2024
Une enquête publique relative aux demandes de permis de construire présentées par la SAS W.E.B Parc solaire des Plateaux de Bourgogne), pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 30,1 ha et d'une puissance totale de 22,54 MWc sur le territoire des communes d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, **sera ouverte du lundi 21 octobre 2024 (14 h) au samedi 23 novembre 2024 (12 h)**, soit une durée de 34 jours consécutifs, **en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS.**
Sont désignés Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande des permis de construire, comprenant notamment une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête,seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2024 (14 h) au 23 novembre 2024 (12 h) à la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2024 au 23 novembre 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-argenteuil@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
o soit par écrit :
- sur les registres « papier » déposés en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON (89160), Grande rue et de MOULINS-EN-TONNERROIS (89310), 2 rue du Château
ou
- courrier adressé à la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus,la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :
À la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, les :
- lundi 21 octobre 2024, de 14 h à 17 h,
- vendredi 15 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
À la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS, les :
- mardi 5 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
- samedi 23 novembre2024, de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne, aux mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Clémence BROUCK, responsable du projet pour la SAS W.E.B Parc Solaire des Plateaux de Bourgogne - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
email : clemence.brouck@web.energy - Tel : 07.85.48.59.50

AL24015584

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le territoire des communes D'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY

Le public est averti qu'en exécution : - du code del'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0226 du 18 octobre 2024
une enquête publique relative à la demande de deux permis deconstruire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque ausol d'une emprise de 32,79ha et d'une puissance totale de26,21 MWc sur le territoire des communes d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, déposée par la SAS Centrale Solaire du Bois de l'Affichot (groupe NEOEN), **sera ouverte à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, du mardi 12 novembre 2024 (9h) au jeudi 12 décembre2024 (17 h)**, soit une durée de 31jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, Inspecteurcentral des douanes à la retraite, en qualité de commissaireenquêteur titulaire, et Madame Catherine SEMBLAT,Collaboratrice dans une entreprise artisanale, en qualité decommissaire enquêtrice suppléante, pour diligenterl'enquête.
Le dossier de demande des deux permis de construire(comprenant une étude d'impact), une attestation de l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 12novembre 2024 (9 h) au jeudi 12 décembre 2024 (17 h), à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 12 novembre 2024au 12 décembre 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-annay-molay@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
o soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (89310), 2 Grande Rue ou à la mairie de MÔLAY (89310), 8 Grande Rue
ou
- courrier adressé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN :
mardi 12 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
jeudi 12 décembre 2024 de 14 h à 17 h.
à la mairie de MÔLAY :
samedi 23 novembre2024 de 9 h à 12 h,
jeudi 5 décembre 2024 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Pierre CORONEL, responsable du projet pour la SAS Centrale Solaire du Bois de l'Affichot (NEOEN) - 52 rue Servient - 69003 LYON - email :pierre.coronel@neoen.com - Tel: 06.99.60.75.40.

AL24015926

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAILLY-LA-VILLE

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0225 du 18 octobre 2024
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 10 ha et d'une puissance totale de7,177 MWc sur le territoire de la commune de MAILLY-LA-VILLE, déposée par la SAS Le Petit Thureau (Groupe RENNER Énergies France), **sera ouverte du mercredi 13novembre 2024 (9 h) au vendredi 13 décembre 2024 (17h)**, soit une durée de 31 jours consécutifs, à la mairie de MAILLY-LA-VILLE.
Sont désignés Madame Catherine SEMBLAT, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), une attestation de l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du **13 novembre 2024 (9h) au 13 décembre 2024 (17 h) à la mairie de MAILLY-LA-VILLE**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 novembre 2024 au 13 décembre 2024à la préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-maillylaville@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
o soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MAILLY-LA-VILLE (89270), 37 rue Camélinat
ou
- courrier adressé à la mairie de MAILLY-LA-VILLE (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus,la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de MAILLY-LA-VILLE, les :
mercredi 13 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
lundi 25 novembre 2024 de 14h à 17h,
vendredi 13 décembre 2024 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de MAILLY-LA-VILLE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Alban ROQUETON, responsable du projet pour la SAS Le Petit Thureau (Groupe RENNER ÉnergiesFrance) - 26-28 rue Buirette - 51100 REIMS - email :a-roqueton@renner-energies.com - Tel : 06.18.38.01.94

AL24015928

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES JACOBINS
SARL en liquidation
Au capital de 7 622,45 €
Siège social
49 Grande Rue
89100 SENS
Siège de liquidation
6 Square Léon Guillot
75015 PARIS
432 260 420 RCS SENS

L'AGE réunie le 29/08/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/08/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Agathe BOMPAY, demeurant 6 Square Léon Guillot 75015 PARIS,pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 Square Léon Guillot75015 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015753

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOCARDY
SCI au capital de 100 €
Siège Social
16 rue Principale
89350 VILLENEUVE LES GENETS
897501631 RCS de AUXERRE

Par AGE du 15/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 15/10/2024. M. Borriello Frederic 16 rue Principale 89350 VILLENEUVE LES GENETS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL24015861

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RG CREATION
SARL société en liquidation
Capital social : 5000 euros
Siège social
1 lieu-dit Les Etubies
89330PIFFONDS
902058205 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 30septembre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé la liquidatrice de son mandat, et a donné quitus à la liquidatrice Mme Gabrielle RAGOO demeurant 1 lieu-dit Les Etubies, 89330 PIFFONDS et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS de SENS.
La liquidatrice

AL24015876

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions du 10/10/2024, l'associé unique de la société en liquidation OSIRIA, SARL au capital de 20 000 euros, dont le siège social et siège de liquidation est au 63, rue Eugène Delaporte, 89100 SENS, 790 625 016 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 31/07/2024, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/07/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL24015878

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAINTE NITASSE
Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 304 928,52 euros
Siège social
Route de Chablis
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
49 Rue Darnus
89000 AUXERRE
345 329 650 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18SEPTEMBRE 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18SEPTEMBRE 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Corinne COURAULT, demeurant 49 Rue Darnus –89000AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 49 Rue Darnus –89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015879

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE SAINTE NITASSE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 89 944,92 euros
Siège
Route de Chablis
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
49 Rue Darnus
89000 AUXERRE
305 333 635 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 SEPTEMBRE 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 SEPTEMBRE 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Corinne COURAULT, demeurant 49 Rue Darnus – 89000AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 49 Rue Darnus –89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015880

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RESIDENCE FLORE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège
12 rue Ernest Beauvais
89340 ST AGNAN
Siège de liquidation
5 bis rue du Temple
89100 MAILLOT
348 943 085 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Corinne BIREAU, demeurant 12 Rue Ernest Beauvais89340 SAINT AGNAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 5 bis rue du Temple 89100 MAILLOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015881

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 16.10.2024 des associés de la SCI SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES PERRIERES au capital de 7. 774,899 €, siège social à St-FLORENTIN (89600 1, route de Genève, 922 898 390 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour.
Mme Jacquelin RANCILLAC demeurant à St-GEORGES/BAULCHE (89000) 32, rue Mozart, a été nommée liquidatrice. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à St-FLORENTIN (89600) 1, route de Genève Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérante.

AL24015895

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SNC VOUETTE SERVICE AGRICOLE
SNC société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social
3 Lieu dit Les Colins
89330 SAINT LOUP D'ORDON
953500493 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2024. Monsieur Valentin VOUETTE, demeurant 3 Lieu-dit Les Colins 89330 SAINT LOUP D'ORDON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis
Le liquidateur

AL24015902

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CENTREVILLE
SAS au capital de 10000 €
Siège Social
54 rue de Paris
89000 AUXERRE
793858083 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/07/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/07/2024.
M. BROSSAUD Alain chemin a sarra pinarello 20124 ZONZA a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL24015905

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 28 juin 2024, l'associé unique de MONTANDON SAS au capital de 10.000 €, siège social et de liquidation à BRIENON SUR ARMANÇON (89210) 4, rue R. Jacquin, 403 485 873 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.12.2023, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. MONTANDON, et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL24015945

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 2 SEPTEMBRE 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS SO SWEET
Siège : 100 Rue du Pont - 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Préparation et commercialisation de boissons chaudes ou froides non alcoolisées à consommer sur place en livraison ou à emporter
Préparation et commercialisation de produits culinaires, sandwichs, gâteaux, biscuits,viennoiseries, pâtes à consommer
Restauration rapide, salon de thé
Revente de produits alimentaires
Service traiteur, fournitures de service de restauration, organisation de noces,banquets, cocktails, buffets, lunchs et réceptions
Rôtisserie.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Présidente : Madame Krystal GALLET, demeurant 6 Rue d'Ardillière – 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24015854

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une entreprise agricole à responsabilité limitée régie par les articles L. 324-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime, dénommée Domaine Clément SOENEN au capital en numéraire de 7.500 €, dont le siège social est à IRANCY (89290) 20, Les Promenades, ayant pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles et/ou viticoles par l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et plus particulièrement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente conformément aux usages agricoles du vin produit sur l'exploitation. M. Clément SOENEN demeurant à IRANCY (89290) 20, Les Promenades a été nommé gérant.
Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime des associés. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24015893

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/09/2024 à GUILLON (89), constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : DENIS DARRASSE
Capital social : 3000 euros
Siège social GUILLON (89420) 17 grande rue Cormarin
Objet : Les activités de brocante, antiquité, galerie d'art, conseil, dépôt vente, activité de consultant, marchand d'art, et agent d'artiste ; Et en général toutes activités annexes,-connexes ou complémentaires permettant la réalisation de ces activités
Président : Monsieur Denis DARRASSE demeurant à VIGNES (89420), 17 Grande Rue Cormarin
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Dans les conditions statutaires et légales.
Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99ans à compter de son immatriculation au RCS SENS.
Pour avis

AL24015910

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 17/10/2024, il a été constitué une SCI
Dénomination : R PATRIMOINE
Siège Social : 32, Moulin Calicot 89130 LEUGNY
Capital : 1000 €
Objet social : -L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; -La gestion, le patrimoine immobilier ; -La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; -La prise de tous intérêts et participations dans toutes les sociétés ; -Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CATANESE épouse ROUSSELAT Anne-Sophie Lieudit les Janets 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE et M. ROUSSELAT Jonathan Lieudit les Janets 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE
Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24015937

Suivez-nous sur notre page Facebook

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE ☐ LA CHÈVRE ☐ VOLAILLES ☐ PÂTRE ☐ PORCS

☐ GRANDES CULTURES ☐ FRUITS et LÉGUMES ☐ LAIT ☐ VIGNE ☐ BIO numérique

// THÉÂTRE ET AGRICULTURE

21 Passer de l'autre côté du miroir de la scène

Ne plus être uniquement spectateur, mais prendre une part active dans un théâtre qui revendique d'exposer les réalités agricoles et les enjeux qui traversent ce secteur : c'est ce que proposent les comédiens de la Compagnie Force Nez à un public d'agriculteurs. Un peu comme si on traversait un miroir dans lequel on se regarde.



Quand un agriculteur se mêle aux comédiens sur scène, on fait avancer le débat de manière concrète...

Ce soir-là, la météo était au diapason : une véritable tempête, avec bourrasques de vent et trombes d'eau, accompagnait le public invité à découvrir, dans la salle des fêtes de Losne, au sud-est de la Côte-d'Or, une pièce de théâtre intitulée *« On laisse couler? »*. Ils furent une quarantaine de spectateurs à braver ce climat inhospitalier, le 9 octobre. Ce moment théâtral n'avait pas pour vocation d'être seulement divertissant. Sur scène, les quatre comédiens de la compagnie marseillaise Force Nez étaient porteurs d'une proposition atypique mais intéressante : celle du théâtre-forum.

En résumé : les comédiens jouent plusieurs scènes destinées à illustrer une thématique, puis ils invitent des membres du public à réagir mais aussi à rejouer la scène avec eux, en y apportant leur regard et leurs arguments.



Crédit

Pour Nicolas Michaud, (au centre) éleveur du Val de Saône et élu de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le théâtre-forum proposé par la compagnie Force Nez est un outil qui pose clairement les débats traversant l'agriculture.

Qu'auriez vous fait à notre place ?

Ce soir-là, il était question d'aborder l'avenir de l'agriculture en Val de Saône, à la lumière d'une question cruciale, celle de la gestion de l'eau : ses usages, son manque, mais aussi son excès, comme c'est le cas actuellement avec de nombreux champs inondés.

La formule de théâtre-forum encourage à réagir, débattre et prendre une part active dans les points de vue exposés. À Losne, cette démarche, mise sur pied par les Chambres d'agriculture *(voir encadré)* a particulièrement bien fonctionné. Claire Baillon, comédienne de Force Nez, rappelle que la compagnie *« travaille depuis une dizaine d'années sur des thématiques en lien avec l'agriculture : l'installation, la transmission, la reprise de ferme, la prévention du mal-être »*. À Losne, la Chambre d'agriculture a demandé à la compagnie théâtrale d'imaginer une représentation évoquant l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique, en lien avec l'eau. *« Le théâtre-forum,* poursuit Claire Baillon, *permet d'interroger le public d'agriculteurs sur la scène qu'on vient de jouer, et de demander comment, dans ce public, les uns et les autres auraient fait, à la place de l'un de nos personnages. C'est une manière de faire évoluer l'histoire et de nourrir le débat. Le spectacle est constamment en évolution grâce au public »*. La capacité d'improvisation propre à ces comédiens est pour beaucoup dans la réussite du processus : *« ce que j'aime beaucoup lorsqu'une personne du public accepte de monter sur scène,* détaille Jérôme, l'un d'entre eux, *c'est l'interaction qui naît. La personne présente et défend un point de vue et moi, je réponds en improvisant et ensemble, parfois, nous faisons ainsi émerger des solutions inattendues »*.

« Un outil de débat »

« On laisse couler ? » est une pièce mise sur pied par une initiative conjointe des Chambres d'agriculture départementales (en l'occurrence, celles de Côte-d'Or et du Jura, en partenariat avec la Communauté de communes Rives de Saône) et par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et en s'appuyant sur une enquête de terrain. Elle a également été jouée en Saône-et-Loire et en Haute-Saône. Pour Nicolas Michaud, éleveur laitier dans le Val de Saône et élu de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en charge de la gestion de l'eau, *« faire comprendre les problématiques des agriculteurs dans ce Val de Saône où 40 % des prairies sont inondables et où les inondations provoquent des millions d'euros de dégâts, est un travail de longue haleine. Ce théâtre-forum est un bon moyen, c'est un outil de débat qui permet de mettre en scène ce qui ne va pas et d'essayer de voir à plusieurs comment on peut faire évoluer les regards... »*



La pièce interactive *« On laisse couler ? »* est également jouée en Saône-et-Loire et en Haute-Saône.

Élargissement du débat

Si le point de départ était la question de l'eau, le déroulement de la soirée a rapidement évolué vers un débat plus large sur la place de l'agriculture dans notre société. Plusieurs agriculteurs présents dans la salle n'ont pas hésité à prendre parole, puis à venir se joindre aux comédiens dans un jeu de renvois de balles pertinent et apte à faire réfléchir, parfois très drôle.

Il était ici question, pêle-mêle, de la difficulté de communiquer sur le quotidien des agriculteurs face aux a priori de nombreux citadins, du sentiment d'être toujours scrutés et jugés négativement par une société qui semble avoir oublié ce qu'elle doit à l'agriculture et pas toujours exempte de contradictions entre ses exigences et ses choix de consommation alimentaire. *« Incompréhension », « malaise »* étaient des termes qui sont souvent revenus, après que les comédiens avaient interprété des scènes dans lesquelles l'agriculteur devait expliquer les fondamentaux de son métier à des promeneurs remplis d'idées préconçues et d'avis péremptoires. Il y avait aussi l'exemple de ces « visiteurs» qui ne voient pas dans les champs un espace de travail, mais un dépotoir, la difficulté de faire face à la charge de travail, la nécessité de remettre ses pratiques en question tout en préservant la viabilité économique des exploitations, la conscience d'être en première ligne face au changement climatique...

Un des spectateurs a parfaitement résumé le sentiment qui ressortait à l'issue de la représentation : *« ce que vous jouez, c'est tellement ça, c'est exactement ce que l'on vit ! »* Un effet miroir qui permettait à la fois au public de prendre du recul sur lui-même et de se réapproprier un sujet trop souvent confisqué.

Berty Robert

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

OXYGÈNE

// FÊTE DE LA CITROUILLE

La fibre festive

La Ferme de Francbec (Coulanges-lès-Nevers) organisait sa première Fête de la Citrouille le 12 octobre.



James Radenne et Alex-Anne Carrier étaient eux aussi déguisés pour l'occasion – ainsi que leur petite citrouille à eux arrivée il y a 5 mois.



Un des associés à poils de la Ferme accueillait les visiteurs pour les jeux, comme ici les échecs aux Jack Be Little.

Installés en décembre 2023, les associés de la Ferme de Francbec, James Radenne et Alex-Anne Carrier, organisaient leur première fête de la Citrouille le 12 octobre, dans l'exploitation à Coulanges-lès-Nevers. Cet événement avait différentes facettes comme le détaille James Radenne : *« Nous voulions marquer la fin de la première saison, et remercier toutes les personnes nous ayant aidés à monter les serres lors de notre installation. Et, quitte à faire une rencontre festive, autant accueillir plus de monde ! »*. Ainsi, les portes de la ferme se sont ouvertes au grand public autour du thème de la citrouille – saison oblige.

Logique du terrain

James et Alex-Anne avaient d'ailleurs concocté un programme particulier : *« Nous proposons bien évidemment nos légumes à la vente, avec comme produit phare les courges et autres citrouilles »*. Sur ce point, ils détaillent que malheureusement les conditions climatiques ont eu un impact sur la production : *« nous en avons moins que prévu et de plus petites tailles »*. En plus, d'autres mets étaient mis en avant : *« nous voulions faire un événement où le public découvre d'autres collègues »*. Ainsi, les produits de l'Escargot de Paille (Sauvigny-les-Bois), de la Fromagerie des Échameaux (Azy-le-Vif) ou encore de la Ferme des Neuftables (Luthenay-Uxeloup) étaient présents, entre autres. En parallèle, une restauration sur place était proposée : *« il y a des crêpes maison et des hot-dogs au barbecue car cela se fait beaucoup au Québec – clin d'œil non déguisé aux origines d'Alex-Anne – avec des saucisses provenant de la Fermille (Saint-Benin-d'Azy) »*. Ils développent : *« il est important de montrer que nous avons des productions locales de qualité dans notre département et le faire via des moments conviviaux permet, en plus, d'expliquer les pratiques de chacun. On constate que l'achat du local prend de l'ampleur, car le grand public commence à réaliser qu'il y a un grand panel de produits, et qu'ils ne sont pas plus onéreux – même en Bio – qu'en grande surface. De plus, il y a une véritable envie de revenir à une certaine logique de consommation »*.

Plus qu'une transaction

Toujours dans l'optique de passer un moment décontracté, les visiteurs étaient invités à venir déguisés sur le thème de la fête des morts, à se faire maquiller sur place ou à s'essayer aux divers jeux et énigmes disséminés dans l'exploitation de Francbec. Les associés stipulent : *« il était important que les participants puissent déambuler pour découvrir notre outil de travail. Cela leur fait entrevoir notre quotidien ; point indispensable, car finalement le local n'est pas qu'une transaction financière »*. Pour tisser un peu plus ces liens, James et Alex-Anne prévoient d'autres événements durant l'année prochaine : *« nous voulons poursuivre cette action, avec le prochain rendez-vous au printemps »*. Pour le moment aucune date n'est fixée, mais une chose est sûre : les associés ne déguisent pas leur enthousiasme à accueillir le grand public dans leur exploitation.

Chloé Monget

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Actuellement

// Exposition à la Cité des Vins de Beaune

La grande histoire des Maisons de vins est retracée dans une exposition gratuite par la mise en lumière d'archives historiques de ces Maisons. C'est une véritable rétrospective patrimoniale, en partenariat avec la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb) et les Archives municipales de Beaune.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Jusqu'au 26 octobre

// Don du sang à Dijon

L'opération « Tout Dijon Donne » se tient jusqu'au 26 octobre avec l'ambition de rassembler les habitants de la Métropole autour d'une victoire collective, celle de sauver des vies. À l'image des sportifs ambassadeurs de cette 7e édition, dépassez-vous pour la bonne cause ! Chaque semaine pendant « Tout Dijon Donne » un restaurateur dijonnais concocte une collation spécialement pour les donneurs à la Maison du don. Découvrez les mets de Tran, Maison Toussaint, So Lunch, Miss Cookies, Biscrocamp, Chez mes sœurs, Mistral et Germain Traiteur.

Retrouvez tous les lieux de don sur www.dondesang.efs.sante.fr

• Jusqu'au 3 novembre

// La Grèce antique au MuséoParc d'Alésia

Les vacances sont l'occasion de faire plus ample connaissance avec un dieu ou un athlète de l'Antiquité, de se régaler avec des recettes grecques antiques préparées en atelier, de s'initier à la peinture sur terre cuite et de repartir, auréolé de gloire avec une couronne dorée. Petits et grands découvrent les aliments consommés et les mets préparés par les Grecs pendant l'Antiquité, puis préparent une recette, aidés par les médiateurs culturels.

www.alesia.com

Nièvre

• 30 octobre

//Ateliers équestres

Dans le cadre du mois de l'inclusion, le domaine de l'Espérance à Dampierre sous Bouhy propose des ateliers équestres, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30. L'inscription est gratuite par mail.

Renseignements et inscriptions : contact@poney-club.com ou cd58@handisport.org

• à partir du 27 octobre

//Rendez-vous avec les Rameaux fruitiers

Les associés des Rameaux fruitiers participeront à différentes rencontres : le 06 octobre au Marché d'automne de Chevroches, le 27 octobre à la Fête des pommes à Billy-sur-Oisy, le 27 novembre à la Foire de la Sainte-Catherine à Tannay ». D'autres rendez-vous sont en prévision, mais les dates ne sont pas encore fixées.

Pour plus d'informations : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80 ainsi que sur Facebook : https://www.facebook.com/people/Les-Rameaux-Fruitiers/61552742880004/

À partir du 27 octobre

//Rendez-vous avec les Rameaux fruitiers

Les associés des Rameaux fruitiers participeront à différentes rencontres : le 27 octobre à la Fête des pommes à Billy-sur-Oisy, le 27 novembre à la Foire de la Sainte-Catherine à Tannay ».

Pour plus d'informations : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80 ainsi que sur Facebook : https://www.facebook.com/people/Les-Rameaux-Fruitiers/61552742880004/

1er novembre

//Ateliers tisanes

Le Pavillon de Loire (Pouilly-sur-Loire) propose un atelier pour découvrir les plantes sauvages et domestiques afin de préparez les tisanes en vue d'affronter la période hivernale. Réservation conseillée.

Renseignements et inscriptions : avillondeloire@coeurdeloire.fr ou au 03 86 39 54 54

22 novembre et 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Yonne

• Vendredi 25 octobre

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredis du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• 26 et 27 octobre

// Fête des vins de Chablis

La 76e édition de la fête des vins de Chablis aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 octobre, à Chablis. Une quarantaine de vignerons de Chablis et du Grand Auxerrois se réunissent pour faire découvrir leurs vins aux visiteurs, où des dégustations sont proposées tout au long du week-end. Et cette année, les visiteurs pourront découvrir des vins italiens grâce à la présence du Consortium des vins italiens de la région d'Irpinia pour proposer des vins de la région du sud de l'Italie, près de Naples. L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est au prix de 6 euros (dégustations gratuites).

Renseignements supplémentaires sur le site internet www.fetedesvinsdechablis.fr.

HALLOWEEN

// CHÂTEAU DE MAULNES

Oserez-vous affronter Mélusine ?

Selon la légende, la célèbre fée Mélusine a un temps vécu au château de Maulnes. D'après les croyances de certains locaux, elle hanterait encore aujourd'hui les murs du château. Durant les vacances de la Toussaint et pour Halloween, les visiteurs sont attendus sur le site pour tenter de résoudre une énigme en lien avec Mélusine, mais pour cela, il faudra déjà s'armer de courage pour se confronter à elle.



Selon la légende, Mélusine aurait vécu au château de Maulnes et le hanterait encore aujourd'hui.

Simple légende pour les uns, véritable récit pour d'autres, l'histoire de Mélusine (voir par ailleurs) fait parler du côté de Maulnes. « *Avec Mélusine, on est sur une légende locale* », assure Anne de Bonnaventure, responsable du site. « *Selon elle, Mélusine a été la propriétaire du château à une époque et le hanterait encore aujourd'hui* ».

D'après les récits, Mélusine était réputée pour effrayer les villageois des alentours, surtout ceux qu'elle rencontrait sur son chemin. Un beau jour, les habitants du village d'Arthonnay décidèrent de se rebeller contre Mélusine, ce qui ne fut pas du tout à son goût. Alors, en représailles, elle fit le siège du village et réduisit les environs en cendres, tuant au passage les habitants à coups d'épée. « *Encore aujourd'hui, les anciens du secteur parlent tous de Mélusine, certains disent même qu'ils ressentent sa présence* », poursuit Anne de Bonnaventure.

Louise de Clermont

Mais le château de Maulnes n'est pas associé uniquement à Mélusine. Une autre figure célèbre fait parler d'elle lorsque l'on cite le lieu : Louise de Clermont. « *L'histoire mentionne que c'est elle qui a fait construire ce château, qui est un château Renaissance, qui date d'entre 1566 et 1573. La spécificité de ce château est sa forme pentagonale, ainsi que son puits de lumière et son escalier très moderne* ».

Mais ce qui revient le plus lorsque l'on s'intéresse au château de Maulnes, c'est son côté mystérieux, voire mystique. « *Il faut savoir qu'à Maulnes, il y a une vraie thématique tournant autour des éléments. D'abord, il y a l'eau. Le village est construit sur trois sources. Ensuite, il y a beaucoup de vent, l'air circule beaucoup ici, faisant parfois tourbillonner les feuilles mortes tombées des arbres. Et il y a le feu. Le château est composé de 21 cheminées. C'était le château parfait pour Mélusine, une personne mi-femme, mi-serpent. C'était son antre, son repère. Louise de Clermont est d'ailleurs très souvent mise en parallèle avec Mélusine* », souligne Anne de Bonnaventure. « *C'était une femme qui a vécu jusqu'à 92 ans, ce qui était très rare pour l'époque. Elle lisait les cartes, avait un don de divination. Certains disent même qu'elle consommait des élixirs de jouvence pour vivre aussi longtemps* ».



Une enquête à résoudre

Là encore, les élixirs relient les deux femmes. Mais récemment, un fait divers[1] a frappé le château de Maulnes et les responsables du site ont besoin d'aide pour résoudre l'enquête : un voleur s'est emparé de l'élixir de Mélusine, lui permettant de contrer sa malédiction de se transformer en serpent. Folle de rage, elle menace de détruire les villages alentour en représailles, comme elle le fit déjà jadis. « *Pour éviter que cela se produise, il faut vite retrouver la fiole en suivant le parcours du voleur à travers tout le château, car ce dernier a laissé quelques traces sur son passage* », confie Anne de Bonnaventure.

Parviendrez-vous à résoudre l'énigme à temps ? Pour cela, il faudra déjà avoir le courage de se confronter à Mélusine.

Christopher Levé

(1) Ceci est un jeu de piste proposé par le site durant les vacances de la Toussaint, à l'occasion d'Halloween. Durant cette période, deux spectacles de feu, avec déambulation dans le château à la découverte de l'histoire de Mélusine, ont lieu les 2 (à 18 heures et 20 heures) et 3 novembre (à 16 heures et 20 heures).
Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.maulnes.com.



Pour résoudre l'enquête, il faudra passer par la salle, un peu spéciale, de réception.

Le récit d'une légende… ou d'un morceau d'histoire

Selon la légende, ou les livres d'histoire, tout dépend de ses croyances, Mélusine, qui est souvent vue comme une fée, est l'aînée des trois filles de la fée Persine et du Roi Elinas, du Royaume d'Albanie, ancêtre du comté d'Albany en Écosse. Alors que Persine s'exile avec ses filles sur l'île d'Avalon, après que son mari n'ait pas respecté une promesse, Mélusine et ses sœurs décidèrent de se venger de leur père qui, selon leur mère, les avait réduites à la misère à cause de sa fausseté, en l'enfermant dans la montagne de Northumberland. Un acte qui déplut fortement à Persine qui décida alors de maudire ses filles en punition. Mélusine se retrouva condamnée à devenir serpent en dessous du nombril chaque samedi. Si toutefois elle parvenait à trouver un homme qui veuille l'épouser, à la condition de ne jamais la voir ce dit jour, elle vivrait le cours naturel d'une vie de femme et mourrait naturellement, enfantant une très noble et très grande lignée qui accomplirait de belles et hautes prouesses. Mais si jamais elle venait à se séparer de son époux, elle retournerait, sans fin, au tourment d'auparavant.

Mélusine erra de forêts en forêts, de bocages en bocages, puis arriva en Poitou. Elle y rencontra Raymond de Lusignan, neveu du comte Aymar de Poitiers et fils du comte de Forez, alors accusé du meurtre de son oncle, à la fontaine de Soif située dans la forêt de Coulombiers. Elle proposa alors de l'aider, de le faire innocenter et de faire de lui un très puissant seigneur, à condition de l'épouser. Pour cela, il n'avait qu'à jurer de ne jamais chercher à la voir le samedi, ce qu'il accepta. Mais lui aussi finira par trahir sa parole.

Si l'on trouve mention de ce récit de Mélusine dans des textes datant du XIVe siècle, ce n'est que bien plus tard que le récit de Mélusine sera relié à celui du château de Maulnes, qui fut construit au XVIe siècle. Mélusine a su traverser les époques. Ou peut-être les a-t-elle tous vécues…